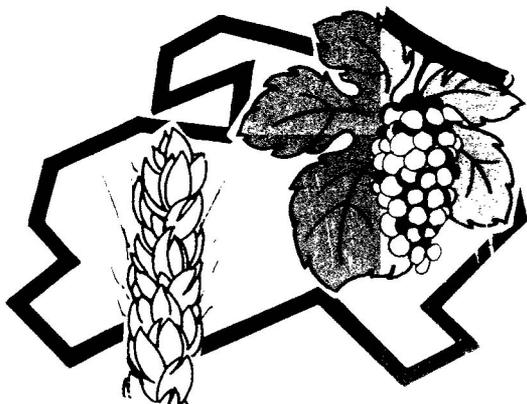


N° 10 - 1992

CLIO 94



BULLETIN
DU COMITÉ DE LIAISON
DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE
ET D'ARCHÉOLOGIE
DU VAL-DE-MARNE

N° 10 - 1992



**CLIO
94**

**BULLETIN DU
COMITE DE LIAISON
DES SOCIETES
D'HISTOIRE ET
D'ARCHEOLOGIE
DU VAL-DE-MARNE**



SOMMAIRE

Avant-propos (M. BALARD)p.3

AUTOUR DES NOMS DE LIEUX DU VAL-DE-MARNE

- **Une méthode de recherche: la toponymie (J.P. BRUNTERC'H)p.4**
- **La cartographie ancienne du Val-de-Marne (M. LE MOEL)p.5**
- **Images et représentations des lieux (J. VAN WAERBEKE)p.9**
- **Les lieux-dits de Maisons-Alfort (M. AUBERT)p.13**
- **Lieux-dits de la Brie occidentale (J.P. NICOL)p.24**
- **Lieux-dits à Saint-Maur (G. SAOUTER)p.31**

Un compagnon de Saint-Maurice: saint Spire et la légion thébéenne (P.G. HARMANT)p.37

Autour du château de Vincennes: chronologie, techniques de construction et bibliographie (J. CHAPELOT)p.45

Pierre 1^{er} et Pierre II de Masparrault, seigneurs de Chennevières-sur-Marne (P. ROBLIN)p.59

Étienne Bruslé, un Campinois en Nouvelle-France (E. BROSSARD)p.91

Cottenet, père et fils (G. BLANC-CESAN)p.93

Au sujet des châteaux disparus du Val-de-Marne (J.P. THOMAS)p.98

Le centre de santa Maï Politzer à Arcueil (R. TOUCHET)p.102

L'église Notre-Dame d'Alfortville 1892-1992 (L. COMBY)p.104

CONFERENCES DE CLIO 94

- **Vingt ans d'archéologie à la Queue en Brie (G. PESIER et G. SUCHET)p.120**

- **Les jardins ouvriers du département de la Seine, jusqu'en 1940 (B. CABEDOCE)p.123**

Sommaire de neuf ans de bulletins "CLIO 94" (B. JAVault)p.133

Bibliographie val-de-marnaise (C. BERCHE)p.140

Liste des sociétés adhérentesp.147

Composition du Bureau de CLIO 94p.149

AVANT - PROPOS

En octobre 1991, CLIO 94 a organisé, avec le concours des Archives départementales du Val-de-Marne, une journée de colloque consacrée à la connaissance des lieux de notre département: désignation, images et représentations ont été examinées de manière générale, puis à l'aide d'exemples concrets présentés par les membres de notre Fédération. Le numéro 10 de "CLIO 94" publie les actes de ce colloque: on y notera particulièrement l'étude très fouillée de la toponymie de la Brie occidentale, de Maison-Alfort et de Saint-Maur, venant après l'article solide sur la toponymie de Créteil, paru dans le numéro 9 (1991) de notre revue .

Trois gros articles sur Saint Spire, compagnon de Saint Maurice, sur les Masparraulte, seigneurs de Chennevières-sur-Marne, et sur le centenaire de l'église Notre-Dame d'Alforville apportent une riche information sur trois de nos communes.

Ils sont, comme à l'ordinaire, complétés par de courtes notices sur un Campinois, Etienne Bruslé, explorateur du Canada, sur les Cottenet, notaires royaux, sur les châteaux disparus du Val-de-Marne et sur le centre de santé Maï Politzer à Arcueil.

On trouvera enfin le résumé des conférences organisées en 1991-1992 par CLIO 94 aux Archives départementales, la bibliographie val-de-marnaise mise à jour, et, pour aider le lecteur curieux dans ses recherches, le sommaire des neuf premiers bulletins de notre revue.

Telle quelle, son ambition est de répondre aux curiosités multiples de tous ceux qui recherchent leurs racines dans un département en constante évolution, et qui souhaitent mieux connaître l'histoire de leur région pour mieux y vivre !

Michel BALARD
Président de CLIO 94

AUTOUR DES NOMS DE LIEUX DU VAL-DE-MARNE

UNE MÉTHODE DE RECHERCHE: LA TOPONYMIE

La toponymie, qui est une science relativement récente, a pour objet l'étude des noms de lieux ou toponymes. Rattachée à l'onomastique, elle comporte plusieurs domaines spécialisés tels que l'oronymie, l'hydronymie, l'odonymie et la microtoponymie. La toponymie a d'abord des liens privilégiés avec tous les aspects de la linguistique et doit s'appuyer en priorité sur la connaissance des règles phonétiques et sur les données dialectologiques. Ce préalable étant posé, l'on ne peut nier que la toponymie n'entretienne également des relations étroites avec l'ensemble des sciences humaines et notamment avec la géographie et l'histoire, au point que les données toponymiques apparaissent dans bien des cas comme une branche particulière de l'information géographique ou historique. La toponymie, qui peut venir en aide au géographe, à l'historien, à l'archéologue ou au préhistorien, reste toutefois une discipline à laquelle on ne peut recourir sans précaution et il n'est pas rare, dans le domaine de l'histoire sociale, de l'histoire du droit, de l'histoire du peuplement, de l'histoire du paysage ou de la zoohistoire, de lire des conclusions contestables ou aventurées, qui reposent sur des études toponymiques trop rapides ou mal étayées.

Parmi les nombreux obstacles auxquels se heurtent les chercheurs universitaires et plus encore les animateurs, figure la très grande parcellisation des travaux toponymiques. Le Centre d'Onomastique des Archives nationales, créé en 1961, leur permet aujourd'hui de surmonter moins malaisément cette difficulté grâce aux fichiers et à la documentation considérable qu'il met à leur disposition. Il leur fournit ainsi un matériau où ils peuvent commodément puiser pour approfondir et affiner leur recherche, tout en étant amenés le plus souvent à en préciser le contenu.

J.P. BRUNTERC'H
conservateur aux Archives nationales
chargé du Centre d'Onomastique+



LA CARTOGRAPHIE ANCIENNE DU VAL-DE-MARNE AUX ARCHIVES

Aborder un tel problème en face d'un département jeune ne va pas forcément de soi. Il faut faire appel à des ressources extérieures et, d'entrée de jeu, il convient de rendre hommage à l'effort inlassable mené en ce domaine par Madame Claire BERCHE, conservateur en chef, directrice des Archives du Val-de-Marne.

Il ne peut être question ici que des documents purement planimétriques. L'iconographie, les photographies ou les anciennes cartes postales ne sont pas du ressort de mon exposé, beaucoup plus limité. La recherche, ou plutôt l'initiation, portera essentiellement sur les richesses conservées aux Archives nationales.

Le point de départ doit, en premier lieu, s'axer sur les cartes des environs de Paris, correspondant à l'ancien département du Val-de-Marne. En France, la production régulière de la cartographie est assez tardive: deuxième moitié du XVI^e siècle.

Le premier atlas français digne de ce nom est celui de Maurice Bouguereau publié à Tours à partir de 1591. Il sera poursuivi par Le Clerc, peu après, avec son Théâtre général du royaume de France, et par François de la Guillotière (1598). Il y faut naturellement chercher les feuilles relatives à l'Île-de-France. La facture est très fruste. L'échelle, restituée avec prudence, approche du 1.000.000e... On y trouve la représentation des fleuves, des forêts (avec des feuilles en fer de lance), quelques grandes voies de communication et, surtout, sous l'influence du souci tactique des géographes militaires de Henri IV, tel Jean de Beins, l'indication des ponts à la hauteur des localités importantes. L'influence des opérations militaires sur la production cartographique s'affirme, pour l'Île-de-France avec une carte comme celle de "L'Isle de France et lieux circonvoisins" (vers 1594 -Arch. nat. NN 192/3). En fait, le document s'intéresse surtout aux opérations des armées de Henri IV et du prince de Parme en 1590-1591.

Le XVII^e siècle voit s'affirmer les progrès de la cartographie française face à l'école célèbre des Flandres qui réunit Blaeu, Janson, avec les noms de Tassin et de Sanson d'Abbeville. Nous sommes entre les années 1630-1660. Les échelles varient entre 1/300.000 et 1/600.000.

Avec la "Carte particulière des environs de Paris par Messrs de l'Académie royale des Sciences en l'année 1674" gravée par F. de La Pointe en 1678, un singulier progrès s'affirme. D'abord l'échelle: 1/87.000. La carte représente le relief, les forêts, les cours d'eau, les villes, villages, châteaux, moulins, justices. Des sigles, désormais conventionnels, et qui vont perdurer jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, commencent à figurer sur ces documents. J'en joins une reproduction tirée du bel ouvrage du R.P. Maurice de Dainville, S.J., *Le langage des géographes*, Paris, 1964.

Au cours de la deuxième moitié du XVII^e siècle et le XVIII^e siècle la production s'inten-

Voici, trop brièvement résumées, un aperçu des antiquités cartographiques du Val-de-Marne. Le curieux qui saura les lire rêvera peut-être à des temps plus agrestes, mais, à coup sûr, il apprendra beaucoup.

Michel LE MOEL,
Conservateur général du Patrimoine,
Membre de la Commission du Vieux Paris.

Quelques mesures linéaires:

le pouce (12 lignes) = 0,027
- pied (12 pouces) = 0,324
- toise (6 pieds) = 1,949
- canne = 1,949

brasse = 1,624

perches 18 pieds = 5,847
19 pieds = 6,08
20 pieds = 6,48
22 pieds (royale) = 7,128

verges (roeden - ruten)
20 pieds - 22 pieds de 10 pouces, 11 pouces, 12 pouces

lieues:
de Paris= 3933
Picardie Normandie Champagne= 4444
Bretagne Anjou= 4581
Provence Gascogne= 5849
Allemagne= 7406

mille marin= 1852
mille italien= 1624
mille allemand= 7532

IMAGES ET REPRESENTATIONS DES LIEUX.

La "REPRESENTATION" des lieux peut s'opérer de deux façons différentes. La première, celle qui a retenu notre attention dans les deux communications précédentes, consiste à se doter d'outils précis et rigoureux pour quadriller ou trianguler l'espace. Il est alors possible de donner à voir un ensemble de phénomènes soigneusement sélectionnés, systématiquement reportés selon un axe de représentation vertical, sur un document à échelle réduite. Nous avons affaire à la carte ou au plan. L'aspect fonctionnel, la maîtrise opératoire l'emporte dans les préoccupations. En regard de cette approche qui intéresse au premier chef le géographe, le militaire ou le promoteur, il existe une autre façon de procéder dont je voudrais vous entretenir dans le cadre de cette communication. Cette façon différente de procéder, plus directement évidente et sensible, se distingue d'abord de la première en ce qu'elle va privilégier la vue horizontale. Fini le carroyage; l'objectif consiste à retenir une "IMAGE". Ce dernier mot est important par tout ce qu'il implique de mobilité et de fugacité. Les images sont faites pour circuler et se modifier dans cette circulation même. Retenir une image, c'est la sélectionner, c'est aussi la remettre en circulation en la dotant d'un certain statut dans une société donnée. Ce statut peut être celui d'une oeuvre d'art. C'est alors le travail de l'artiste. En fait ce qui est alors en jeu est une procédure de l'ordre de celle qui a donné naissance au "paysage", dans la société occidentale, à partir du travail des artistes de l'époque de la Renaissance: lorsque ceux-ci nous ont appris à distinguer dans le milieu environnant ce qui devait effectivement être élevé à la dignité de paysage. Une procédure d'éducation du regard en quelque sorte (1). Un travail qui se situe dans la sphère du sensible mais aussi et plus encore du culturel. Le point est essentiel. Le problème réside dans le fait qu'on ne sait plus très bien aujourd'hui ce qui peut être considéré comme un paysage. Non pas tant en raison d'une dégradation de l'environnement, à laquelle, soit dit en passant, un habitant de nos banlieues peut s'estimer confronté de façon aigüe, que parce que la matrice artistique du paysage, fondée sur la représentation creusée en perspective et qui a parfaitement fonctionné durant toute l'époque moderne-classique, s'est trouvée irrémédiablement détruite autour du début du XX^e siècle.

Prenons maintenant le second terme du titre de l'exposé: le "LIEU". Pour le géographe que je suis le lieu peut se définir comme une "partie localisée de l'espace terrestre". Mais je voudrais aller plus loin dans l'analyse des sens dont ce mot me semble porteur. Insister sur l'idée de "lien" qui s'y attache - il suffit de retourner le "U" final. Pour certains géographes, ceux du courant de la géographie humaniste, le lieu devient alors "une aire fermée qui acquiert sa qualité propre grâce à un principe fédérateur" (2). Ce principe fédérateur, ce caractère distinctif émanent en fait des valeurs et des significations qui sont attribuées par l'homme au "lieu". Ce dernier peut alors devenir un point privilégié de la construction d'une identité dans le rapport

à un territoire. Comme le paysage, le lieu s'inscrit dans la sphère du culturel. Ne pourrions nous dès lors travailler sur le sens du lieu? un texte peu connu du romancier Stevenson semble nous y inviter. Il y souligne comment tel endroit fait venir à notre conscience tel sentiment plutôt que tel autre; «tel endroit suggère le travail, tel autre l'oisiveté». Et de préciser plus loin: «C'est ainsi que des étendues plantées de jeunes sapins, des rochers plongeant très profond dans la mer me torturent et m'enchantent à la fois. [. . .] Enfant, je m'efforçais en vain d'inventer pour ces lieux des jeux appropriés comme je m'efforce encore, toujours aussi vainement, de les revêtir de l'histoire qui convient» (3). Ainsi, selon Stevenson il se tisseraient des correspondances entre tel ou tel lieu et tel ou tel événement susceptible de s'y produire. Chaque lieu se verrait ainsi conférer une aptitude à prendre une certaine place dans une certaine oeuvre. A la suite de quoi l'image produite devrait permettre de communiquer, d'échanger culturellement, certaines caractéristiques d'une portion d'espace terrestre. L'idée est intéressante. D'autant qu'un peu plus loin, l'auteur précise que ces images ne sont jamais définitivement figées. Ainsi écrit-il, à propos d'une auberge évoquée dans le roman de Walter Scott "The Antiquary", qu'« il est une autre histoire, encore inconnue, ou inachevée, qui exprimera plus pleinement la signification de cette auberge» (3). La proposition avancée par Stevenson dans le même article de l'existence d'un "génie du lieu" devient, dans ce cadre précis, tout à fait recevable. A condition de ne pas oublier que c'est un producteur d'images qui parle: le problème immédiatement présent derrière une telle analyse est celui du tricotage, dans le contexte d'une oeuvre donnée, de l'évocation littéraire des réalités spatiales; c'est à dire d'un travail de communication de ces dernières. Nous allons donc essayer, dans le cadre du présent exposé, de travailler deux ensembles d'images - représentations, proposées par deux artistes, partir du milieu de la banlieue val-de-marnaise. Nous le ferons, non pas tant pour ces ensembles en eux-même que pour vérifier si ils nous apportent des éléments susceptibles de nous aider à construire une identité spatialisée.

Commençons par l'aqueduc d'Arcueil tel que le présente Jean Teulé dans l'un de ses récits dessinés: "Banlieue sud". La première case de cette BD m'a toujours intriguée en raison d'un détail: alors même que l'auteur souligne la localisation de son histoire par rapport à la présence de cet aqueduc, il ne le donne absolument pas à voir dans toute l'ampleur du bâti imposée par sa traversée de la vallée de la Bièvre. Il préfère retenir un fragment assez peu spectaculaire de cet ensemble monumental, non loin de l'endroit où la conduite d'eau reprend son parcours souterrain vers le réservoir parisien de Montsouris. L'option opérée d'un cadrage frontal transforme l'aqueduc en une sorte de barrière enjambant brutalement la voie ferrée qui assure également une liaison avec la capitale. Ces interférences entre grands équipements destinés à autoriser des fonctions de circulations les font étrangement paraître comme des éléments de rupture et de blocage. Effectivement, l'ensemble du récit "Banlieue-sud" présente une succession de situations bloquées et d'impossibilités de communication qui se traduisent par une succession de meurtres et de viols. Et chaque fois, la représentation de l'aqueduc revient en ponctuation du récit. Lorsque tout bascule enfin dans le sens d'une possibilité de communication retrouvée - du fait de la rencontre de la

vieille et abominable "Clarisse" avec un jeune enfant - La planche finale de la BD nous montre les deux personnages s'éloignant: leurs corps, appuyés l'un contre l'autre, reconstituent comme la forme de l'un des arcs de l'aqueduc. Il n'est alors plus question de blocage mais de mise en relation. Autrement dit, ce récit qui procède d'une opposition brutale solitude/communication, articule sa construction autour de la représentation de deux grands équipements de circulation de la banlieue parisienne, soulignant ainsi l'extraordinaire ambiguïté de leur présence dans un espace où ils

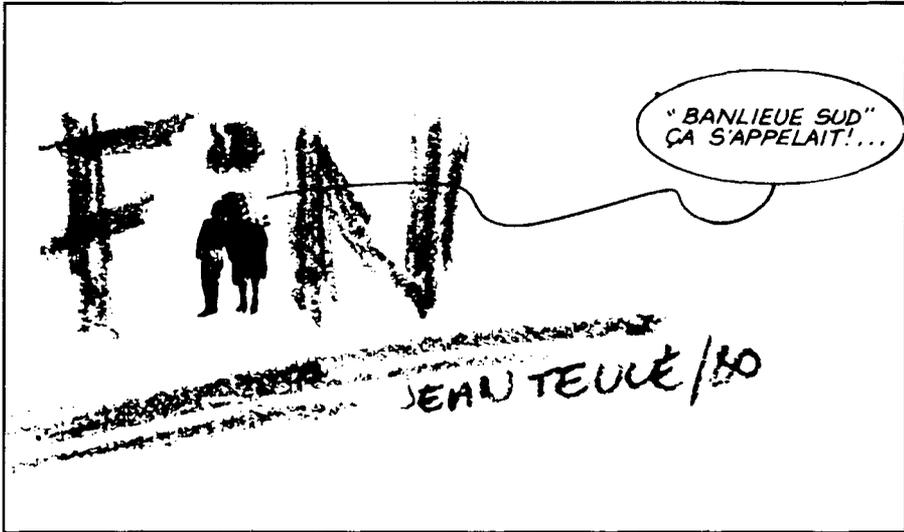
...LUNDI 25 OCTOBRE 1980...
 AU SUD DE PARIS, DE L'AUTRE CÔTÉ
 D'UN AQUEDUC...Y'A CACHAN



Illustration extraite de "banlieue sud" de J. TEULE

sont à la fois moyens-de et obstacle-à la communication. C'est là une idée que nous pouvons retrouver dans de nombreuses autres oeuvres; particulièrement chez d'autres auteurs de BD comme par exemple Tamber et Jano. Ces derniers soulignent volontiers les problèmes de circulation et de communication de leur héros "Kebra", parfait représentant d'un banlieusard en mobilité incessante. Au delà des licences de la fiction, nous croisons ici une réalité inscrite avec la force de l'évidence dans le vécu quotidien de la banlieue: l'espace de ce milieu est tramé d'axes de communications qui sont autant d'obstacles à la communication. J'emprunterai mon second exemple au domaine cinématographique à partir de la projection du début du film série noire, réalisé en 1979 par Alain Corneau. Cet extrait, tourné à quelques centaines de mètres de l'endroit où nous nous trouvons aujourd'hui, insiste d'abord sur une qualification de nature sensiblement différente de celle dont il vient d'être question avec l'exemple précédent: la violence des contrastes et des ruptures qui caractérise les espaces de la banlieue. Il montre également à quel point ces cassures omniprésentes sont autant de lieux d'expression individuelle et spontanée; comment elles secrètent aussi des solitudes extrêmes. Les lieux de communication se réduisent à des éléments aussi fragiles et précaires qu'une simple cabine téléphonique en bordure d'un terrain vague. Je pense que le spectateur qui est rentré dans l'ambiance tragiquement tendue du film de Corneau ne peut plus tout à fait regarder du même oeil une cabine téléphonique dans un coin un peu désert de la banlieue. L'effet de mise en fiction l'aura chargée de sens, lui conférant une valeur qui lui per-

met de s'inscrire dans sa/notre culture. L'addition et la confrontation d'images multiples de cet ordre ne peut que nous aider à nous doter de points de références identitaires; nous aider à nous construire ces références dans une activation de notre relation médiale (4). C'est à dire, en dernier ressort, d'habiter/de parcourir un milieu (en l'occurrence la banlieue) où le regard et l'action de l'homme peuvent effectivement trouver à s'inscrire.



Jacques VAN WAERBEKE

- (1) Alain ROGE, *Nus et paysages (essai sur la fonction de l'art)*, Aubier, 1978, 322 p.
- (2) Douglas C.- D. POCOCK, in A. BAILLY et al., *Les concepts de la géographie humaine*, Masson, 1984, page 141.
- (3) Robert Louis STEVENSON, *A gossip on Romance*, in: *Longman's Magazine*, novembre 1882. Traduction de F.- M. Watkins et Michel Le Bris pour la publication in *Essais sur l'art de la fiction*, La Table Ronde, 1988, pages 207-209.
- (4) Cf Augustin BERGUE, *Médiance, de milieux en paysages*, Reclus, 1990, 164 pages.

REFERENCES DES DEUX ILLUSTRATIONS

Jean Teulé, *Banlieue sud* récit dessiné en 43 planches. Les Editions du Fromage, 1981 (pour l'édition originale) et Les Editions Jacques Glénat, 1984 (pour la réédition mise en couleurs). Extraits de la planche 1 et de la planche 43.

AUTOUR DES LIEUX-DITS DE MAISONS-ALFORT

LE NOM

MANSIONIBUS - MAISONS-SUR-SEINE - MAISONS-EN-BRIE - MAISONS-SOUS-CHARENTON.

En 1791, la Commune est officiellement désignée sous le nom de MAISONS-ALFORT. Cette modification résulte sans doute des deux nominations successives de Maires habitant ALFORT et ayant établi le greffe municipal à leur domicile.

MAISONS

Du latin «MANSIO» qui signifie demeurer, rester, séjourner :

- «aller aux maisons», expression employée par les habitants du Moyen-âge demeurant ou travaillant à l'écart du village qui, comme ici, en raison du terrain inondable, devait être sur le sommet de la butte, autour de l'église Saint-Remi.

ALFORT

Un ancien château est mentionné, en 1362, sous le nom de son propriétaire : HARE-FORD ou HAREFORT (origine anglaise possible). En 1612, ce nom s'est transformé en HALLEFORT puis HALEFORT pour devenir ALFORT.

LES ORIGINES

Les premiers témoignages d'une présence humaine sur le territoire qu'occupe actuellement Maisons-Alfort se situent entre 1000 et 500 ans avant J-C. Les Gaulois de l'époque de Hallstatt (1) y préparèrent l'installation des Parisi(2).

Ceux-ci s'y établirent en 225 environ avant J-C, groupés autour du confluent de la Seine et de la Marne, dont les cours étaient sensiblement différents de ce qu'ils sont maintenant, au milieu de marais immenses.

(1) Hallstatt : Bourg d'Autriche qui a donné son nom à la première période de l'Age de Fer.

En 52 avant J-C, au cours de la guerre livrée par César aux divers peuples gaulois, son lieutenant Labienus dut faire face à une coalition de Gaulois confédérés à l'appel de Vercingétorix. Ils étaient concentrés aux abords de Lutèce.

Leur chef était un Aulerque(2) nommé Camulogène.

C'est de cette bataille(3) que daterait le Tumulus(4) qui aurait été découvert, en 1842, par le Général Creuly. Les vestiges trouvés avaient pour dimensions: 150 mètres de diamètre et 3,50 mètres d'élévation. Ils se trouvaient sur l'emplacement qu'occupait le milieu du front d'entrée du Fort de Charenton. Le Général trouva, outre un amas d'ossements, une hache et un poignard en lave, des couronnes, des bracelets et une boucle d'oreille qu'on a jugés être en bronze romain.

Le regroupement des premières maisons autour des châteaux ou des fermes a dû être choisi en raison de l'élévation du terrain.

En l'An de Grâce 988, un village appelé MANSIONES ou MAISONS est mentionné pour la première fois sur un parchemin (conservé aux Archives Nationales) qui porte le monogramme d'Hugues CAPET.

Le Seigneur MAYEUL, Abbé de CLUNY, obtint en effet d'Hugues CAPET, une charte concédant à l'Abbaye de SAINT-MAUR «la seigneurie d'un village appelé MANSIONES».

Ses deux églises sont citées, Saint-Remi et Saint-Germain, ce qui permet de penser que MAISONS existait déjà depuis longtemps.

LES HABITANTS - LES FIEFS

Jusque dans les années 1920, la population s'accroît lentement.

En 1709, on dénombre 95 feux avec 5 personnes environ par ménage.

En 1726 : 450 habitants	- 1789 : 720	- 1817 : 762
	- 1856 : 2317	- 1901 : 10547
	- 1954 : 40358	- 1990 : 54065.

Pendant longtemps, le paysage est composé de marais, de prairies, de maigres champs de céréales, de quelques vignes, de boqueteaux d'arbres et de carrières.

(2) Les peuples de la Gaule : Les Parisii établis sur les bords de la Seine et dont la capitale était Lutèce ; les Carnutes qui occupaient la région de Chartres ; les Véliocasses installés dans la vallée de la Basse Seine ; les Aulerques dans la vallée de la Loire ; les Sénons sur le bassin supérieur de l'Yonne et une partie du plateau de Langres ; les Bellovaques dans le Beauvaisis ; et les Suessions qui avaient étendu leur domination sur une vaste région qui fut incluse, après la conquête romaine, dans la Belgique (Soissons).

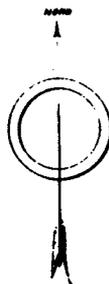
(3) Deux thèses sont aujourd'hui en présence pour situer la bataille de Lutèce : l'une à Grenelle, l'autre à Auteuil.

(4) Tumulus : amas de terre ou construction de pierre que l'on élevait au-dessus d'une sépulture, et parfois surmonté d'un monument ou d'un trophée. On pense actuellement que cette sépulture daterait de l'Age de Bronze.



Propriétés et domaines au XVIII^e siècle

- 1 Propriété Véron
- 2 Château d'Alfort. Domaine de Maisonville
- 3 Ferme de Maisonville
- 4 Propriété Saint Georges
- 5 Fief de l'archevêché
- 6 Fief de Saint Pierre
- 7 Fief de l'image ou propriété de "le chanteur"
- 8 Les 40 arpents
- 9 Propriété D'urst
- 10 Propriété Springer. Château de Réghat (1776)
- 11 Le clos des Noyers
- 12 Les Julliottes
- 13 Le buisson joyeux
- 14 Domaine de Charentonneau
- 15 Château, moulin et ferme de Charentonneau
- 16 Château Gaillard



Les fiefs et leur évolution jusqu'au XX^e siècle

Aucun obstacle naturel ou artificiel n'empêche les eaux de la SEINE et de la MARNE d'envahir les terres lors des grandes crues. Seules émergent quelques buttes dont celles de GRAMMONT ou GRANDMONT et de l'Eglise SAINT-REMI.

Au XIII^e siècle, les manants, vilains ou serfs de MAISONS obtiennent leur affranchissement des Abbés de SAINT-MAUR.

La proximité du PONT de CHARENTON, point de passage obligé des routes de l'Est, apporte les allées et venues de routiers et de gens d'armes.

En 1553, une bulle du Pape CLEMENT VII transforme l'Abbaye de SAINT-MAUR en Doyenné et la réunit à l'Evêché de PARIS.

Les fiefs maisonçais passent alors sous la suzeraineté de ce dernier.

Sur ces terrains presque déserts, LOUIS XV aime se livrer aux plaisirs de la chasse lorsqu'il se rend dans ses châteaux voisins. Les «redoutes» ou «remises royales» constituent des enclos boisés permettant au gibier de trouver gîte et nourriture et à la Cour, d'excellents tableaux de chasse.



Les anciennes routes du confluent Seine et Marne

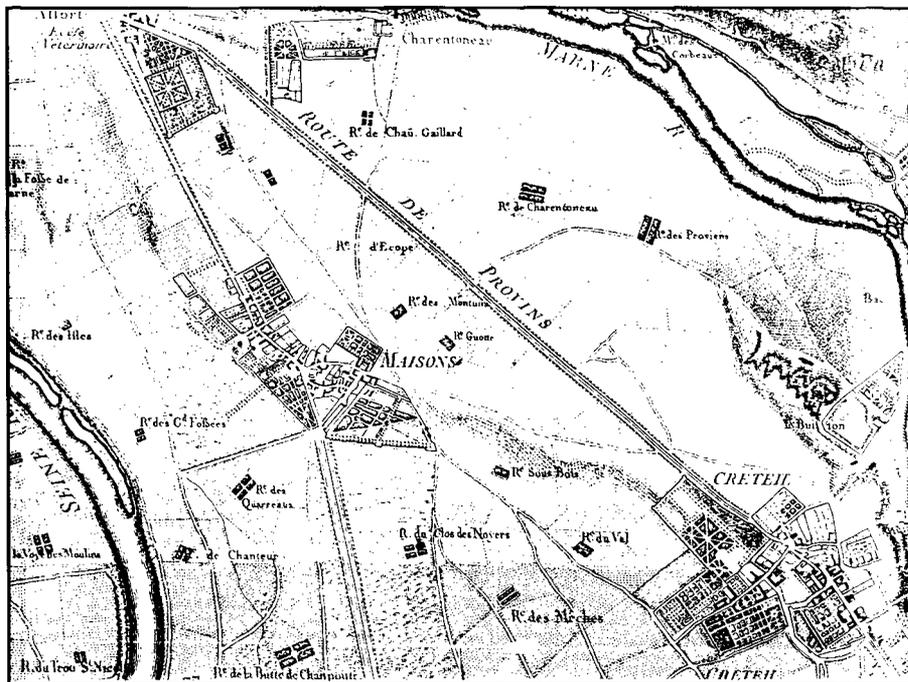
Le paysan, lui, se plaint des champs ainsi dévastés.

Sur la carte des Chasses établie entre 1764 et 1774 apparaissent les foyers de la commune : le bourg de MAISONS-ALFORT et CHARENTONNEAU.

De vastes fiefs et des châteaux se partagent la propriété du sol.

Les rentes constituées ou les dîmes perçues par la fabrique concernent les habitants de la rue BRETONNE (rue des Bretons), de la rue des COCHETS (rue Victor Hugo) ainsi que les vignes et terre de l'ECHAT (les Juillottes).

C'est là principalement que les petits propriétaires possèdent des biens, la plaine, en dehors des biens communaux, appartient aux seigneurs qui louent leur terre à des fermiers. L'Ecole Royale Vétérinaire, qui contribue grandement, dès l'origine, à la notoriété de la Ville est installée en 1765 dans la propriété d'ALFORT.



Carte dite des chasses (1764-1774)

Après la Révolution, les fiefs, les fermes et leurs terres sont morcelés et changent de destination. Toutefois, jusqu'en 1860, MAISONS-ALFORT est encore une commune rurale ayant conservé, à peu près, son premier aspect.

Des grandes propriétés ont été divisées puis, à la fin du XIX^e siècle, des industries alimentaires importantes se sont installées sur de vastes emplacements encore disponibles. Le dernier grand domaine qui a résisté est celui de CHARENTONNEAU dont le lotissement n'a débuté qu'en 1898. Quant au Château, aux dépendances, au parc et à la ferme, ils ont malheureusement disparus dans les années 1950...

La population se transforme au fil du temps:

A l'origine, des cultivateurs et des vignerons puis des carriers et tailleurs de pierre, des employés et élèves de l'École Vétérinaire, des mariniers, des postillons, des petits rentiers, des militaires retraités, des commerçants, employés et fonctionnaires viennent s'établir avec des travailleurs parisiens qui "... cherchent un logement plus vaste et un air plus pur..."

Enfin, les maraîchers, les ouvriers de nos usines du début du siècle, les employés du chemin de fer, de bateaux et de tramways sont remplacés par la population très diversifiée d'aujourd'hui. Les routes, chemins et sentiers nombreux sur le territoire, sont créés pour mener aux parcelles de terre, aux bois disséminés autour du bourg, aux moulins, à la rivière. Ils sont souvent sinueux et semblent tracés par hasard.

En examinant les anciennes cartes, on remarque que les chemins partent de trois artères principales: la première part du PONT de CHARENTON, se dirige vers le bourg et le traverse en direction de VILLENEUVE, la deuxième, à gauche du pont, conduit vers CRETEIL et la troisième va du Bourg à CRETEIL.

LES LIEUX-DITS

Les voies tracées ainsi que les différentes propriétés portent un nom. Pour situer son bien et payer le tribut prélevé par les différents pouvoirs en place, le propriétaire doit connaître sa surface et lui donner un nom, d'où le «LIEU-DIT».

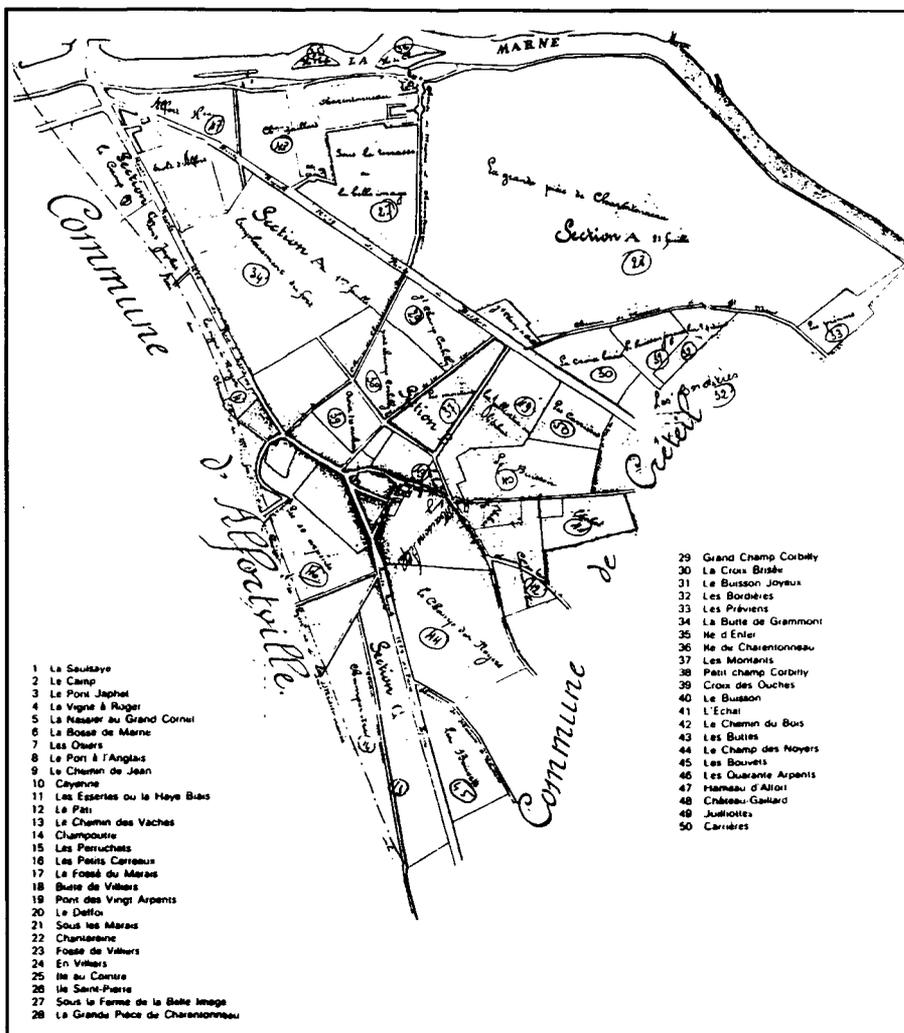
Ces noms sont souvent descriptifs du décor naturel mais ils peuvent également rappeler le patronyme d'un propriétaire ou évoquer un fait ancien.

Ils sont présents dans le «parler local» pendant des siècles mais hélas ! le nôtre voit de plus en plus s'accroître la défaveur de ces noms anciens, témoins de notre passé.

Fixons, ci-après, quelques noms :

- le CAMP, auprès du PONT DE CHARENTON, doit sans doute son nom à l'occupation des Anglais qui, en 1358, prennent la place, en 1436, livrent à nouveau une bataille à l'issue de laquelle ils sont repoussés.
- en 1451, des champs sont désignés comme suit : la SAULSAYE, lieu planté de saules - le PATI - le DEFFOIX - le MARAIS - le PONT JAPHET - le PORT A L'ANGLAIS - la GRANDE NOUE, prairie humide et grasse - les BUTTES.
Ces noms existent encore sur le cadastre en 1898.
- en 1652, les Seigneurs de CHARENTONNEAU, de SAINT-PIERRE, de l'IMAGE, de MAISONVILLE ainsi que l'Archevêque de PARIS possèdent la majeure partie du territoire, leurs noms figurent sur le «TERRIER DE CRETEIL».
- les PRES DES PAILLES, des terres sont désignées sous ce nom parce que les habitants sont obligés de fournir pailles et litières pour la Grande Ecurie du Roi, généralement livrées à CARRIERES-CHARENTON, au Séjour du Roi, où sont situées les écuries des chevaux de la Cour.

- la famille ROGER doit être très ancienne à ALFORT car longtemps on trouve ce patronyme parmi les hommes s'occupant des affaires publiques, un chemin, un lieu-dit «LA VIGNE à ROGER» lui empruntent son nom.
- la BUTTE DE GRAMMONT ou GRANDMONT accueille le FORT dit de CHARENTON construit de 1841 à 1845.



NOMENCLATURE DES LIEUX-DITS RELEVÉS SUR LE CADASTRE DE 1841*

Section A d'ALFORT

- Alfort
- Ecole Vétérinaire
- Le Moulin Neuf
- Charentonneau
- Château Gaillard
- Sous la Ferme de la Belle Image
- La Grande Pièce de Charentonneau
- Grand Champ Corbilly
- La Croix Brisée
- Le Buisson Joyeux
- Les Bordières
- Les Prévians
- La Butte de Grammont
- Ile d'Enfer
- Ile de Charentonneau

Section B du BOURG

- Le Bourg (Maisons)
- La Nouvelle Colonie
- Les Carrières
- Les Juilliottes ou l'Echat
- Les Montants
- Petit Champ Corbilly
- Croix des Ouches
- Le Buisson
- L'Echat
- La Maison des Briques
- Le Chemin du Bois
- Les Buttes
- Le Clos des Noyers
- Les Quarante Arpents (en partie)**
- Les Bouvets

Section C de la Seine

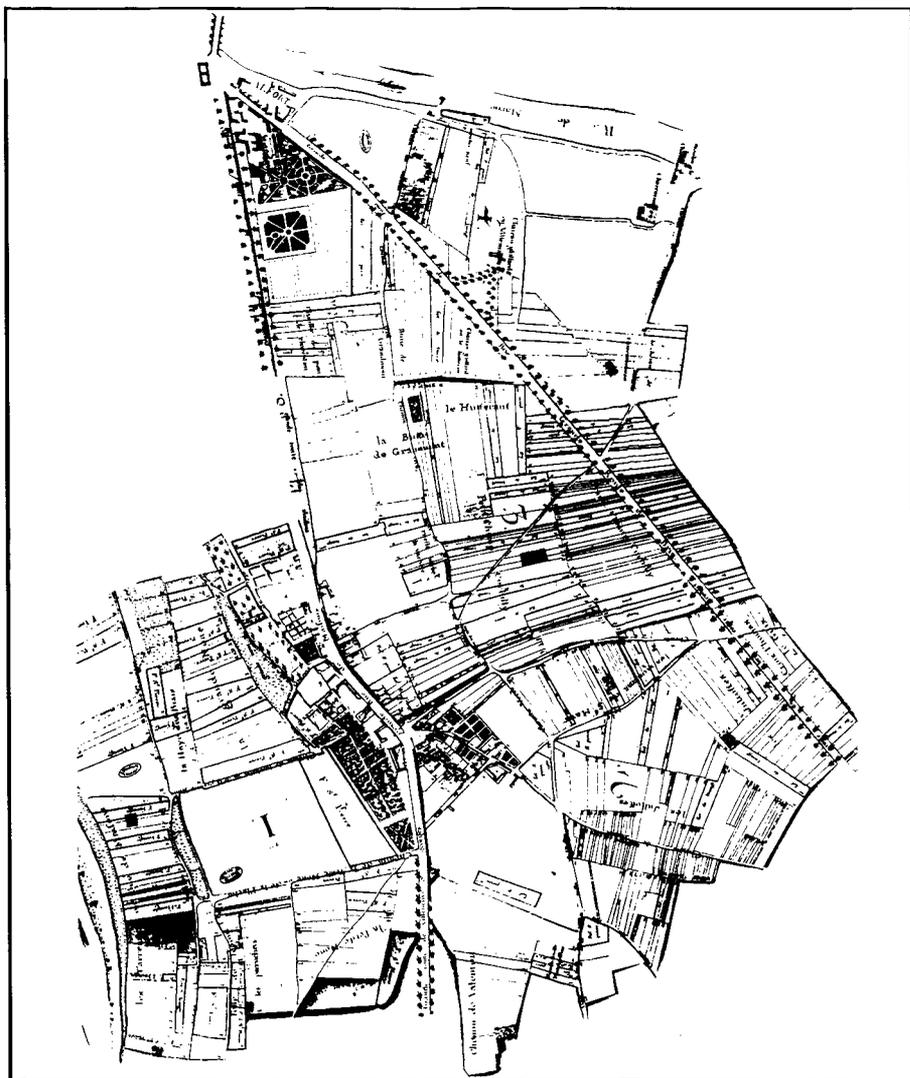
- Le Camp
- Le Pont Japhet (en partie)
- La Vigne à Roger (en partie)

sur Alfortville

- Le Nassier ou Grand Comet
- La Bosse de Marné
- Les Osiers
- Le Port à l'Anglais
- Le Chemin de Jean
- La Maison de l'Américain
- La Grande Noue
- Cayenne
- Les Essertes ou la Haye Biaï
- Le Chemin des Vaches
- Champoutre
- Les Perruchets
- Les Petits Carreaux
- Le Fossé du Marais
- Butte de Villiers
- Pont des Vingt Arpents**
- Le Deffoie
- Sous les Marais
- Chantereine
- Fosse de Villiers
- En Villiers
- Ile au Cointre
- Ile Saint-Pierre

* Le territoire de MAISONS-ALFORT, après la création d'ALFORTVILLE en 1885, comprend les sections A et B en totalité moins une partie des QUARANTE-ARPENTS et dans la Section C, le CAMP, LE CHEMIN DES VACHES, une partie du PONT JAPHET et de la VIGNE à ROGER ;

** Valeur de l'arpent : cette ancienne mesure agraire variait suivant les régions. A Maisons-Alfort, elle était égale à 100 perches de 18 pieds 4 pouces, soit : 3. 419 m².



Le terrier de Créteil

LA FIN DU XIX^e ET LE XX^e SIECLE

En 1898, on l'a noté, le paysage dans la zone comprise entre la MARNE et la Rue de CRETEIL (av. du Gal Leclerc) se transforme brusquement. Des arbres sont abattus, des rues rectilignes sont tracées, le lotissement du Domaine de CHARENTONNEAU commence.

A l'emplacement des bois, des arbres fruitiers et des prés, poussent ici et là, pavillons

et cabanes entourés de jardins. A partir des années 1950 ce sont des quartiers nouveaux et de grands immeubles qui sortent de terre: les PLANETES de 1956 à 1962, HECTOR BERLIOZ - LES JULLIOTTES dès 1970.

Après la coupure provoquée en 1849 par la voie ferrée du P.L.M, la dernière mutation qui a bouleversé l'unité du quartier de CHARENTONNEAU s'est déroulée en 1979, lors de la construction de l'autoroute A 86, accompagnée d'expropriations parfois mal vécues.

Des modifications transforment la structure de certaines rues. Il a fallu débaptiser... baptiser...

LA SITUATION EN 1991

Les LIEUX-DITS sont remplacés sur les plans du cadastre par une formule: une lettre pour la section - un numéro pour la parcelle - le nom de la rue - le numéro de voirie...

...et pourtant les noms de lieux, jalons importants de notre passé, font partie du patrimoine linguistique de la cité. Ils méritent d'être tirés de l'oubli et préservés.

A MAISONS-ALFORT, la plupart des noms ont disparu dans le temps. Quelques-uns représentent aujourd'hui :

UN QUARTIER :

- ALFORT, CHARENTONNEAU, LES JULLIOTTES, VERT DE MAISONS où était située la ferme du VERT, sorte de maison de convalescence pour chevaux.

UNE RUE

- La BELLE IMAGE, la propriété de CHARENTONNEAU, vue du Plateau de GRAVELLE, offrait un coup d'œil admirable par la variété des couleurs des bois, arbres fruitiers, des parcs et cultures. C'est peut-être l'origine du nom de «LA BELLE IMAGE» donné à l'un des lieux-dits de cette propriété,

- LE BUISSON JOYEUX
- LE CHAMP (S) CORBILLY
- LE CLOS DES NOYERS, ancienne "remise royale" de chasse.

UNE PLACE:

- Les 7 ARBRES, ce nom avait été donné à un groupe de 7 énormes platanes sous lesquels plusieurs générations sont venues danser. Quelques arbres avaient été abattus, par la suite, pour laisser la place à une guinguette célèbre, construite en bordure de MARNE.

UN ESPACE SOCIO-CULTUREL:

- LE CHARENTONNEAU, qui fut un ancien cinéma construit en 1927 dans le quartier de CHARENTONNEAU.
- LA CROIX DES OUCHES, sur le «Terrier de Créteil», nous remarquons une Croix située à la rencontre du Chemin de CHARENTONNEAU à MAISONS avec le Chemin VERT, de la BUTTE DE GRAMMONT ou de la CROIX DES OUCHES. C'est ce nom qui a été donné à l'ancien établissement de bains-douches ouvert au public en 1925.
- Nous retrouvons la trace des DEUX-MOULINS implantés sur les berges de la MARNE dans les enseignes de certains commerces situés dans l'ancienne rue des DEUX-MOULINS (rue du Mai Juin). En effet, en dehors du Moulin de CHARENTONNEAU et avant l'établissement du MOULIN NEUF qui figuraient sur la carte des Chasses de 1774, il y avait deux autres moulins. Le premier, en venant du Pont était désigné en 1440 sous le nom de PETIT MOULIN, et le deuxième cité en 1170 et 1180 : le MOULIN DES PORTES. Plus tard, on les retrouve sous les noms des MOULINS D'ENFER et de DAMNATION, de là, sans doute, l'origine du nom de l'ancien Chemin d'ENFER, devenu la rue du MOULIN D'ENFER (rue du 8 Mai 1945).
- Quelques noms, enfin, ont été donnés à des stations d'autobus, de métro, et certains commerces et entreprises les ont choisis en fonction de leur quartier d'implantation.

Marcelle AUBERT
A.M.A.H

BIBLIOGRAPHIE

Amédée CHENAL	Histoire de Maisons-Alfort et d'Alfortville	1898
Louis COMBY	Au confluent des Libertés - Alfortville	1987
MAISONS-ALFORT MILLE ANS D'HISTOIRE		
	Tome I Des origines au XIX ^e siècle	1984
	Tome II le XX ^e siècle	1986

LIEUX-DITS DE LA BRIE OCCIDENTALE

Microtoponymie des vallées de l'Yerres et du Réveillon

Pour mieux comprendre la toponymie de MANDRES-LES-ROSES, j'ai inventorié les lieudits de 25 communes de la vallée de l'Yerres (entre Soignolles-en-Brie et Crosne), de la vallée du Réveillon (de Chevry-Cossigny à Yerres) et de 3 communes du rebord occidental du plateau de Brie (Sucy-en-Brie, Boissy-Saint-Léger et Limeil-Brévannes) qui ont présenté pendant longtemps un paysage commun. Les noms de lieudit ont été repérés sur les plans de la fin du XVIII^e siècle et les cadastres dits napoléoniens (dressés entre 1809 et 1811). Les compléments sont tirés de divers ouvrages historiques dont je n'ai pas achevé le dépouillement (E. MICHEL sur Brie-Comte-Robert, P. NICOL sur Mandres-les-Roses, l'abbé LEBEUF, PIERART, Georges HURE) et de quelques terriers anciens, plus quelques renseignements sur le terrain. Soit environ 1900 noms de lieux, ruisseaux, mares, bâtiments, voies et chemins. Ensemble, ces données sont quelque peu disparates et dépendent de la qualité des sources consultées. A l'examen, on se rend facilement compte de deux défauts :

* Tous les lieux-dits ne sont pas notés avec précision (par exemple à Brie le nombre passe de 23 à 37 entre 1786 et 1810; à Yerres, le cadastre de 1810 a éliminé tous les noms empreints de "féodalisme", le cadastre de Grégy compte moins de 15 noms).

* Les vérifications par le géomètre sur le terrain ont parfois été sommaires, voire nulles; les fautes de copie ou de localisation sont relativement nombreuses (jusqu'à 5%). N'oublions pas que ces plans reflètent une structure agraire datée, des préoccupations différentes et une compréhension de la langue qui n'est pas celle des siècles antérieurs, ni celle de nos jours. En dépit de l'inscription des sociétés rurales dans la longue durée, les variations plus courtes restent sensibles: les modifications de modes de culture ou de modes de vie se traduisent le plus souvent par l'oubli du sens initial des mots, le déphasage des noms et des notions qu'ils traduisaient.

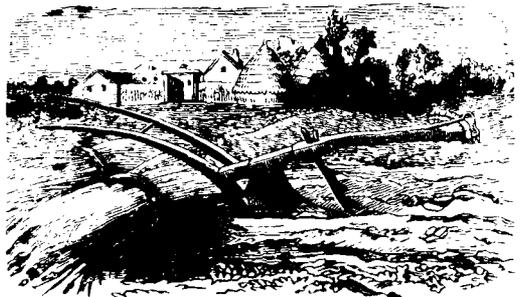
Les outils "théoriques" font défaut. La microtoponymie demeure un champ peu exploré en tant que tel. Les inventaires préalables ont été rarement établis; quand ils le sont, ils sont rarement datés; les sources ne sont pas critiquées, ni même mentionnées. Autant les noms de villages et de cours d'eau ont été scrutés et analysés, autant les espaces intermédiaires ont été négligés. Sur la Brie, je n'ai trouvé qu'un article ancien et trop synthétique et un ouvrage récent (1), que je ne recommanderai pas parce qu'il est trop peu fiable quant à l'appareil critique et quelquefois délirant sur la partie linguistique; son seul mérite est d'avoir regroupé en un seul volume un nombre très considérable d'appellations. Mais l'analyse sous-jacente hésite entre le regroupement thématique et l'étude linguistique sans perspective historique. Cette remarque me conduit à formuler quelques notes de méthode sur ma recherche.

* L'objet de la recherche est constitué de noms donnés à des lieux ou, plus exactement, à des repères dans l'espace: ils dessinent une géographie de proximité qui intéresse le paysan ou l'administrateur. Cours d'eau, reliefs ou accidents de terrain, qualité ou apparence des sols, végétation, chemins, édifices, bâtiments ... tout ce qui permet de se situer, de se guider, de se retrouver.

* Nommer les lieux, c'est les décrire ou les caractériser par un ou plusieurs mots afin de les distinguer les uns des autres. Il s'agit de les mettre en valeur et de les séparer des voisins, sans pour autant définir des frontières précises à chaque fois. Les désigner d'un seul mot ne suffit pas toujours. Au nom commun est alors accolé soit un suffixe, soit un adjectif, soit un autre mot, soit un autre point de repère. Dire «la mare» ou «le bois» ou «le saule» entretient la confusion dans un pays où mares, bois et saules se voient en abondance. Les hommes ont donc rajouté soit un qualificatif, soit un locatif, soit un nom de propriétaire(2), soit un sobriquet ou un nom commémoratif sous la forme d'un attribut, d'une apposition, d'un complément de nom ou d'un complément circonstanciel (gouverné par une préposition).

* C'est à partir de ce schéma que tout commence à se compliquer. L'analyse du nom de lieu dit commence par un examen linguistique ou philologique: d'où ce nom vient-il? Que signifie-t-il? La plupart des toponymes semblent lisibles dès lors que l'on connaît un minimum de vocabulaire français et que l'on a idée d'une grille de lecture. Les mots utilisés appartiennent pour l'essentiel au monde rural pour qui la terre - ses accidents, ses aspects sensibles, l'eau, la végétation et la façon de cultiver - façonnent l'univers dans lequel ils se déplacent. Notre propre grille d'habitants des villes vivant au XX^e siècle, est obturée: soit les notions de référence ont disparu (savez-vous ce qu'est «un mars», «un gerbeau», «une bigoune», «un brai», «un poutil?»), soit les motivations initiales sont abolies (trouvez «les Saules à la Vieille», «la Fosse au Cochon», «la Mare à Carolus», «la Butte au Berger») soit les circonstances ont été oubliées («chemin des Meuniers, chemin des Lonrains», «le Pot d'Etain») soit les mots ont été transformés par calembour ou défaut de prononciation («la Mare aux Cannes» est devenue «Mare aux Poulets», «le Marchais» est écrit «le Marché» qui n'a jamais pu être établi sur un marécage!).

Nous entrons là dans le labyrinthe de l'étymologie qui, pour le langage populaire, tient plus de la conjecture que de la science exacte. L'écrit n'y constitue pas la source fondamentale. Les noms sont dits, sont prononcés avant d'être écrits, sont ramenés à des notions plus simples à saisir. Et celui qui écrit, est scribe ou notaire, pas un paysan: il est étranger au terroir et n'en connaît pas le cœur intime. Il n'y a ni orthographe, ni prononciation juste ou exacte. Avant tout, il y a le bonheur des mots.



I - Une première approche du vocabulaire

Le premier objet de cet article, c'est le vocabulaire utilisé pour désigner les lieudits et la syntaxe selon laquelle ils sont écrits; l'étude des rapports entre le nom et la situation topographique seront étudiés ailleurs. L'étude porte donc plus sur la langue que sur la sémantique. Elle me paraît pourtant devoir précéder toutes les autres études: le premier acte accompli reste l'énoncé du lieu (comment est-il dit?). Les hommes ont la faculté de symboliser par les mots qu'ils emploient; en désignant les divisions de l'espace, ils le décrivent symboliquement. Le mot est prononcé avant que d'être figé sur un document (charte ou carte, terrier ou cadastre): il replace le lieu dans l'univers familier des hommes qui utilisent l'espace. Cette remarque ne devra pas être oubliée quand il faudra -malgré tout- interpréter certains mots aujourd'hui inusités. Le vocabulaire de base repose sur des notions familières: le relief, la végétation, le sol, la forme d'exploitation, l'usage ...

* La catégorie la plus nombreuse est constituée par ce que j'appelle, faute de mieux, des "toponymes de toponymes": en clair, des mots qui désignent des points de repère (croix, pierre, chemin ...) mais aussi des reprises de lieux déjà nommés du style «les Uselles de Santeny» (EPINAY) ou «la fontaine de Guillardcy» [SANTENY]; quelques-uns de ces noms conservent le souvenir de fermes ou de hameaux disparus depuis lors. Il est évident que cette abondance relative reflète avant tout la fréquence élevée des noms de chemins qui relient villages, hameaux et fermes(294) et la fréquence des reprises de noms déjà attribués à des lieudits voisins(184) ou de lieux habités(98). Trente cinq noms rappellent des repères, généralement placés sur des limites (le plus souvent disparues): croix, pierre, borne, caillou, mée, murger, marche(3). Dans le même ordre d'idées, le terme «poirier» peut être un ancien «perrier» dont la prononciation locale était voisine encore au XIX^e siècle. Les toponymes à base d'arbres (ormes et poiriers) sont souvent associés à des limites(4). Toute une étude des limites anciennes reste à mener à partir de telles notations.



* Les noms liés à l'exploitation agricole apparaissent fréquemment: les bâtiments (ferme, grange, ménil, moulin), la localisation ou la destination des champs («les Cinquante Arpents», «Chantepie», «les Prés Fézart»), les techniques agricoles ou l'artisanat (clos, champs, prés, vignes, fossés, tuilerie ...) ou le statut juridique de la terre («le Fief anonime» [sic], «le Noyer de la Justice» [SANTENY]). Tous ces noms représentent le système agraire qui prévalait au XVIII^e siècle(5); on peut encore relever quelques survivances des systèmes médiévaux, intéressantes toutefois quant à la manière dont le terroir a été façonné. Les notations relatives au drainage abondent:

le limon des plateaux se gorge facilement d'eau, et le climat local n'est pas spécialement désertique! Par contre, les essarts et autres brûlis restent rares. Le nom commun «pièce», se retrouve souvent.

* La "géographie" fournit un bon contingent de lieu-dits. Tout d'abord, l'eau, abondante sous diverses formes, essentiellement des mares, des sources (les «fontaines»), des marais (les «marchais»), des puits, des fossés et des rus. Le vocabulaire du relief distingue les buttes (pentes dans toutes les directions) des monts (deux ou trois directions de pentes) et plusieurs variétés de pentes (grippe, pendant, montant, rôle, roulée, larris, fort, gaillon), les "plats" constituent le dernier type (val, vallée, fond, plaine, varenne). La nature des sols baptise des lieu-dits: les lieux où les pierres apparaissent - quelquefois associées à des repères [voir plus haut] - sont désignées de plusieurs mots (roche, pierreux, grès ou grais, chône/chailles, caillou) dont certains sont très anciens (racine gal/gab: galettes, gabardes, gabelle); les mannes et glaises sont bien notées, il faut y associer les termes qui désignent la boue (grouette, noue, mollière, latteux/natteux, brai, puteux, trouble), enfin le sable ou sablon.

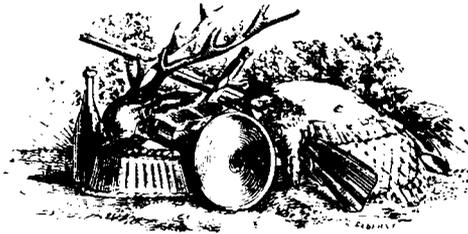
* La végétation et surtout les arbres contribuent à la toponymie briarde: les bois (forêt, breuil, buisson, touffe, queue, remise) ou les espaces boisés (haie, rideau, taillis, bruyères). Les saules, ou plutôt les saussaies sont les arbres les plus fréquemment cités: c'est la végétation initiale du plateau humide, qu'il a fallu éliminer pour cultiver. Les ormes, les noyers et les poiriers [voir plus haut sur la confusion poirier/perrier], qui ont pu correspondre à une limite, apparaissent assez souvent: les lieux semblent avoir une fonction que l'étude in situ permettrait de préciser. Les aulnes (les vernes), pourtant associés aux saules, ne sont quasiment jamais rencontrés en tant que tels, mais en composition (VERNELLES, HYVERNEAUX, IVERNY, ENFER (?)). Les chênes apparaissent assez peu également, doit-on y ajouter une jarrie et JARCY, et les trois «casse...» notés dans les bois Notre-Dame. A ce rayon, signalons 6 «guignes» et 2 merisiers et deux «fetüs», nom ancien du bouleau (betula en gaulois) et les cannes (sorte de roseau des mares, transformé parfois en poulets!).

* Les noms d'hommes, de saints ou d'animaux, sont moins utilisés que l'analyse toponymique traditionnelle aurait pu nous le laisser croire. Si l'explication des noms de village par DAUZAT fait largement appel aux propriétaires supposés du lieu, le déchiffrement des lieu-dits indique rarement un propriétaire(6). Les noms d'homme ne sont pas toujours authentiques: quand il s'agit de noms collectifs, ceux-ci résultent de transcriptions ou transpositions plus ou moins réussies (Matelots/Marins(7), Moines, Prêtres, Marchands); le nom peut résulter d'une collision ou attraction paronymique entre un mot fonctionnel et un nom propre (guillor = guide / GUILLORY, GUILLAUME(8), rigole l RIGAULT); des fautes d'orthographe ont travesti le nom originel: «l'Orme Maroto» (FEROLLES) est un Orme des Marets, la «Croix Libéra» (COMBS-LA-VILLE) est une Croix de l'Hérib (de l'Erable). Les noms de saints peuvent subir également un sort semblable: que vient faire Saint Cassien, fondateur de l'érémisme occidental, entre SANTENY et LESIGNY, en un endroit où apparemment aucun ermitage ou oratoire n'a jamais été établi: ne s'agirait-il pas d'un ancien chêne (cassanos) christianisé? Quant aux noms d'animaux, ils posent des problèmes semblables dès l'instant qu'on s'attache à justifier leur présence dans

le lieu précis qu'ils sont censés nommer.

* Une petite partie des noms étudiés appartient à la catégorie des "trucs de langage": noms commémoratifs pour conserver la mémoire d'un évènement ou d'un homme (mais ce procédé est encore rare au début du XIX^e siècle), jeux de mots ou noms arbitraires. Tous ces supports de la mémoire externe sont d'un emploi limité, contrairement à l'idée que l'on peut en avoir de nos jours. Cette impression est renforcée par la "démotivation" des appellations nouvelles données aux lieux: les noms n'ont plus de rapport avec le vécu des gens qui les fréquentent ou les utilisent.

* Plusieurs mots n'ont pas été classés, car ils n'ont pas été expliqués: quelques-uns ne sont mentionnés dans aucun dictionnaire récent ou ancien (bigourne, bigoine, aligrais, boussatons, fosabes, tourouderie, visnoterie), soit parce que la notion qu'ils évoquent n'est pas comprise, soit parce qu'il me manque les éléments d'explication. Sur les 10% de noms au sens en suspens, un certain nombre livreront sans doute leur "secret" après une étude un peu plus approfondie.



II- Un peu de grammaire

Le plus souvent les mots d'un lieudit vont par couple; quand ils sont isolés ou simplement précédés d'un article, ils ont acquis la même valeur absolue que le nom d'un village ou d'une rivière que l'on ne fait plus précéder de son nom générique (rivière ou ru, village ou hameau, ferme ou château...): ils sont reconnaissables par eux-mêmes et n'entrent en concurrence avec aucun de leurs voisins proches. Le Fraical [VARENNES], Beaugard [PERIGNY] ne peuvent pas être confondus. Par contre il faut ajouter à des noms communs, assez répandus, des déterminatifs. En ce cas, la copule «de» unit les deux termes trois fois sur quatre. Il s'agit, à première vue de compléments de nom pour marquer la possession, le lieu (le plus souvent), la qualité(9), la destination ou le contenu. La préposition «à» fonctionne de la même façon. Elle dénote toutefois un emploi dialectal hérité du bas-latin et du français médiéval, et gouverne essentiellement des noms d'êtres vivants (hommes ou animaux et "fausses hominisations": les saules à la Vieille ou la Vieille désigne en fait une ancienne "villa la mare aux Matelots [voir plus haut]. Cet usage s'est maintenu dans le parler populaire jusqu'à nos jours. Il y a quelques exceptions: la Mare aux Ecus, le chêne à Casse-croûte, la butte à Choigny; mais aussi dans la composition du nom de deux monts: Montalanon (mont à l'anon, sans doute un ancien Mont-Lanon ou le deuxième terme désignerait la plaine) et Montaquin (mont à quin ou le deuxième terme

serait un ancien nom donné à la pente(10), (cf. QUINCY, QUINCAMPOIX), mais dans ces deux cas, l'explication du deuxième terme reste discutable car non-conformiste.

D'autres prépositions sont utilisées pour marquer la position relative: derrière, vers, sous, sur, près, parfois remplacées par un adjectif suivi par de, employé comme une préposition: bas, haut, proche. Dernier cas de figure: les mots apposés, noms d'hommes ou de saints pour la plupart: Poirier Houdet, noyer Saint-Germain, butte Gondi, ruelle Jubin(11), borde Fournier, grange Nivelon, clos Nicole, etc ... Cette façon de nommer correspondrait à l'usage grammatical antérieur au XVI^e siècle: «le complément déterminatif marquant la possession pouvait se rattacher au nom par simple juxtaposition du cas régime (l'ancien génitif), sans préposition, mais seulement, en règle générale, lorsque ce complément désignait une personne»(12). Restent quelques adjectifs qui remplissent une fonction analogue à celle des compléments de nom. Ils précisent la taille (40 fois grand, 28 fois petit dont 11 fois en opposition par exemple petite et grande voie de Noiseau ou 6 fois haut/bas), la couleur (à peu près autant de vert -chemins- que de rouge ou de blanc, un peu de gris, un seul bleu, les autres couleurs ne sont jamais citées) la forme ou la qualité (puteuse, malvoisine, creuse, doux, froid, perdu, couvert) la chronologie (ancien/nouveau). Les nombres sont associés aux arpents pour désigner des pièces distinctes dans la plaine d'Épinay; mais on trouve aussi des arbres ou des points de repère par deux ou trois voire neuf, "Neuf Saules" à LIMEIL. Mais ces lieudits sont très peu nombreux.



Ces quelques notations n'épuisent pas le sujet. Elles mettent en évidence le système de désignation des lieux dans un système agraire qui est celui de la Brie occidentale de la fin du Moyen-Âge (XIV^e-XV^e siècles) au XIX^e siècle. Le système semble homogène dans ses Grandes lignes, mais certains noms renvoient à des états de la langue antérieurs: comment en a été assurée la transmission, si l'hypothèse est vérifiée.

Il convient de compléter sur le terrain et de reprendre l'histoire des villages; examiner les documents, dresser un inventaire précis et daté des noms, repérer des fautes de transcription, approfondir le sens des mots anciens, rétablir les états anciens, mettre en question les explications hâtives, telles sont quelques-unes des tâches que nous pourrions nous assigner pour comprendre les lieudits de nos communes.

J.-P. NICOL

- (1) Paul BAILLY: *Toponymie en Seine et Marne*. Editions Amatteis - 1989
- (2) ... ou ce qu'ils ont cru être un nom de propriétaire (voir plus loin).
- (3) Ce mot peut parfois entrer "en collision" avec la désignation ancienne des marais: «le mar-chais». Une étymologie possible du mot à partir du gaulois justifierait cette homophonie.
- (4) cf. «la Croix de l'Orme des Grès» [MANDRES] qui cumule trois désignations de repère. Selon l'abbé LEBEUF, la justice rurale était rendue sous des ormes isolés; la croix est presque toujours associée à une limite; les grès, sur lesquels étaient dressés les croix, sont équivalents des bornes. Notons encore que ce lieu est précisément associé à un conflit de bornage et un conflit de seigneurie qui dure trois siècles (du XV^e au XVIII^e siècle) après que les anciens titres eurent été perdus (ravages de la guerre de Cent Ans).
- (5) Rappelons que les sources utilisées ici sont datées de ce siècle et du cadastre "napoléonien" (1809-1812).
- (6) Remarque méthodologique: le système de désignation des lieudits sur lequel nous nous appuyons, est postérieur au XV^e siècle, donc bien après la désignation des lieux habités; celle-ci à très bien pu être menée en fonction d'un système différent, base sur le nom du "seigneur du lieu".
- (7) Marin c'est marécageux; le marin devient matelot et l'on cherche la marine suisse dans le port de la Mare à Carolus!
- (8) Les anthroponymes GUILLOT, GUILLORY, GUILLORROY, GUILLAUME sont toujours associés à un chemin.
- (9) «Le complément déterminatif construit avec à ou de sert souvent à noter un trait descriptif et concret» GREVISSE - Le bon usage
- (10) Voir PEGORIER *Glossaire des termes ... pour expliquer la nouvelle carte de France ...* [1962]) Rappelons que les sources utilisées ici sont datées de ce siècle et du cadastre "napoléonien" (1809 - 1812).
- (11) sans doute une hominisation: la jubine est une jument; il s'agirait d'une ruelle aux Chevaux comme on en rencontre souvent dans ces villages; cf. ruelle aux Anes, rue aux Vaches ...
- (12) GREVISSE ouvrage cité. Plusieurs exemples: Hôtel-dieu, Nogent-le-Roi, bain-marie ...

LIEUX-DITS A SAINT-MAUR

Les sources les plus valables et les plus conséquentes pour la connaissance des lieux-dits de Saint-Maur(1) sont les 2 terriers qui nous sont parvenus: le terrier de 1543 (2), nécessaire aux chanoines de la nouvelle mise en commande de l'abbaye(3), pour asseoir leurs droits, et celui de 1682(4) pour le prince de Condé, (un 3ème terrier, de 1778 ne nous est connu que sous forme de correction du précédent). Divers autres actes (notariat, greffes, etc...) ajoutent quelques noms supplémentaires.

Ces meilleures sources méritent pourtant deux remarques:

1/ elles ne sont pas exhaustives, les parcelles des possessions "directes" du chapitre ou du prince ne sont pas mentionnées.

2/ elles sont souvent imprécises, parce que la précision est inutile pour le rédacteur de l'acte et pour le déclarant, qui connaissent les lieux. Mais pas nous? ou placer "sous les murs du parc", alors que ces murs ont plusieurs kilomètres de long! Par définition, d'ailleurs, le lieu dit n'a pas de véritables limites.

Voyons le premier terrier: passons sur la banalité des termes agricoles usuels, comme le grand pré, le petit pré, le grand clos, les pâtis, les plantes, les vieilles plantes et les jeunes plans (sic) et commençons par le bourg, le vieux Saint-Maur: d'abord la belle croix (devant l'actuel dépôt des autobus), à côté, la Folie Gallant (quel est ici le sens du mot folie? Sans doute pas celui du XVIII^e) et les vignes. Remontons la rue du four (banal), sur le tertre: l'église, les sablons ou buttes, à l'est; joye (?), à l'ouest. Devant l'église, les piliers (de la halle aux grains, à ne pas confondre avec les piliers de justice, près de la gare de Joinville, et les piliers de La Varenne (alignement de pierres?). Jouxant les sablons, malacquis probablement malassis, qu'on trouve dans de nombreuses villes et qui désigne le quartier des habitants les plus pauvres, les mal assis. Pour aller vers le port de Créteil (sur la rive Saint-Maur) passons par le gaillon (r. de Sérigné / r. de Joinville), par l'un des marais (plutôt des terres maraîchères ex-inondables), puis par mâchefer (qui n'est donc pas un terme XIX^e, comme on l'a cru), voyons le port au fouarre / au fourrage) puis le gord Bernard (un gord est une pêcherie en Mame formée de pieux enfoncés dans le lit de la rivière, entre lesquels on tend des filets; un scribe du XVIII^e pour qui le mot gord n'avait plus de sens a écrit: lieu-dit le goguenard!). Gagnons la conche, vieux mot de celtique qu'on retrouve dans Concarneau, idée de cuvette, de coin, de courbe. Nous logeons l'île brise-pain (déformation probable de brise-train (de bois) à l'époque du flottage). Arrivons à Villette et dirigeons vers le centre d'importante relative qu'était Saint-Hilaire (église vers la rue des sorbiers). Autour on trouve la pierre au(x) prestre(s), le bois et le champ des moines (de l'abbaye) et la croix boissée. Près de la Mame les juliottes, sous, Brétigny, probablement un nom de famille qu'on trouve dans la taille de Paris, dès le XIII^e siècle. Au nord du chemin du bac, le Mesnil ou trou, les vieux moulins (notez qu'ils sont déjà vieux au XVI^e), maubert, dans un droit

stérile, mauvais, en terme d'agriculture (cette traduction, communément admise est fautive, il s'agirait du nom de famille germanique d'un propriétaire), les caves (carrières?) boulevard de Champigny en remontant sur Champigneau.

"Sous les murs du Parc" abrite les tallemouzes, l'ormetel, la cousture (le terme évoque le labourage, mais pourquoi pour ce champ plutôt qu'un autre?) d'armières, les hermyères (le même que le précédent), la muette (vient de meute, ou d'un lieu où l'on a trouvé des mues de bois de cerf ou de plumes de rapaces), les trembles, le champ regnier, qui deviendra renyé, son propriétaire?), l'orme aux messiers (garde-moissons; qu'y font-ils, la surveillance, la sieste?), les loups pendus, les noyers aux loups (pour les prendre?), l'espinnette (bois piquants) au sud du bois Guimier (sans doute nom d'un propriétaire, mais qui devint dans un acte bois grumier, glissement séduisant, mais faux), la noix, le menoir, les barres, le reposoir (dans le parc).

Revenons au vieux Saint-Maur par les gorviers (les graviers?) quai du petit parc, le grand pré de la minotte (qui deviendra la mignotte au XVII^e), puis l'abreuvoir, la brèche de Vaux et le port de Beaubourg.

Sur Joinville actuel, le mur de clôture du bois de Vincennes se trouve au carrefour de beauté: donc beauté ou forgallet (ou frigollet) la porte de daim, la courte rose, coupe-oreilles (ou la justice), la malladerie (ce n'est pas la maladrerie, la lèpre a disparu de la région parisienne depuis 3 siècles au moins), la cliquette devait être les cliquettes (cette fois souvenir de lépreux), l'île fanasse (foin), l'île de la rondelle, ou de l'arondelle (hirondelle). En revenant à Saint-Maur, les rougets, le frêne, les chauffoirs (en réalité les fours à chaux, rue vaultier), les pierres (vers presles), la raye tortu (voir plus loin).

Relevons encore, entre Sucy et Saint-Maur, l'isle béreulx, et d'emplacement totalement inconnu, même approximatif: barbedoc, les ratre(s), le sault boyard.

Le terrier de 1682 reprend la plupart de ces dénominations, mais il en apparaît d'autres, comme il en disparaît. La butte de l'église fait place au mouton (famille du mot motte, et non de l'animal), le groseiller rejoint l'abreuvoir, les glapiers (tas de pierres, ne pas confondre avec les clapiers ou bourdeaux ou maisons closes!) plus haut, l'isle fanasse devient fanac. La herse se place à côté du four banal. Vers les mûriers (XIX^e siècle) la croix rompue marque la longue raye, sans doute fossé d'irrigation ou au contraire de drainage. On ne dit plus Champigneau, mais Champignol, où on trouve les coursions, restes de pieux, assises de moulins à eau.

En liaison avec la clôture des possessions des Condé, voici le grand parc, le petit parc. A l'extérieur, bellechasse. Encore un noyer remarquable, il est angleux, celui-là (entre les piliers de la Varenne et le trou).

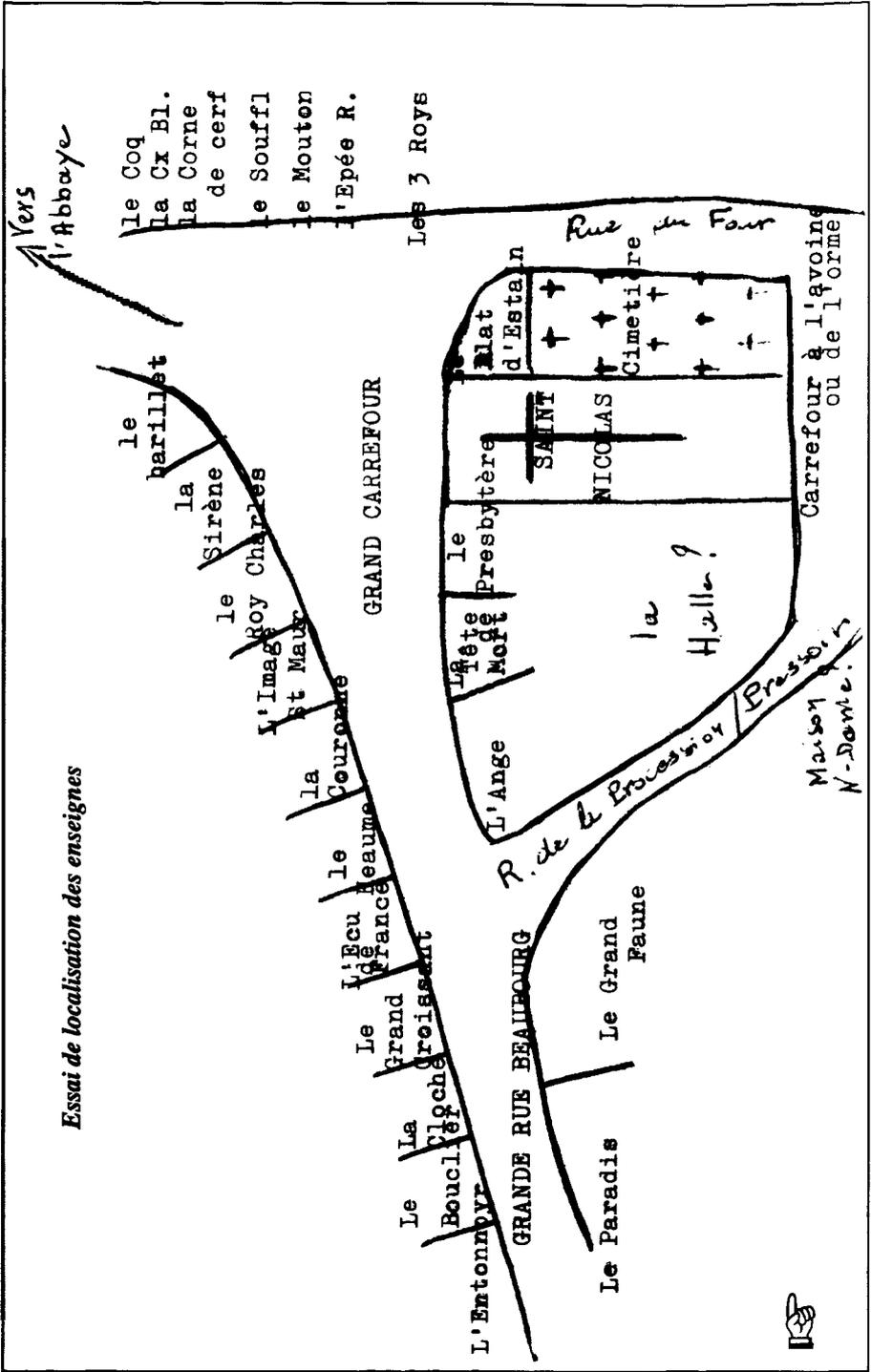
Peu à peu, la localisation par la voirie va supplanter l'approximation des lieux-dits, en attendant le numérotage des maisons, au début du XIX^e siècle, mais qui n'empêchera pas la survivance de quelques lieux-dits par transformation en noms de quartiers, comme Adamville, le Parc, les Mûriers, les Comeilles, Champignol, la Pie, etc... Est-ce une nostalgie inavouée ou un snobisme qui pousse les promoteurs actuels à baptiser leurs réalisations de noms qui rappellent l'idée de lieu-dit, en plus de la banale adresse: il est certes plus élégant de résider au cèdre que sur l'avenue machin...

P.S: Peut être retrouverons nous bientôt aux enseignes...

Nous verrons alors:

La pomme de pin	au grand carrefour de l'église
L'image Saint Martin	au grand carrefour
L'image Saint Nicolas	angle r. du four: r. Malaquais
Le Roy Charles	près l'abbaye avec balcon vers l'abbaye
Le cygne (attendant au croissant)	au grand carrefour
L'écu de France	au grand carrefour
Le haulme cour et puits communs	François Félix, barbier chirurgien
La croix blanche	au grand carrefour
La corne (de cerf ou corne d'or)	contigues
Le barillet	en descendant vers l'abbaye
Les trois maillets contigues	Jehan Mesnage le moyen 1525, Guill. Budé
La sereine (ou sirène)	en descendant vers l'abbaye
Le croissant	au grand carrefour
L'épée royale	actuelle librairie
L'image Saint-Maur	en descendant vers l'abbaye
Le dauphin	au grand carrefour
Le plat d'estain	contre le cimetière de l'église
Le coq (corps de garde) 1447	en face la tour "Rabelais"
L'entonnoyr (ex bouclier)	r. Beaubourg (famille Sedaine)
Le bouclier	r. Beaubourg (actuelle r. de Paris)
L'ange	carrefour à l'avoine / r. de la procession
La maison du dauphin	carrefour à l'avoine / r. Malaquais
Les trois rois	aux Mesnage pendant tout le XVII ^e siècle
Le soufflet vert	au grand carrefour, dos au château
Les marmousets	r. du four
Le mouton	adossé au petit bourbon / ruelle des sablons
Le cheval blanc	après 1812 (ex l'ange)
Le cabaret Saint Nicolas	?
L'image Saint Jacques	boucherie 8, rue de Paris
Le petit croissant couronné	rue Beaubourg
L'asne rayé (le zèbre)	rue Beaubourg
La cloche	rue Beaubourg, vers le parargon
La petite cloche	rue Beaubourg
Les 4 fils Aymon	port de Chennevières
Les 4 fils Edmon ou Emond	rue Beaubourg
L'image sainte barbe	rue Malaquais
L'image Saint Nicolas	port de Chennevières
L'image Saint Nicolas	pont de Saint Maur (Joinville)
L'image Saint Pierre	rue Malaquais
L'ange	pont de Saint Maur (Joinville)
La croix blanche	pont de Saint Maur (Joinville)

Essai de localisation des enseignes



Le nom de Jésus	pont de Saint Maur (Joinville)
L'écu de Saint Maur/écu de France	près du pont de Saint Maur (Joinville)
La maison de paradis	rue Beaubourg
L'image Saint Michel	pont de Saint Maur (Joinville)
La croix blanche	près du pont , vres les rougets
Le cheval rouge	rue Beaubourg
La maison Notre Dame	carrefour à l'avoine
La tête de mort (de Maure)	près du presbytère
Le grand faune	rue du pressoir

G. SAOUTER

NOTES

(1) pour tout ce qui est antérieur à la révolution, nous incluons la partie de Joinville comprise entre Saint-Maur et le bois de Vincennes.

(2) A.N. M.C. et Maupéou VIII 183 ou A.D. Créteil 1 Mi 1475

(3) Bulle de sécularisation de 1533-1536

(4) A. de Paris de 22 ou A.D. Créteil 1 Mi 342 B.N. Ms Fçs NAF 1397 copie Leguay



UN COMPAGNON DE SAINT-MAURICE: SAINT-SPIRE ET LA LEGION THEBEEENNE

A la mémoire de Pierre PICARD († 05.06.1988) de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Charenton et de Saint-Maurice.

Les quelques notes qui vont suivre ne sont qu'un à-côté des recherches touchant notre région. Elles concernent un prénom qui nous avait fort intrigués M. Picard et moi-même alors que nous travaillions sur les registres paroissiaux de Saint-Maurice et de Conflans-Charenton: c'est celui de SPIRE.

Mais nous plongerons encore plus profondément dans l'histoire de Saint-Maurice en nous intéressant à cet étrange prénom si fréquent du XVI^e au XVIII^e siècle, car Spire fut l'un des compagnons de Maurice. Et ce prénom pourtant est pratiquement ignoré de la plupart des dictionnaires.

SPIRE (que l'on trouve parfois mais rarement sous la forme de SOUPIRE, et jamais dans notre région) est le prénom déformé d'EXUPERE. L'énorme encyclopédie: "Catholicisme, hier, aujourd'hui, demain-Paris, Letouzé et Ané", (1) s'étend surtout sur celui que l'on croit être le premier évêque de Bayeux, suivant une tradition(2) qui remonterait au IX^e siècle. E. Griffe rapporte qu'il aurait été envoyé en Gaule par S. Clément de Rome "ce qui est tout à fait invraisemblable, l'église de Bayeux ne semblant pas antérieure au milieu du IV^e siècle"(3) (4).

Malgré l'abondance des informations précédentes, il est matériellement impossible que ce Saint ait pu appartenir à la légion dont faisait partie Maurice. Sans devoir s'attarder, les invasions normandes laissèrent le temps de translater des reliques venant de Bayeux, vers le milieu du X^e siècle, où elles trouvèrent asile à Corbeil. Il existe une ancienne église collégiale (datée de 963) sous l'invocation de S. Spire (voir: "91-Mémoires d'Essonne" N°1 Janvier 1991 p. 47,"..... (seize siècles après sa mort) Saint Spire voit sa renommée croître encore puisque la création du département de l'Essonne et du diocèse de Corbeil vaut à son église d'être érigée en cathédrale"). Epargnés par la Révolution, ses restes ont été préservés dans une châsse en bois doré.

Malgré les faciles communications avec notre région, par la voie d'eau, ceux qui portèrent ce prénom ont pu penser avoir eu pour Saint Patron ce premier évêque de Bayeux, ce qui pourrait être une erreur. Nous allons voir combien nous sommes proches de notre histoire locale, si l'on nous permet de faire simplement un détour chez les Helvètes qui nous réservent une aimable surprise.

Dans son ouvrage sur "l'Histoire oubliée de Charenton-Saint Maurice", une autre grande figure disparue de notre société, Mlle Richard, avait évoqué le martyr de la Légion Thébaine au III^e siècle(5). Parmi les compagnons de Maurice figurait un

verbal. Examinons ce texte, ce qui est le plus simple.

Eucher commence par la description d'un lieu désigné Agaunum, comme étant celui où eut lieu le martyre de tant de Saints. Il est situé, nous disent les vieilles géographies, à 60 milles de Genève, à 14 seulement du Lac Léman, dans d'étroits défilés des Alpes qui, peu après, s'ouvrent sur la plaine.

Il présente ensuite l'empereur Maximien comme pourri de vices et si acharné à détruire les Chrétiens qu'on le pourrait imaginer en état de paix avec les Germains, afin de faire porter toutes les forces de sa paranoïa répressive, sur les Chrétiens.....

Une Légion de Thébéens, venue d'Orient, apprenant qu'elle venait d'être choisie pour conduire ces persécutions, refusa de marcher et se bloqua dans les défilés d'Agaunum, non loin d'Octodurum(8), où résidait alors Maximien.

Reprenons le récit de l'évêque de Lyon(9). Apprenant ce refus d'obéissance de la légion thébéenne, Maximien, furieux, ordonna d'exécuter par le glaive le dixième des soldats, pour réduire les autres à sa volonté. Mais, lorsqu'on leur annonça qu'ils devaient aller anéantir des chrétiens, un grand tumulte s'éleva dans le camp: tous protestaient que jamais aucun d'eux n'accomplirait ces actes sacrilèges, qu'ils détestaient toutes les idoles et qu'ils étaient prêts à souffrir n'importe quel supplice plutôt que de renier Dieu et d'abandonner la foi chrétienne(10).

Maximien ordonna alors d'effectuer une nouvelle décimation de soldats désignés par le sort. Pendant que les victimes étaient conduites hors du camp pour être mises à mort, ceux qui restaient s'exhortaient mutuellement à persévérer(11).

La foi des soldats était soutenue par leurs chefs: MAURICE, premier officier (selon la tradition, car Eucher considère qu'il était le commandant en chef des Thébéens, alors que ce titre n'a jamais servi officiellement pour désigner cette fonction), EXUPERE, campidoctor (terme militaire correspondant au rôle d'instructeur, que l'on rangerait de nos jours parmi les sous-officiers) et CANDIDE, senator militum des soldats (probablement un officier). Chrétiens également, tous les hommes étaient exhortés à mourir comme leurs camarades, s'il le fallait.

Ils envoyèrent une délégation à Maximien, pour lui expliquer quelle était leur résolution. Eucher place dans leur bouche un long discours à la façon des historiens anciens (voir supra). Les légionnaires Thébéens répétèrent qu'ils ne pourraient plus avoir aucune confiance en eux, s'ils reniaient une fois les serments prêtés à leur Dieu. Ils refusaient de combattre des Chrétiens. Quant à lui, s'il voulait en faire périr, il n'avait qu'à en chercher, puisque tous se présentaient d'eux-mêmes prêts à mourir sans se servir de leurs armes.

Les voyant si obstinés dans l'affirmation de leur foi, Maximien ordonna de prélever ailleurs des troupes pour les massacrer tous. Les bourreaux n'eurent qu'à entrer dans les rangs et frapper leurs camarades qui, ayant déposé armes et armure s'offraient la poitrine nue. Le sang coulait en ruisseaux; jamais on n'avait vu pareil carnage en dehors d'une bataille.

Il y aurait un quatrième homme à mentionner, VICTOR. Lui n'appartenait pas à cette Légion. Il était même sorti de l'armée, ayant obtenu son congé comme vétéran. Il passait par hasard au moment où les bourreaux festoyaient au milieu des dépouilles des martyrs. Ils l'invitèrent à se joindre à eux, mais quand il eut appris quelle était la cause de leur joie, il refusa avec horreur. Ils lui demandèrent alors s'il ne serait pas

chrétien. Dès qu'il eut répondu qu'il l'était et le resterait toujours, on se jeta sur lui pour le mettre à mort.

Selon Eucher, au sein de ce grand nombre d'hommes massacrés, seuls quatre noms sont venus jusqu'à nous: Maurice, Exupère, Candide et Victor mais "les noms que nous ignorons sont inscrits dans le Livre de la vie". Effectivement, on y adjoignit Innocent et Vital plus tard.

Après une allusion à d'autres martyrs à Soleur: Ours et Victor (un personnage autre que le vétéran), Eucher s'inspire de LACTANCE (*De mortibus persecutorum*) pour raconter la mort de Maximien par maintes aventures et complots et qui, après avoir essayé de tuer Constantin son gendre et allié, fut condamné à s'étrangler lui-même, près de Marseille (en 311).

Il rapporte que c'est à l'évêque Théodore que l'on attribue communément la "révélation" des corps des martyrs et la construction de la première église en leur honneur. Le récit se termine par deux miracles qui ne nous apportent d'ailleurs aucune précision.

Que doit-on penser de ce qui précède, aux yeux de l'historien?. Par chance, Eucher a eu l'inspiration (exceptionnelle) de citer ses sources, mais ce n'est hélas qu'en parlant de la tradition orale qu'il peut progresser: l'évêque de Lyon, de par son âge, écrivait 150 ans (environ) après l'évènement. Il n'a pu être témoin que d'un fait flagrant: la fréquentation en pèlerinage de l'église d'Agaune, après 360-370, là où l'on vénérât les martyrs. Par voie de conséquence ceci exclut ipso facto le patronage normand d'un homonyme Exupère ou Spire, entre autres détails d'histoire locale.

Quant aux circonstances proprement dites, les faits restent beaucoup plus flous. Eucher place le massacre pendant la grande persécution de Maximien en 303, peu avant son abdication en 305. Or depuis 293, la Gaule était gouvernée selon un système tétrarchique, par Constance Chlore, homme très modéré qui n'appliqua pas les décrets de persécution.

Dans un tout autre domaine, il faut souligner qu'à cette époque une légion ne comptait plus 6 600 hommes, mais 1 000 seulement. On avait conservé, sur place, le souvenir de "beaucoup" de martyrs et Eucher a cru devoir mettre le chiffre théorique de l'effectif d'une ancienne légion. On imagine mal encore un chef de guerre (mais était-il sain d'esprit, vraiment?) se priver d'autant d'hommes, en pays présumé hostile, sans disposer de réserves dans une proximité raisonnable?. Si l'on en croit un extrapolateur du IX^e siècle, de nombreux auteurs plus proches de nous, et sans vérifications de prudence, se sont appuyés sur ce même récit pour rattacher l'épisode de la légion Thébéenne à l'insurrection des Bagaudes, réprimée par Maximien en 286 (12), sans que l'on ait eut jamais à cet égard de preuves décisives. Par précaution, disons que c'est "vers la fin du III^e siècle" qu'eut lieu l'anéantissement des soldats chrétiens compagnons de Saint Maurice à Agaune. On s'éloigne d'autant plus du récit primitif d'Eucher, que les copistes du Moyen-Age y ont adjoint (en relatant l'histoire du monastère d'Agaune) leurs propres interprétations dans leur transcription(13).

Comme aucun des auteurs d'ouvrages d'histoire ecclésiastique ne passe sous silence le massacre de la Légion Thébéenne, il convient de voir si l'évènement résiste à un examen critique.

Prenons la peine de regarder les noms d'un peu plus près. Nous savons que le Bulletin paroissial de Saint-Maurice a porté le titre "La Thébaine"(14). Dans des textes plus anciens cités supra, on ne rencontre que la forme Thébéenne, ce qui semble un point relativement mineur. Mais alors, il est permis de se demander si cette légion ne venait pas de la Thébaïde d'Égypte(15).

On sait que l'armée impériale comportait aussi des légions de Thébains qui n'avaient pas leur garnison dans la région du Valais. On a imaginé que la Thébaïde, devenue si illustre par ses solitaires au IV^e siècle aurait pu être considérée comme la contrée chrétienne primitive par excellence, la seule digne de fournir tant de martyrs. Mais est-ce bien une raison suffisante pour ne voir qu'une hypothèse dans la tradition consignée depuis Eucher?(16).

Par leur nature même, les autres détails peuvent ne pas offrir tant de difficultés: on peut les admettre, mais encore avec la prudence que commande l'imprécision des termes utilisés comme d'autres indices qui décèlent chez le narrateur une connaissance encore bien vague de ce qui a bien pu se passer, si loin dans le temps, et de si fragiles supports.

Quelques esprits critiques ont été jusqu'à prétendre que les noms mêmes des martyrs cités par Eucher, convenaient "trop bien" à des soldats ayant souffert le martyre pour leur foi, pour les dire inventés par leur panégyristes. Jouons leur jeu.

En effet: MAURICE (Maurus) signifie "noir" (il n'y a pas si longtemps que l'on parlait des Maures), CANDIDE veut dire "en blanc", EXUPERE, "qui est élevé au-dessus"; VICTOR parle de lui-même "le vainqueur". Peut-être n'y a-t-il la que coïncidences que des esprits perfectionnistes ont utilisées. Mais alors, d'où viennent les deux autres: INNOCENT et VITAL qui nous sont fournis par le Martyrologe hiéronymien, ainsi que par tout ce qui en découle(17).

Vers le début du VI^e siècle, un Anonyme ajouta quelques lignes au texte d'Eucher, pour raconter que, lors d'une inondation, le Rhône découvrit les reliques du bienheureux Innocent, qui furent transportées solennellement dans la basilique en présence de trois évêques: Protas du Valais, Domitien de Genève et Grat d'Aoste. Avait-on retrouvé sur une épitaphe le nom du martyr? L'Anonyme ne le précise pas, et il n'est pas impossible qu'on ait pensé qu'un martyr, un saint pouvait fort bien s'appeler Innocent.

Il reste VITAL. La question est là encore plus obscure: il n'a pas (encore) été possible de trouver un document ancien qui le mentionne, et il ne semble ne figurer que dans le Martyrologe hiéronymien.

La question a été singulièrement simplifiée et, depuis bien longtemps on ne voit paraître dans les textes S. Maurice et ses compagnons. Il s'y ajouta, au gré des compilateurs bourguignons des VI^e et VII^e siècles, quelques autres noms ignorés de Eucher. BEDE lui même ne nomme que les quatre premiers, c'est FLORUS qui a adjoint Innocent et Vital(18).

Au IX^e siècle, toute la Chrétienté occidentale célébrait S. Maurice (et ses compagnons)(19). A l'Est du Rhin, le couronnement du nouvel Empereur se faisait d'abord à Rome puis il était conduit à l'autel de S. Maurice, invoqué comme protecteur de l'armée "romaine et teutonique"(20), rappelant donc le Saint-Empire romain germanique en politique européenne.

Sans aller jusqu'à étudier présentement ce culte très ancien, S. Eucher raconte que Théodore, évêque du Valais à la fin du IV^e siècle, indiqua où se trouvaient les ossements des martyrs, les fit exhumer et éleva une petite basilique le long du rocher. L'archéologie dont les travaux remontent à la fin du XIX^e siècle permit de reconstituer l'histoire des basiliques qui s'y sont succédé(21).

Sur les lieux mêmes, afin de se préserver des dangers d'éboulements, on construisit une nouvelle abbaye mais à quelque distance et, le 22 Septembre 515 l'évêque de Vienne, S. Avit prononça à une homélie pour l'inauguration de l'Abbaye d'Agaune, fondée par le roi de Burgundie. Elle ressemblait alors à ces églises syriennes, leurs contemporaines(22).

Des chanoines réguliers s'établirent en 1128 à Agaune(23). L'abbaye fut reconstruite au XVIII^e siècle: c'est dans la cour qui la sépare de la montagne que les fouilles ont permis de retrouver les substructions des anciennes basiliques(24).

Il semblerait que S. Martin ait fait le pèlerinage d'Agaune et demanda aux moines quelques reliques qu'ils refusèrent de lui donner. Il se rendit alors au lieu précis du martyr, creusa la terre avec un couteau: le sang jaillit et le saint évêque en remplit plusieurs fioles. Il en laissa une à Agaune et distribua les autres en divers endroits, en particulier aux cathédrales de Tours et d'Angers. Cet épisode que nous rapportons est ignoré de Grégoire de Tours qui parle pourtant des reliques qui sont vénérées à Tours(25).

Nombre de sanctuaires prétendent posséder des reliques des martyrs thébéens. En France, au moins 500 églises sont dédiées à leur "primiciers" et quelques 72 communes ou écarts portent son nom. Au Moyen-Age, plusieurs Ordres de Chevalerie se placèrent sous son invocation: Ordre de SS. Maurice et Lazare et Ordre de la Toison d'Or. On ne citera pas non plus dans ce rapide survol les nombreux artistes qui ont été inspirés par le Chef de la Légion Thébéenne.

Un dernier point humoristique. Nous avons vu que l'on rapproche Maurice de Maure, donc d'un homme à la peau de couleur foncée: ce sont les teinturiers qui l'ont considéré comme étant l'un des leurs et l'on choisit pour Saint patron(26).

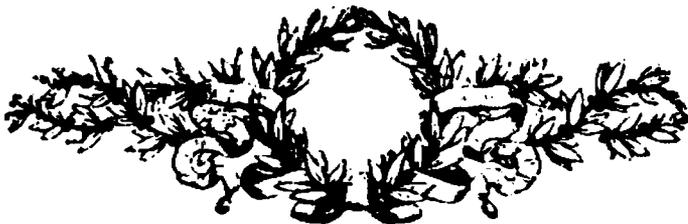
22 Septembre-Saint Maurice.

Notes recueillies par Pierre G. HARMANT.

(1) Vol. IV, col. 1016/1017. A l'article EXUPERE, on lit: "L'un des quatre martyrs de la Légion thébéenne dont S. Eucher de Lyon a gardé le nom", en renvoyant fi MAURICE, article signé A. GRIFFE. On trouve encore un EXUPERE (de Bayeux) avec de nombreuses références bibliographiques auxquelles nous ne pouvons que renvoyer le lecteur curieux de savoir pourquoi l'ancienne église collégiale de Corbeil est dédiée à S. SPIRE.

- (2) DUCHESNE, "Fastes", II, 212-219.
- (3) Article de "l'Encyclopédie" citée supra. Une addition dans le Martyrologe hiéronymien signale la Déposition d'Exupère. La fête est célébrée le 1er Août à Bayeux, Coutances, Sees et Versailles Ann. sanct. 1. Août, 52-55.
- (4) On peut se reporter à la publication d'une Vita, "Bibl. Ecole des Chartres, XXIV, p. 303 et de G. MORIN, le Missorium de S. Exupere, in "Mélange d'archéologie et d'histoire", XVIII, 363-379.
- (5) M.G. RICHARD, "L'Histoire oubliée de Charenton Saint-Maurice" St Maurice, l'Auteur, 1972, p. 10. On doit remarquer en particulier la forme des adjectifs utilisés pour qualifier la Légion. Larousse encyclopédique en 10 volumes (voir notes I, IO et 14).
- (6) Acta. sanct., 22 Sept. T VI. pp. 308-403 et 895-926, et Bibl. Hagiog. Lat., 5737-5764.
- (7) Le texte a été profondément "interprété" par les divers copiste qui se succédèrent. L'un d'entre eux à même été reproduit plusieurs fois, mais on doit estimer que la meilleure version pourrait être celle de B. KRUSCH, publiée dans les "Mon. Germ. Hist. Script. ; merov.". t. III, pp. 32-41: "Passio martyrum Agaunensium, auctor S. Euchere episcopo Lugdunum". Nous verrons infra ce qu'il convient de penser d'Agaume. (voir aussi note 13).
- (8) C'est l'actuelle petite ville de Martigny dans le Canton du Valai au confluent du Rhône et de la Drance. Agaunium est de nos jours St Maurice près de l'entrée du Rhône dans le lac.
- (9) Dans l'exemplaire que nous possédons de "L'Eglise primitive jusqu'à la mort de Constantin", par Ed. BACKHOUSE et Ch. TYLOR. Paris 1886, pp. 503-504, les faits se seraient produits en 286, mais les preuves qui soutiennent ce point de vue sont d'une extrême fragilité. De plus il a existé un autre Maurice, tribun militaire grec qui aurait été aussi martyrisé en Syrie avec 70 de ses soldats. (voir ROBERTSON, Hist. of the Church, I, 144).
- (10) J. BERNARD de MONTMELIAN (avec abondance de détails mais peu de critique). "S. Maurice et la Légion thébénne". 1888.
- (11) Dr. Otto LAUTENBURG et Robert MARTI-WEHREN". Martyrium von Sankt Mauritius und des Thebaischen Légion. Die Legende". Bern, 1945. Par parenthèse, cette forme latine appuie l'orthographe Mauritiens que judicieusement, certains soutiennent comme seule valable pour désigner les habitants de Saint-Maurice.
- (12) Cette date de 286 correspond à celle-la même où Maximien fut associé comme "Auguste" à Dioclétien. Il convient donc de n'accepter cette précision qu'avec les réserves les plus circonspectes.
- (13) L DUPRAZ. "Les Passions de Saint Maurice d'Agaune", in "Studia Friburgensio", Nouv. Ser. 27. Fribourg, 1961.
- (14) C'est aussi sous cette orthographe que l'adjectif figure dans le "Larousse encyclopédique du XXè siècle".
- (15) Dr. Adalbert Josef HERZBERG. "Der Hl. Mauritius. Ein Beitrag zur Geschichte der Deutschen Mauritius Verehrung", in "Forschun gen zur Volkskunde", fasc. 25-26. Düsseldorf, 1936.

- (16) Cf. BACKHOUSE and TYLOR, (op. cit. p. 504) qui rappellent qu'à Cologne dans l'ancienne église S. Gereon, la tradition des Thébains s'affirmait encore sous une autre forme. L'église était garnie d'ossements innombrables qu'on prétendait être ceux de Gereon et de ses camarades de la Légion "Thébaine". Leur martyre aurait eu lieu (nouvelle variante) sous Dioclétien. La partie inférieure des murs de l'église est garnie de pierres tombales sur lesquelles on peut lire des inscriptions grossièrement sculptées. Voici l'une d'elles : " THEBEOR (um) XII corpora et plura recon duntur hic". (Douze corps et plus des Thébéens sont ensevelis ici). Cf. ROBERTSON, 1, p. 144; GIESELER, K.G. 1, p. 216 note.
- (17) H. DELAHAYE. "Comm. Martyr. Hieronym".
- (18) Drepanius FLORUS, dit Magister, diacre de Lyon du IX^e s. Six siècles environ s'étaient déjà écoulés !
- (19) P. PERDRIZET. "Le Calendrier parisien à la fin du Moyen-Age.
- (20) M. ANDRIEU. "Les "Ordine Romani" du Haut-Moyen-Age", t. 1, 193 pp.304, 309 . L.DUCHENE. "Le liber censuum" T. 1, pp 1^o à 6^o Voir encore la note que Backhouse and Tylor ont insérée relativement au souvenir des "Thébains" à Cologne. Mais on peut s'interroger s'il n'y a pas là le phénomène fréquent de confusion entre la tradition orale et celle de S. Gereon, ou bien encore une fusion par complémentarité? (Note 16 Supra).
- (21) N. PEISSARD. "Sur la découverte du Tombeau de Saint Maurice". St. Maurice, 1922. M.G. richard précise que l'invention des martyres anonymes par Théodore, premier évêque du Valais, eut lieu le 5 Juillet 386 (op. cit. p. 10).
- (22) M. BESSON. "Monasterium Acaunense. Etudes critiques sur les origines de l'Abbaye de S. Maurice en Valais",-Fribourg, 1910.
- (23) F. DUPONT-LACHENAL. "Les Abbés de S. Maurice d'Agaune". 1929.
- (24) L. BLONDEL. "Les Anciennes basiliques d'Agaune. Etude archéologique", in "Vallesia", III. Sion, 1948; Suppl. ibid. V, 1950; VI, 1951; VIII, 1857; XXII, 1967.
- (25)"Hist. Francorum" X, XXXI; "In gloria martyrum" LXII; LXXV,LXVI
note I, Catholicisme hier, aujourd'hui, demain-Paris
- (26)/(T. VIII, p. 955), "La Vie des Saints" au 22 Septembre écrit "Un autre patronage plus inattendu est celui des teinturiers à la fin du Moyen-Age on représente volontiers ce saint sous l'aspect d'un nègre: puisque sa peau était "teinte en noir", les teinturiers le considéraient comme l'un des leurs".



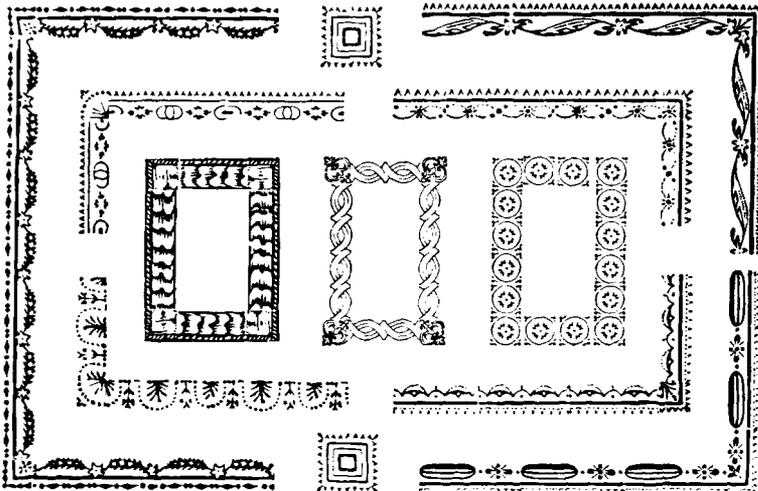
AUTOUR DU CHATEAU DE VINCENNES

A l'occasion de l'ouverture du chantier archéologique du château de Vincennes, il est apparu utile d'apporter les éléments de chronologie et de bibliographie expliquant l'importance du site.

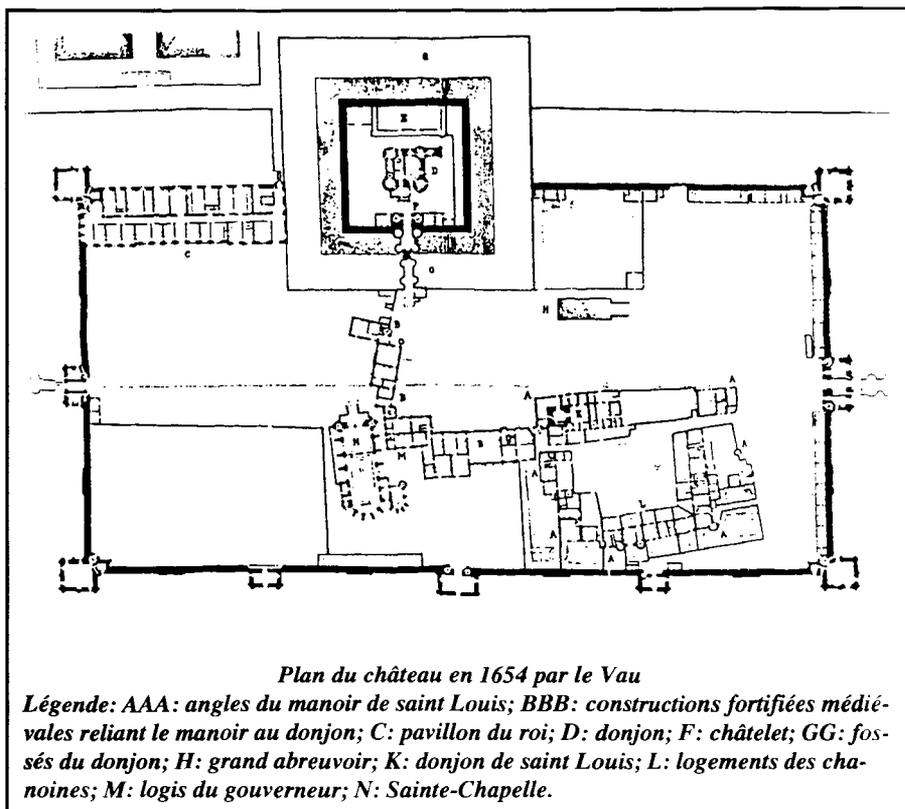
CHRONOLOGIE SOMMAIRE DU BOIS, DU CHATEAU ET DU BOURG DE VINCENNES

- Epoque gallo-romaine: aucune trace actuellement connue d'une occupation des lieux.
- V^e siècle: un grand domaine fiscal couvre le plateau au sol caillouteux qui occupe le confluent de la Seine et de la Marne. La couverture forestière se maintiendra là jusqu'à nos jours.
- Haut Moyen Age: un important palais mérovingien existe aux VI^e-VII^e siècles à Nogent, à la sortie est de la forêt. Les plus anciennes paroisses se créent en périphérie du massif forestier: Montreuil et Fontenay au nord, Nogent à l'est, Saint-Maur au sud-est et Charenton-Saint-Maurice au sud.
- 847: la forêt de Vincennes appartient à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés.
- 980: la forêt est possession de l'église de Paris.
- 1037: le bois est devenue propriété royale. De nombreux usages au bois y sont accordés par les Capétiens aux XI^e-XII^e siècles. Une résidence de chasse royale y existe peut-être dans les décennies suivantes mais en un lieu inconnu.
- 1162: une résidence de chasse de Louis VII est probable. Sa localisation dans le bois reste inconnue. Elle était certainement à l'emplacement de l'actuel château. A l'ouest de celui-ci, vers Saint-Mandé, Louis VII fait entreprendre la première clôture du bois.
- 1164: Louis VII fonde un couvent de Grandmontains dans le bois, à l'est de l'actuel château. Cet établissement jouera un rôle constant dans l'histoire religieuse du château jusqu'au XVII^e siècle.
- 1183: à l'emplacement de l'actuel château Philippe-Auguste dédicace une chapelle Saint Martin. Il est probable qu'il fait bâtir alors le manoir carré d'une soixantaine de mètres de côté qui abritera le roi et son entourage jusque vers 1370. Il réside souvent là et faire clore de murs une nouvelle partie du bois, vers Saint-Mandé, pour en fait un parc de chasse. Dans ce même lieu il installe aussi une ménagerie.
- 1202-1203: le compte des recettes et dépenses des rois de France pour cette année montre que sur une recette générale de 63 541 livres, celle venant des bois royaux monte à 7282 livres dont 3000 livres pour le seul bois de Vincennes.

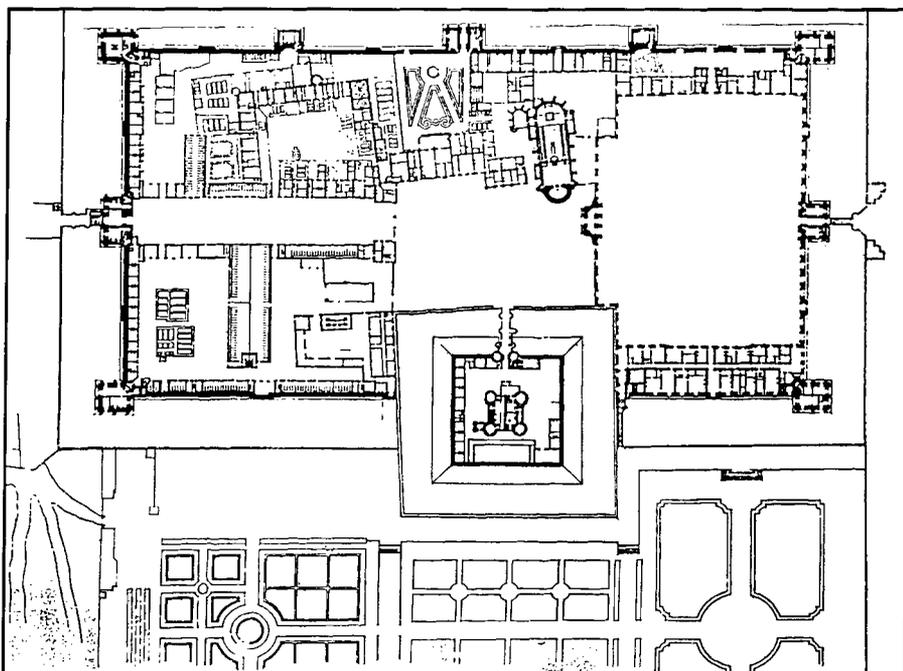
- 19 août 1239: arrivée à Vincennes de la couronne d'épines du Christ achetée à l'empereur de Constantinople par saint Louis qui la transportera ensuite au palais de la Cité non sans avoir gardé une partie de cette relique pour la chapelle Saint-Martin qu'il fonde à Vincennes en avril 1248. L'architecte en fut certainement Pierre de Montreuil, constructeur de la Sainte-Chapelle de la cité. Saint Louis fait aussi construire à Vincennes, où il réside très souvent, un donjon carré et une salle de réunion. La chapelle Saint-Martin disparut autour de 1552 mais le manoir du XIII^e siècle subsista très longtemps: le donjon et la salle de réunion furent détruits partiellement après 1658, le reste des bâtiments seulement dans les premières décennies du XIX^e siècle.
- 1270-1350: sur les sept rois de cette période, deux se marièrent à Vincennes, quatre y moururent. Le manoir capétien est une résidence habituelle de la cour. L'aristocratie et les hauts dignitaires logent dans des chambres du manoir ou dans des hôtels autour de celui-ci.
- 1360: Charles, régent du royaume pendant la captivité en Angleterre de son père, veut entreprendre en 1358 une enceinte autour de Paris, rénover à partir de 1362 le Louvre. Il fera construire de 1370 à 1382 la bastille Saint-Antoine. En 1360, sur le même chemin d'origine romaine sortant de Paris vers l'est, il fait commencer le donjon de Vincennes (achevé vers 1370) puis l'enceinte, longue de 1200 m, terminée vers 1380. En 1379 il fonde l'actuelle Sainte-Chapelle, devant le donjon: la construction de celle-ci ne sera achevée qu'en 1552.
- Pendant la suite de la guerre de Cent ans le château est le refuge auprès de Paris de la cour de Charles VI puis, après le traité de Troyes en 1420, de celle d'Henri V (mort dans le donjon en juillet 1422) et de son fils Henri VI.
- vers la fin du XIV^e siècle: une basse-cour est créée au nord de l'enceinte, entre celle-ci et la petite agglomération rurale de la Pissotte qui existe là sans doute dès le XII^e siècle.
- 1470: Louis XI, qui résida souvent ici, fait entreprendre un pavillon dans l'angle sud-ouest de l'enceinte: c'est le précurseur de l'actuel pavillon du roi.



- 1539-1559: François 1er et Henri II font reprendre et agrandir le pavillon de Louis XI pour le premier, achever la Sainte-Chapelle, fondée en 1379, pour le second.
- 1547: la petite chapelle de la Pissone devient une succursale de la paroisse de Montreuil.
- Guerres de religions: le château abrite souvent la cour pendant les troubles car il reste le seul lieu sur en périphérie de Paris. Charles IX meurt dans le donjon en 1574.
- 1610: Marie de Médicis fait entreprendre la construction d'un long pavillon dans l'angle sud-ouest de l'enceinte, à l'emplacement de celui de Louis XI et de François 1er. C'est dans ce bâtiment, achevé en 1615-1617, que Louis XIII passera son enfance et qu'il reviendra souvent ensuite.
- 1652: Mazarin, dont les très riches collections parisiennes ont été pillées en 1651 lors de la Fronde, devient gouverneur du château et fait entreprendre la construction des pavillons du roi et de la reine. Les travaux, conduits par le Vau et achevés vers 1660, transforment la moitié sud en résidence royale et remanient profondément la moitié nord qui abrite désormais les communs. Mazarin meurt au rez-de-chaussée du pavillon du roi le 9 mars 1661.



- 1667: la chapelle de la Pissone devient une paroisse.
- 1668: la cour s'installe à Versailles (l'installation définitive est de 1682) mais elle reviendra plusieurs fois à Vincennes où de très grandes fêtes sont encore données après cette date, par exemple en 1671.
- 9 septembre 1715: sur l'ordre ultime de Louis XIV, mort le premier du même mois, son petit-fils Louis XV et toute la cour viennent s'installer à Vincennes. Le roi y restera jusqu'au 30 décembre. Il y reviendra plusieurs fois ensuite mais jamais plus la cour.
- 1738: le château n'a plus d'affectation précise. Une fabrique de porcelaine est installée dans la tour du Diable: elle restera dans le château jusqu'en 1756, date où elle se transporte à Sèvres, donnant naissance à la manufacture royale du même nom.



Plan du château en 1658 par le Vau

A la demande du roi, le Vau construit de très vastes communs dans la partie nord de l'enceinte. Toute l'aile ouest de l'ancien manoir capétien est détruite et remplacée par une file de bâtiment matérialisant une allée centrale nord-sud, qui subsiste toujours de nos jours.

- 1766: installation d'une faïencerie dans les locaux abandonnés par la porcelaine-rie. Le donjon sert alors régulièrement de prison, notamment pour Mirabeau, le marquis de Sade, Diderot, etc... Il en était déjà souvent ainsi au XVII^e siècle, par exemple pour le cardinal de Retz, Fouquet et le grand Condé.

- 1787: la municipalité de la Pissone, réunissant les habitants de cette agglomération et ceux de la basse-cour au nord du château, est créée. Elle deviendra la commune de Vincennes en 1790.
- 1796: l'arsenal de Paris est transporté dans le château et le petit parc, crée au XVIII^e siècle à l'ouest de celui-ci. Dès 1793 des troupes sont cantonnées dans le château.
- 1808: Napoléon 1er crée dans le château un arsenal et des ateliers qui seront pendant la campagne de Russie les plus importants de l'empire. Les tours de l'enceinte, sauf celle de l'entrée, sont écrêtées au cours des années suivantes, des bâtiments construits dans la moitié nord de l'enceinte.
- 1815: le château devient une très importante caserne consacrée notamment à l'artillerie.
- 1831-1844: le château est transformé en un fort bastionné puis consacré comme fort de seconde ligne des fortifications de la capitale dont la construction commence en 1840. D'importants remaniements sont entrepris autour du donjon et des courtines ainsi que dans l'enceinte. Le fort neuf est construit à l'est du château qui devient le "fort vieux".
- Second empire: les premières restaurations de certains bâtiments comme la Sainte Chapelle, apparues dès Louis-Philippe, se développent. Les pavillons classiques, notamment leur décor, continueront d'être dégradés jusqu'à la première guerre mondiale. Le bois, où l'occupation militaire reste très forte, est aménagé et donne par l'empereur à la ville de Paris (1860).
- 1921: le parlement crée dans le pavillon de la reine une bibliothèque-musée de la guerre.
- 1944: les troupes allemandes, avant d'évacuer les lieux le 24 août, font sauter trois dépôts de munitions, ce qui endommage gravement les deux pavillons classiques et la courtine nord-ouest.
- 1948: décision est prise d'installer à Vincennes les services historiques des armées.
- 1953: début du programme de restauration du château par l'architecte en chef des monuments historiques Jean Trouvelot. Le pavillon de la reine (1953-1961) puis le pavillon du roi (1961-1978) sont restaurés. En 1962 les fosses du donjon sont rétablis.
- avril 1988: M. Jean-Philippe Lecat, ancien ministre, remet aux Ministres de la culture et de la Défense un rapport sur la mise en valeur du château de Vincennes. Il demande entre autres choses que des fouilles soient faites à l'emplacement du manoir capétien et des autres lieux intéressants afin de permettre cette mise en valeur et de fournir des informations sur le site.
- février 1989: début d'une étude préalable sur le potentiel archéologique du site sur crédits de la conservation régionale des monuments historiques d'Île-de-France.
- décembre 1989-mars 1990 : sondages destinés à préciser les données de l'étude préalable.
- mai 1991: ouverture d'un grand chantier archéologique pluri-annuel pour une durée prévisible de cinq ans, plus cinq ans d'exploitation des résultats.

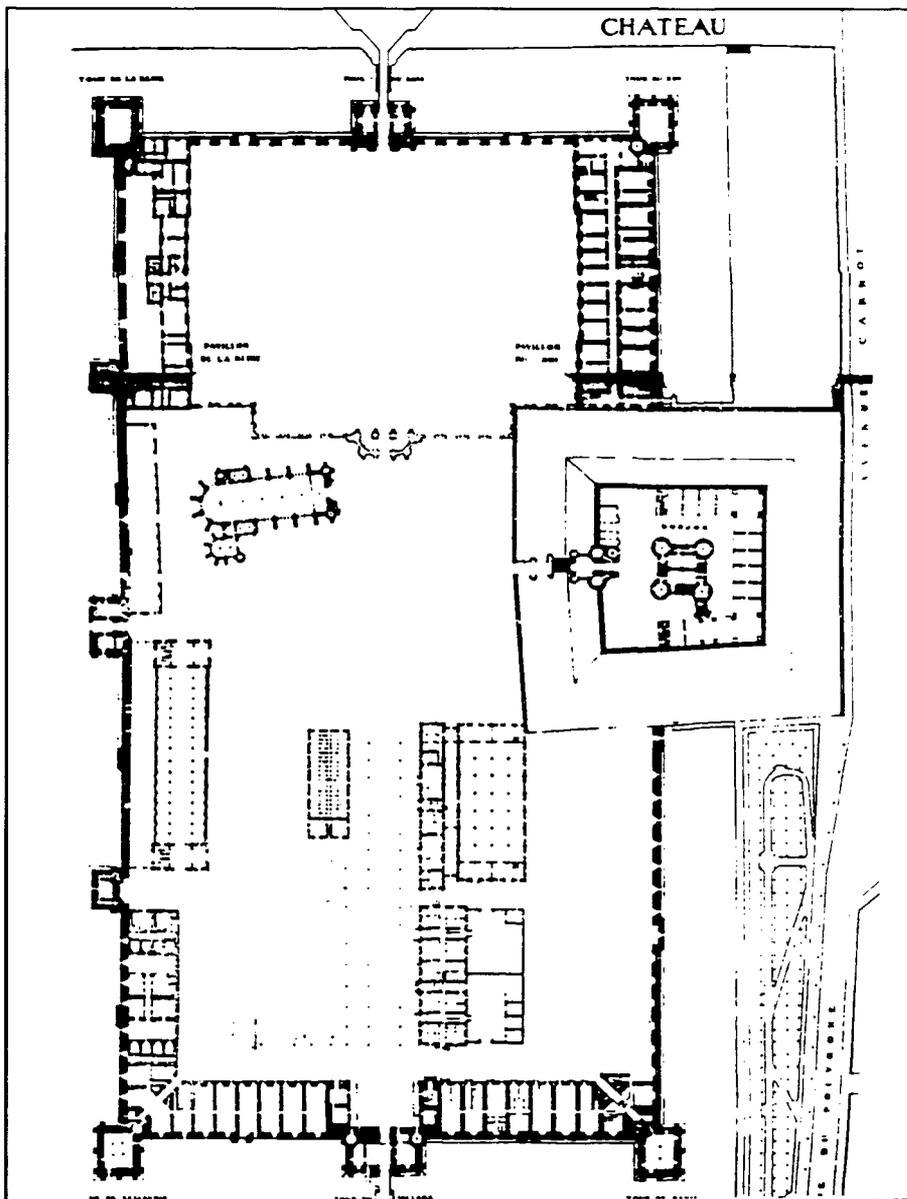
L'importance nouvelle de Vincennes comme centre de gouvernement à partir du règne de saint Louis, est marquée par la construction d'une grande salle et d'une Sainte-Chapelle destinée à abriter une partie des reliques de la Passion, achetées par le souverain en 1239. Elle ressort aussi des séjours très fréquents qu'y fait le roi à partir de 1230 et de plus en plus dans la suite de son règne, au point que Vincennes est, par le nombre de ses séjours, le second lieu qu'il fréquenta en France après le palais de la cité à Paris.

Les séjours de saint Louis à Vincennes ont été popularisés par les mémoires de Joinville, l'un des plus fidèles compagnons du souverain, dans "une Vie du roi" qu'il écrit à la fin de sa vie, après la canonisation du roi et à la demande de la reine Jeanne première de Navarre, épouse de Philippe le Bel. L'ouvrage fut achevé en 1309, alors que Joinville avait quatre-vingt-cinq ans, et offert au fils de la reine, le prince héritier Louis, roi de Navarre, futur Louis X.

Joinville présente le roi Louis IX, futur saint Louis, rendant la justice sous un chêne de la forêt de Vincennes: "Maintes fois avint que en été il s'allait seoir au bois de Vincennes après sa messe, et s'acotoyait à un chêne et nous faisait seoir entour lui; et tout ceux qui avaient à faire venaient parler à lui sans destourbier (empêchement) d'huissier ne d'autre". Et lors, il leur demandait de sa bouche: "A il ci nului qui ait partie?" Et ceux-là se levaient qui partie avaient. Et lors il disait: "Taisez vous tous, et on vous délivrera l'un après l'autre". Et lors, il appelait monseigneur Pierre de Fontaine et monseigneur Geoffroy de Vilette et disait à l'un deulz: "Délivrez moi cette partie". Et quand il voyait aucune chose à amender en la parole de ceux qui parlaient pour lui ou en la parole de ceux qui parlait pour autrui, lui-même l'amendait de sa bouche". Le roi est au Moyen Age celui dont procède, par délégation, toute autorité judiciaire. Il lui arrive encore, au XIII^e siècle, sinon de rendre la justice, comme ce fut le cas avant cette époque, du moins d'être présent aux audiences. C'est en particulier le cas pour les affaires qui sont jugées auprès de lui, dans la justice de son hôtel, rendue par ses familiers.

En réalité, au XIII^e siècle, la justice est devenue une affaire de spécialistes formés au droit. L'anecdote de Joinville indique bien que le roi ne juge pas directement: ce sont ses maîtres des requêtes de l'hôtel qui s'en chargent car eux sont formés à cela dans les universités. Mais il suit de très près sa justice et c'est cela que Joinville veut montrer. Comme souvent au Moyen Age pour de nombreuses cérémonies, cette cour de justice peut se tenir en plein air. Après la messe, à laquelle un roi de cette époque assiste chaque matin, il était de tradition que quasiment n'importe qui puisse accéder facilement à lui pour une requête ou une démarche quelconque. Il en était encore ainsi à l'époque de Charles VI, à la fin du XIV^e siècle. A en croire Sauval, historien de Paris de la fin du XVII^e siècle, on montrait encore à son époque ce fameux chêne. En réalité, et l'anecdote de Joinville le montre bien, il est vraisemblable qu'il n'y avait pas un chêne particulier affecté à cet usage, mais plutôt un emplacement bien situé dans le bois et proche de la résidence royale.

Cette anecdote fut popularisée dès la fin de l'Ancien Régime, en même temps que la figure du bon roi saint Louis. Dès la Restauration, il en fut de même, avec comme idée sous-jacente celle du roi proche de ses sujets et participant étroitement au contrôle de son administration.



Plan du château en 1991

Les bâtiments construits par le Vau dans la partie nord de l'enceinte médiévale ont progressivement disparu du XVIII^e siècle au début de la troisième république qui a fait construire, de part et d'autre de l'allée centrale, les trois bâtiments visibles sur ce plan. Le site de l'ancien manoir capétien est pratiquement libre de toutes constructions, les dernières occupant le siècle ayant été détruite après la guerre de 1870.

ORIGINES DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Mode d'utilisation, du Moyen Age au XIX^e siècle Exposition.

Actuellement, nous savons peu de choses sur le chantier de construction du Vincennes médiéval. Les documents d'archives, par exemple les comptes de construction, sont rares. Mais l'étude géologique et technique des matériaux fournit des informations très intéressantes. C'est pourquoi, afin de faire un premier point sur la situation, l'Equipe de recherche sur Vincennes et la banlieue est à décidé de réaliser cette exposition sur la pierre, du Moyen Age au XIX^e siècle.

Le chantier médiéval de Vincennes.

UNE ENTREPRISE TRES COUTEUSE ET D'UNE AMPLEUR EXCEPTIONNELLE.

Les bâtiments médiévaux actuellement visibles à Vincennes, le donjon, l'enceinte et la Sainte-Chapelle furent réalisés entre 1360 et 1380, pour un coût que l'on peut estimer à 400 000 livres au moins. Ceci est à comparer au revenu de la monarchie, que l'on peut fixer pour 1373 à plus de 1 500 000 livres de dépenses, dont 26 000 livres cette année là pour Vincennes (1,7 %). A la période d'activité maximale du chantier, à partir de 1373, il y a entre 3000 et 4000 ouvriers qui travaillent à la construction du château, sans doute l'un des plus grands chantiers d'Europe au XIV^e siècle.

DES TRAVAUX CONDUITS RAPIDEMENT.

Malgré son ampleur, nous savons que le chantier de Vincennes a été conduit très rapidement: en une vingtaine d'années. Cela n'a certainement été possible que grâce à une main d'oeuvre importante sur le chantier et à l'ouverture de carrières, sinon nouvelles du moins élargies. Il est aussi très vraisemblable à en juger par l'aspect même du site, que l'enceinte a été construite dans des conditions particulières: l'examen, même sommaire, des parties subsistantes montre, en effet, une grande standardisation des moulurations et des volumes bâtis, notamment les quatre tours d'angle, toutes similaires.

UNE CONSTRUCTION DE GRANDE QUALITÉ.

La vélocité de la construction s'est doublée d'une remarquable qualité générale de la réalisation comme en témoignent les pierres liées à joints vifs du parement de l'enceinte et des tours et les lits de mortiers réduits à leur plus simple expression. De toute évidence, le roi a fait appel à une équipe de tailleurs de pierre particulièrement expérimentés.

Sur les pierres des parements extérieurs de l'enceinte et intérieurs des tours, on observe des marques très variées gravées dans les pierres, avant la mise en place de celles-ci. Les marques lapidaires sont très courantes dans les édifices médiévaux. A Vincennes, leur présence est exceptionnellement abondante. Parallèlement au nettoyage de l'enceinte, entrepris en 1991 et prévu pour se terminer en 1992, le relèvement systématique et complet de toutes ces marques a été entrepris. Cette entreprise, sans précédent compte tenu du nombre de marques à relever (sans doute de l'ordre d'une centaine de mille au moins), devrait nous donner à terme des informations irremplaçables sur l'utilisation de la pierre et l'organisation du travail de celle-ci ainsi que sur le fonctionnement financier du chantier.

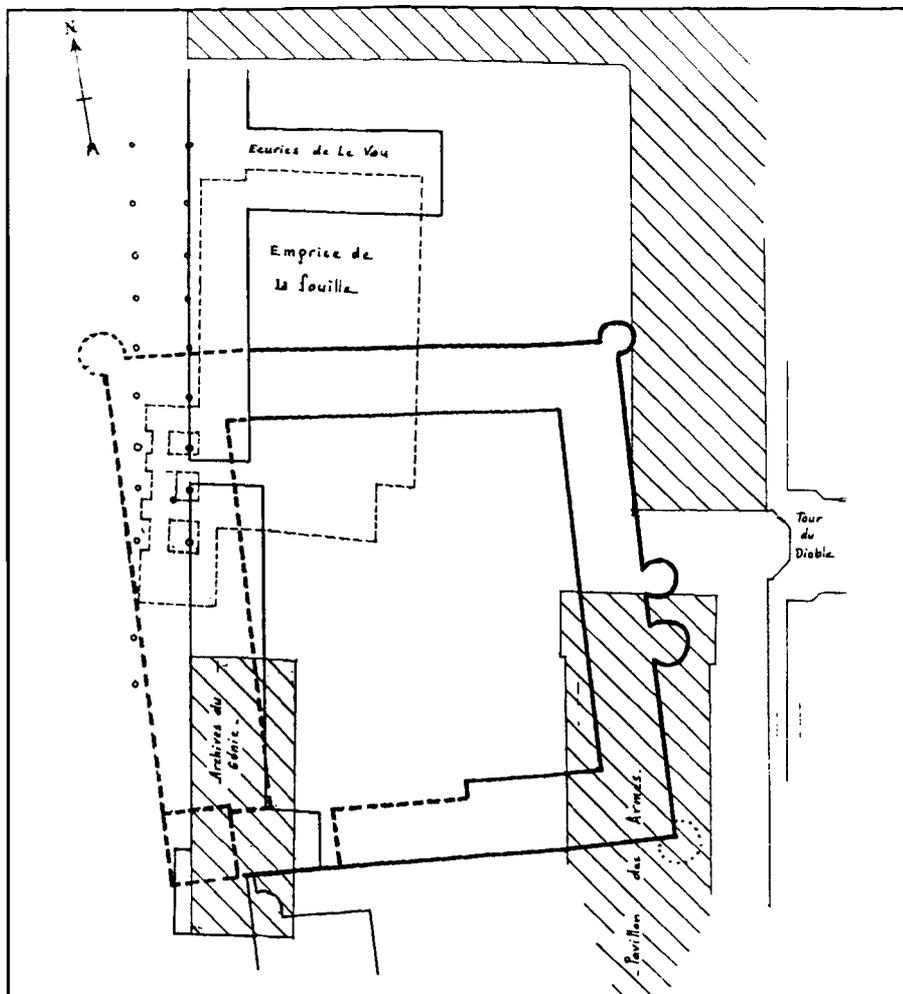
L'approvisionnement en pierre, du Moyen Age à nos jours.

AU MOYEN AGE, DES CALCAIRES LOCAUX DES BORDS DE LA MARNE.

L'approvisionnement en pierre de Vincennes s'est généralement fait, du XIII^e au XVII^e siècle, si l'on en juge par les fragments de comptes conservés, dans les carrières proches, notamment celles situées au sud du bois, au pied du poteau surplombant la Marne. Un "Mémoire sur la pierre de taille que l'on tire actuellement aux environs de Paris", daté de 1749, attribue aux carrières de Conflans, Charenton, Saint-Maurice, Saint-Maur, Créteil, Maisons l'origine de la pierre employée à Vincennes au Moyen Age, pour la construction de l'enceinte, des tours et du donjon. Cette identification s'accorde avec les données des archives et avec les observations géologiques actuellement en cours. En 1363, par exemple, un texte nous indique que la pierre utilisée pour le donjon vient des carrières de Charenton et de Gentilly. On sait qu'alors trois cents voitures sont occupées quotidiennement à charrier les blocs et que quatre vingt tailleurs de pierre, deux cents maçons, deux cents compagnons et cent manoeuvres sont employés sur le chantier. Dix ans plus tard, les pierres utilisées pour la construction de l'enceinte sont tirées à Conflans, un peu à l'est du pont de Charenton, sous la maison des frères de la Charité et à Gentilly sous celle des Carmes. Dans le premier de ces endroits se trouvaient d'importantes carrières exploitées depuis longtemps et qui ont d'ailleurs donné son nom à une partie des lieux.

LES CALCAIRES DE L'OISE: UNE UTILISATION TARDIVE (XVE-XX SIECLES).

Les chantiers post-médiévaux de Vincennes, comme d'ailleurs tous ceux de l'Ile-de-France à la même époque, témoignent de sources d'approvisionnement en pierre plus diversifiées. C'est ainsi que l'on trouve trace de pierres venant, par les rivières, des carrières de l'Oise. Un devis du 20 avril 1548 d'un maître maçon tailleur de pierre de Paris, Jean de la Gente, prévoyait, pour les voûtes du choeur de la Sainte-Chapelle et des travaux d'ornementation, l'emploi de pierres de Torcy et Saint-Leu. L'escalier d'honneur du pavillon de la reine fut lui aussi bâti en pierre de Saint-Leu. De nos jours, les carrières de Saint-Maximin, dans l'Oise, fournissent aux tailleurs de pierre les matériaux nécessaires à la restauration du château de Vincennes. Le gable de la Saint Chapelle, dont la restauration s'est achevée au printemps dernier, est un témoin de ce travail.



Implantation de la zone de fouille ouverte en 1991

La zone de fouille est à cheval sur l'aile nord et une partie de l'aile ouest de l'ancien manoir.

- Limite de l'ancien manoir d'après le plan de Le Yau de-1658
- - - Limite de l'aile ouest ancien manoir d'après le plan de Le Yau de 1654
- ▨ Bâtiments de Le Yau (XVII^e siècle)
- ▩ Bâtiments du XIX^e siècle
- · - · - Limite de la zone de fouille ouverte en 1991
- Arbre
- Base de colonne du XIII^e siècle découverte dans la fouille

BIBLIOGRAPHIE

Il existe deux ouvrages récents d'ensemble:

ERLANDE-BRANDENBURG (Alain) et JESTAZ (Bertrand), *Le Château de Vincennes*, Paris, 1989, Caisse nationale des monuments historiques et des sites Picard, collection "Monuments en perspective", 122 p., ill.

CHAPELOT (Jean) et CABILLIC (Isabelle), *Le château de Vincennes*, Editions Ouest-France, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, Ministère de la défense, Rennes, 1991, 32 pages, ill.

L'ouvrage suivant, épuisé dans sa version française mais encore disponible en version anglaise et allemande reste, avec une approche proche du précédent, intéressant:

ENAUD (François), *Le château de Vincennes*, Paris, 1964, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, 106 p., ill.

Il existe un ouvrage général, vieilli mais qui reste utile, autant pour l'histoire de l'édifice que pour celle du monument lui-même:

FOSSA (Capitaine de), *Le château historique de Vincennes*, Paris, H. Daragon, 1908, deux volumes in 4°, ill., tome I (342 pages), tome II (444 pages).

On peut y ajouter une petite plaquette plus récente du même auteur, bonne description de l'édifice dans son état actuel:

FOSSA (Lieutenant-colonel de), *Le Château de Vincennes*, Paris, s.d. (1923?), 112 p., 35 fig., 2 plans (Petites monographies des grands édifices de la France).

La bibliographie générale sur l'histoire du monument et de ses occupants est relativement abondante, encore qu'assez répétitive. Deux ouvrages du XVIII^e siècle restent essentiels pour la connaissance de l'histoire ancienne du château, jusqu'au XVII^e siècle:

LEBEUF (Abbé Jean), *Histoire de la Ville et de tout le diocèse de Paris. Rectifications et additions* par F. Boumon. Table analytique par A. Augier et F. Boumon, Paris, Fechoz puis Champion, 1883-1893, 7 volumes gr. in 8°.

PONCET DE LA GRAVE, *Mémoires intéressantes pour servir à l'histoire de France ou tableau historique, chronologique, pittoresque, ecclésiastique, civil et militaire Des Maisons royales, châteaux et parcs des Rois de France*, Paris, quatre volumes in 12, 1788-1789 (les tomes I et II, Paris, 1788, portent sur Vincennes. Ils contiennent, en annexe, l'édition de nombreux textes importants);

Les ouvrages généraux ci-dessous sont avant tout des études historiques, parfois très vieilles ou peu fiables:

BOURNON (Fernand), *Département de la Seine, état des communes à la fin du XIX^e siècle: Vincennes, notice historique et renseignements administratifs*, Montereau, 1904, 25 cm, 164 p., tabl., cartes (bonne introduction historique, qui concerne autant la commune de Vincennes que le château);

HURTRET (André), *Les tragédies de Vincennes*, Paris, première édition 1947, 350 p.; deuxième édition, 1959, 328 p. (essentiellement un ouvrage d'histoire et concernant les périodes récentes).

LAMASE (Martial Pradel de), *Le château de Vincennes*, Paris, Calmann-Lévy, 1969, 263 p., ill. (Collection "Châteaux, décor de l'histoire"). Nouvelle édition revue et augmentée de l'édition de 1932 (Ouvrage historique un peu superficiel et très vieilli dans sa description de l'édifice qui reste, dans la réédition, celle de l'état d'avant la seconde guerre).

LASSARAT (Raymond), *Vincennes, son Histoire. Documents historiques et iconographiques* recueillis et commentés par R. L. Publié sous le patronage de la municipalité de

Vincennes, de l'atelier de Jean Cres, imprimeur à Paris, 1950, 146 p., ill. (intéresse plus la commune de Vincennes que le château).

LAVAL (G. de), *Esquisse historique sur le château de Vincennes*, Paris, 1891, 196 p., ill. Cet ouvrage a été réédité récemment : *Esquisse historique sur le château de Vincennes, augmenté (sic) de nombreuses photos, gravures et cartes postales anciennes*, Danmarie-les-Lys, 1985, in 8°, 205 p., 34 ill. (avant tout étude historique mais avec des observations directes parfois intéressantes sur l'état du monument à la fin du siècle dernier).

LEMARCHAND (Ernest), *Le château royal de Vincennes de son origine à nos jours*, Paris, Daragon, 1907, grand in 8°, 326 p., ill. (Réimpression, Marseille, 1982) (compilation historique peu intéressante).

Il n'existe aucune étude historique sur le bois de Vincennes au Moyen Age et dans l'Ancien Régime. L'ouvrage suivant est très sommaire :

MENTIENNE (M.), *La forêt de Vincennes aux temps royaux*, Paris, Librairie Honoré Champion, 1923, 23 cm, 76 p., ill.

Pour la vie du roi et de la cour à Vincennes au Moyen Age, l'ouvrage suivant, qui publie intégralement le premier compte de l'hôtel de Charles VI (1380-1381) et des extraits des suivants, est très intéressant :

DOUET D'ARCO (L.), *Comptes de l'Hôtel des rois de France aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1865, in 8°, XLI-437 p. (Société de l'histoire de France).

Les ouvrages cités précédemment ne contiennent guère d'informations sur l'histoire et surtout sur la nature de la résidence royale de Vincennes avant les travaux de Charles V.

Les deux articles suivants sont des travaux de synthèse essentiels pour la chronologie générale de l'édifice médiéval et pour la connaissance de son décor sculpté :

CHAPELOT (Odette et Jean), "La Sainte-Chapelle de Vincennes et sa place dans la chronologie de la construction du château. A propos d'un fragment de compte de construction inédit", *Bulletin de la société des amis de Vincennes*, n° 41, 1990, 5-28..

ERLANDE-BRANDENBURG (Alain), "Aspects du mécénat de Charles V : la sculpture décorative", *Bulletin monumental*, 130, IV, 1972, 303-345.

FOSSA (capitaine de), *L'inscription de Vincennes*, Librairie ancienne Honoré Champion, 1912, 24 cm, 30 p., une photographie (avec en hors texte un "tableau comparé des textes de l'inscription de Philippe Ogier").

La Sainte-Chapelle et son collège de chanoines sont étudiés en détail dans :

BILLOT (Claudine), *Chartes et documents de la Sainte-Chapelle de Vincennes (XIV^e et XV^e siècles)*, Paris, 1984, éditions du CNRS, deux volumes (qui étudie notamment le temporel de cet établissement et contient notamment une très bonne introduction sur l'histoire de celui-ci : BARBICHE (Bernard), "La Sainte-Chapelle de Vincennes du XIV^e au XVIII^e siècle", in BILLOT, 1984, I, 21-29).

L'histoire récente de la Sainte-Chapelle, spécialement son achèvement au XVI^e siècle, est traitée dans deux publications fondamentales :

ROY (M.), "La Sainte-Chapelle du Bois de Vincennes, son achèvement sous Henri II par Philibert de Lorme (1548-1556)", *Mémoires de la société nationale des antiquaires de France*, 1912, LXXI, 225-287.

ROY (M.), *Artistes et monuments de la Renaissance en France. Recherches nouvelles et documents inédits*, Paris, 1929-1934, in 4° (Vincennes : tome I, 1929, 193-225).

On peut y ajouter l'article, avant tout historique, de :

CHAMPION (Pierre), "Guillaume Crépin et la chapelle Royale de Vincennes", *Bulletin de la société des amis de Vincennes*, n° 8, février 1936, 49-61, ill.

Il n'y a pas une bonne étude d'ensemble sur les travaux du XVIII^e siècle, en particulier de Louis XIV. A défaut, on peut utiliser deux articles qui permettent une approche du problème:

CIPRUT (Edouard-Jacques), "Documents inédits sur quelques châteaux d'Ile-de-France: travaux au château de Vincennes en 1618", Mémoires publiées par la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France, XVI-XVII, 1965-1966, 143-175.

CORDEY (Jean), "Colben, Le Vau et la construction du château de Vincennes au XVIII^e siècle", Gazette des Beaux-Arts, 1933, 273-293.

Le catalogue d'une exposition récente au musée de l'Ile-de-France à Sceaux contient des reproductions assez nombreuses de documents graphiques, en particulier des XVIII^e et XVII^e siècles, ce qui permet de se faire une idée du monument à cette époque et constitue une bonne introduction générale à son histoire:

Trois hauts-lieux d'Ile-de-France: Vincennes, Meudon, Port-Royal-des-Champs, Catalogue de l'exposition tenue au Musée de l'Ile-de-France, château de Sceaux, 23 avril-30 juin 1980, Sceaux, 1980, non paginé, ill.

Sur la manufacture de porcelaine (1740-1756), l'ouvrage de base est actuellement:

Porcelaine de Vincennes, les origines de Sèvres, Catalogue (rédigé par T. Preaud et A. Fay-Halle) de l'exposition, Paris, Grand Palais, octobre 1977 - janvier 1978, Paris, réunion des musées nationaux, 1977, 194 pages, ill., 21 cm.

On peut ajouter des articles plus spécialisés:

ALBIS (A. d'), "Le secret de Gravant ou le privilège de Vincennes", Bulletin de la société des amis de Vincennes, n° 38, 1987, 7-16 (Sur les origines de la manufacture de porcelaine).

ALBIS (Antoine d') "Procédés de fabrication de la porcelaine tendre de Vincennes d'après les livres de Hellot", Faenza, Bolletino del Museo Internazionale delle Ceramiche di Faenza, 1983, n° 3-4, 202-216.

ALBIS (Antoine d'), "Les premières années de la manufacture de porcelaine de Vincennes", Faenza, Bolletino del Museo Internazionale delle Ceramiche di Faenza, annata LXX (1984), n.5-6, 479-493, tavola CLXX-CLXXII.

LANGLOIS (Pierre), "Manufactures de porcelaine et villageois de Vincennes", Bulletin de la société des amis de Vincennes, n° 39, 1988, 17-22

L'histoire de l'installation de l'Ecole militaire à Vincennes est traitée dans:

LAULAN (Robert), "L'école royale militaire au château de Vincennes. 1753 1756", Bulletin de la société des amis de Vincennes, n° 1, mai 1933, 1-16, ill.

L'ouvrage suivant, centré sur la commune, contient peu de choses sur le château:

BOULLET (Lucien), Les Vincennes sous la révolution. Miettes d'histoire recueillies sur les registres des délibérations municipales, 1787-1793, Vincennes, 1961, 160 p., 40 ill.

L'histoire de la restauration après les destructions de la seconde guerre, est traitée dans:

TROUVELOT (Jean), "La remise en état du château de Vincennes", Revue du Touring club de France, décembre 1954, 501-505. et dans les articles publiés dans:

"Chantiers pilotes du patrimoine: château de Vincennes-Musée Rodin", Monument historiques, n° 160, décembre 1988-janvier 1989 (numéro thématique de la revue de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites).

Cette revue contient les articles suivants, qui concernent l'histoire de l'édifice et de sa restauration, la présentation du projet de mise en valeur et des services historiques des armées:

PATTYN (Christian), "Préface", 3;

LECAT (Jean-Philippe), "Mémoire et création", 5-35;

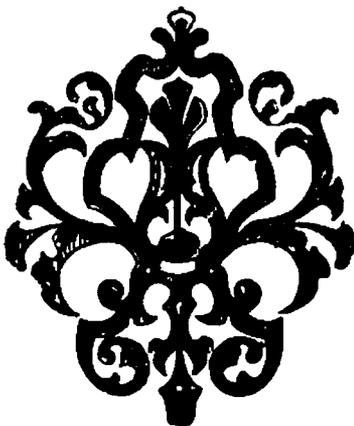
ERLANDE-BRANDENBURG (Alain), "Le beau projet de Charles V", 36-42;
BERCE (Françoise), "Les travaux de Jean-Marie Trouvelot", 43-51 ;
BOIRET (Yves), "Travaux en cours et à venir", 52-59;
BASSAC (Général Roben), "Les services historiques des armées", 60-64;

Un tire-à-part réunissant uniquement les articles concernant le château de Vincennes a été édité par la Caisse nationale des monuments historiques et des sites.

Il existe une plaquette de présentation de chacun des services historiques des armées:

Le service historique de l'armée de terre, s.d., 64 p., ill. Le service historique de la marine, 1990, 10 p. ill. Le service historique de l'armée de l'air, 1990, 42 p. ill.

JEAN CHAPELOT



PIERRE I ET PIERRE II DE MASPARRAULTE

(premier et second du nom)

Seigneurs de Chennevières-sur-Marne

Jalons pour une histoire

Notes préliminaires:

- Nous avons rencontré plus d'une trentaine d'orthographes différentes du patronyme de la famille.

Dans cet article (texte et citations) nous avons retenu celle de la signature des intéressés, à savoir: Masparraulte.

- Les dates citées avant l'an 1564 où Charles IX décide de faire débiter l'année au 1er janvier, sont en ancien style.

- Il nous a semblé plus savoureux de transcrire, sans aucune retouche, le texte des citations.

Sommaire

- Seigneurs de Chennevières-sur-Marne
- Pierre I d'origine noble
- Pierre I greffier de Guyenne
- Pierre I seigneur du Grand Val et de Chennevières
- Pierre II de Masparraulte
- Commissaire du Roi dans le Poitou
- Mission en Allemagne
- Pierre II maître des requêtes
- Pierre II seigneur de Malassise
- Gaspard de Coligny
- Pierre II Conseiller d'Etat
- Au Conseil des Quarante
- Abus de pouvoir
- La Ligue parisienne
- Bibliothèque de Martin Couvé
- Etats Généraux de 1593
- Lettre à Henri IV
- Pierre II juge-mage à Marseille

La seigneurie de Chennevières-sur-Marne a été possédée par la famille de Masparraulte pendant 180 ans aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. Elle fut achetée par Pierre de Masparraulte (premier du nom), greffier en chef de la sénéchaussée de Guyenne, le 22 septembre 1550(1) à Pierre d'Apesteguy alors Conseiller du roi Henri II, son général au pays d'Ecosse et maître d'hôtel de la reine. Elle fut revendue au plus offrant, dans le cadre d'une adjudication, le 17 août 173 (2), avec l'accord de la veuve de Florent de Masparraulte et de son fils Antoine, seigneur du lieu. A cette époque, le domaine comportait:

"... terre et seigneurie de Chennevières située à 3 lieues de Paris proche et par-delà St Maur sur la rivière Marne constituant en un château sur les bords de la rivière Marne, en un clos de 4 à 5 arpents (1 arpent de Paris = 3419 m² environ), bâtiments pour la ferme à côté et derrière ledit château, en haute, moyenne et basse justice, droits honorifiques comme seul seigneur de la paroisse, droits de chasse dans toute l'étendue de la terre et seigneurie hors des plaisirs du Roy, lods et ventes, et droits et cens, plusieurs rentes foncières en trois cents arpents de terre labourable, quarante arpents de friches, huit arpents ou environ debas-près entourés de saules, trois arpents ou environ de vignes, un moulin à vent ou rente foncière sur iceluy et terres en dépendance, avec un logement pour le meunier, une fayancerie avec les pressoirs qui sont à rétablir, trois îles plantées en bois de saules, plusieurs maisons dans ledit bourg ou village de Chennevières, circonstances et dépendances de ladite terre, sans aucune chose en excepter ou réserver, ..."(3)

PIERRE I D'ORIGINE NOBLE

Nous connaissons les origines de la famille de Masparraulte car, sous le règne de François Ier, Pierre I entreprend une série d'actions judiciaires, tant au Parlement de Bordeaux qu'auprès de la Cour des Aides de Paris, pour obtenir la reconnaissance de son extraction noble. A ce titre s'attachent de nombreux privilèges, notamment fiscaux, qui intéressent le futur seigneur de Chennevières.

Elles visent à montrer qu'il descend de la

"...noble et antienne famille de Masparraulte originaire du Royaume de Navarre, que la maison de Masparraulte scituée près les monts pirennées frontière du Royaume et de celuy de Navarre au diocèze d'acqs est l'une des principalles..."(4)

Il obtient des lettres patentes du roi données à Lyon le 9 octobre 1537, par lesquelles il:

"...l'auroit relevé et dispensé de la desrogeance qu'il pouroit avoir commise et maintenu en son antienne noblesse..."(5)

Deux informations et enquêtes faisant appel à de nombreux témoins confirment sa noblesse,

"...sa maison estoit une des principalles nobles et antiennes après les maisons de Luxe et de Grammont ..."(6).

Le 4 avril 1543, un témoin important, Charles de Gramont, archevêque de Bordeaux, dépose qu'il a vu et connu les parents, les grands-parents paternels et le père du grand-père de Pierre I, tous nobles.(7)

Le 31 août 1544, le vice-chancelier de Navarre atteste qu'il a trouvé dans les archives, que:

"....ses ancestres avoyt eut esté appellés à l'assemblée des Estats de la Noblese dudict Royaume,..."(8)



collection privée - photographique; P. Rohlin (les parties abîmées du tableau ont été restaurées sur un tirage photographique original par L. Lippa)

*Tableau représentant Pierre I de Masparault
Seigneur de Chennevières-sur-Marne.*

En conclusion de toutes ces recherches, un arrêt contradictoire de la Cour des Aides de Paris est rendu le 15 juillet 1546 qui déclare:

"... Il est ordonné que ledict demandeur crée noble ney et trait de noble lignée jouiroit des privilèges de noblesse ainsy qu'ont acoustumé de jouir les aultres nobles du Royaume tant et aussy longuement qu'il vivroit noblement et ne feroit acte desrogeant audict estat..."(9)

Jusqu'à son mariage le 26 janvier 1532 avec Jacqueline Rebours, Pierre I vit essentiellement dans le sud-ouest où se trouve sa famille et où il possède de nombreuses relations.

Son frère Mathieu est conseiller au Parlement de Bordeaux. "Licencié ez loix", il a été fait conseiller lai par François 1er, le 11 avril 1543. Il siège à la première chambre des enquêtes dont le président, Hugues de Cazaulx, est son beau-frère, marié à Marie de Masparraulte. Mathieu cotoit dans les assemblées de la cour de Bordeaux les Eyquem (Raymond, Pierre et Michel de Montaigne) et Estienne de la Boétye.(10) Par sa fonction, il participe à la répression du crime d'hérésie appliqué aux tenants de la nouvelle religion comme en attestent de nombreux arrêts du Parlement de Guyenne signés Masparraulte(11)

Pierre I va marier son deuxième fils Gabriel avec Jehanne Le Comte, fille de Guillaume Le Comte, baron de la Tresne, procureur général au Parlement de Bordeaux, en juillet 1538, puis ensuite deuxième président de cette cour souveraine.(12)

PIERRE I GREFFIER DE GUYENNE

Pierre I est reçu et institué en possession et saisine de l'office de greffier ordinaire de la sénéchaussée de Guyenne par lettres de François 1er du 30 mai 1528(13). Ce même roi avait, le 6 juillet 1521, érigé en office les greffes des baillages et sénéchaussées. La régente, Louise de Savoie, sa mère, pendant sa captivité, le 6 août 1525, avait "donné" l'office de greffe civil et criminel de Guyenne pour 20 000 livres tournois à Georges Grolier qui le résigna peu de temps après au profit de Pierre I de Masparraulte(14).

Après son mariage, le greffier de Bordeaux est beaucoup plus souvent à Paris, Sucy et Chennevières pour ses affaires. Pendant son absence, il confie la gestion de son office à ses clerks et commis. Les enquêteurs et autres officiers de la Cour de Bordeaux ont alors tendance à faire écrire par des tiers les grosses des enquêtes, actes et jugements au détriment des intérêts du greffier civil et criminel et c'est l'origine de nombreux différends. Pierre I de Masparraulte fait appel au roi pour rappeler son monopole en matière d'écriture officielle. C'est ainsi que François 1er, par lettres patentes en date du 14 janvier 1538, retire le droit de grosse aux enquêteurs(15). Le 9 juin 1542, le roi renouvelle l'obligation d'appeler le greffier officiel pour écrire les copies des enquêtes (16) et confirme ces exigences le 7 juillet 1546 au profit de Pierre I de Masparraulte(17).

Sous le règne de Henri II, malgré un arrêt du Parlement de Bordeaux en date du 14 juillet 1556(18) obligeant à employer le greffier ordinaire pour les écritures des procès, il semble que les mêmes entorses aux prérogatives du greffier se poursuivent. Elles sont même favorisées par la décision du roi d'ériger une chambre des requêtes et des aides à la cour de Parlement de Bordeaux en septembre 1557(19) et de créer une chancellerie et garde des sceaux aux sièges présidiaux en décembre 1557(20). Henri II donne satisfaction aux remontrances du greffier de Guyenne. Par lettres de déclaration il impose, le 6 novembre 1557, de faire effectuer les écritures de la nouvelle chambre des requêtes par le greffier ordinaire(21). Il rappelle, le 15 juin 1558, cette obligation en y incluant les expéditions de la chancellerie du siège présidial de Guyenne(22).

"...avons dict déclaré et ordonné et de nostre certaine science plaine puissance et auctorité roiale Disons déclarons ordonnons que par lesdictz edictz de création de chambre des requestes et de garde des sceaulx et chancellerie ez sièges présidiaux Nous n'avons entendu et n'entendons préjudicier audict de Masparraulte père et filz ne leur retrencher ne diminuer aucunement les droitz et esmolumens de leursdictz greffes ..."

Il s'agit dans ce texte du père et du fils car le seigneur de Chennevières, pour assurer sa succession et l'avenir de son second fils, Gabriel de Masparraulte, a obtenu de Henri II des lettres de provisions "à survivance" de l'office de greffier civil et criminel de Guyenne en faveur de son fils, le 12 février 1553 (23). Dans ces lettres, le roi exprime sa satisfaction de l'activité de Pierre I. Il nous apprend également qu'il l'emploie à ses propres affaires.

"... a ledict de Masparraulte, depuis sa dicte provision, tenu et exercé et encores tient et exerce tant par luy que sesdictz clerks, commis, bien et deument, sans aucun blasme ne reprehention, et pour ce que de present ilest occupé et employé en aucuns noz affaires tellement qu'il ne pourroit si bien entendre et vacquer à l'exercice de sondict office de greffier comme il a fait par cy devant, nous a ledict de Masparraulte fait supplier et requérir très humblement de luy permettre et octroier de pouvoir resigner sondict office de greffier de la dicte seneschaussée de Guyenne à Gabriel de Masparraulte son filz au survivant d'eux d'eulx Et sur ce impartir nostre grace et libéralité. Par quoy nous ces choses considérées voulons favorablement traiter ledict messire Pierre de Masparraulte en ses affaires en faveur et considération de plusieurs bons et agréables services qu'il nous a par cy devant fait tant au fait et exercice de sondict office de greffier de Guyenne en plusieurs aultres charges et commissions qu'il a par cy devant eues pour nos affaires soulz aucuns de noz principaulx officiers et serviteurs il s'est toujours conduit et employé soigneusement et honestement esperant que ledict Gabriel de Masparraulte son filz sera à l'imitation de sondict père pour bien et fidèlement nous servir à l'avenir".

Mais c'est aussi l'occasion pour Henri II d'alimenter sa cassette personnelle. Il poursuit:

"...Aussi en considération de la somme de trois mil escuz d'or soleil, vallans a quarante six solz pièce, six mil neuf cents livres tournois que ledict de Masparrault nous a ce jourd'huy fournye contant, pour subvenir aux affaires de noz guerres et mis ces derniers es mains de nostre recepveur général, des parties casuelles, par sa quictance, pour les employer a nosdictz affaires de la guerre ..."(23)

Gabriel a effectivement exercé la charge de greffier de Bordeaux après la mort de son père survenue le 30 mars 1559. Un acte du 18 juillet 1564 nous le confirme. En 1588, Gabriel est chevalier de notre Saint Père, seigneur de Buy (La Queue en Brie) et gentilhomme ordinaire de la Chambre de feu monseigneur frère du roi. Il meurt au début des années 1590.

PIERRE I, SEIGNEUR DU GRAND VAL ET DE CHENNEVIÈRES

Les affaires de Pierre I en Ile de France sont nombreuses. Il est tuteur et curateur des enfants mineurs nés du précédent mariage de sa femme avec Jean Bertrand, "Grenetier" du roi à Sens. Il administre des biens à Chennevières, Amboile et Sucy qui lui viennent essentiellement de son épouse Jacqueline Rebours (vignes, Ile de Conches, Grand Val,...) dont, par une politique systématique d'achat de terres labourables, de friches, de vignes et de bâtiments, il va accroître considérablement l'importance. Il effectue également de nombreuses transactions immobilières à Paris.

Parmi les acquisitions notables, signalons l'achat le 1^{er} octobre 1546 de la terre de Maison-Celle ou des Marmousets pour la somme de 2 400 livres tournois(24) et celui de la seigneurie de Chennevières le 22 septembre 1550(25).

Le vendeur de cette seigneurie ne doit pas être un inconnu. Pierre d'ApesteGuy est un "pays" dont la famille est originaire de Basse-Navarre comme celle de Pierre I de Masparraulte. Coïncidence ou lien familial, la mère de Pierre I se nomme Jehanne d'ApesteGuy. En tous cas, les deux personnages sont en confiance et c'est Pierre I qui se charge de la vente, le 22 janvier 1549, d'un hôtel parisien de la rue Vieille du Temple qui appartient à Pierre d'ApesteGuy(26).

Nous relevons parmi les nombreux actes disponibles,

- le 14 décembre 1538, un bail à ferme "...a moitié de prouffict et moison..." des terres que Pierre I possède au terroir de Sucy est accordé pour six ans à Mathurin Aubery demeurant à Sucy en Brie. Le preneur devra faire tous les charrois à ses dépens et vaquer deux journées entières avec sa voiture et ses chevaux, au service du bailleur, pour ce qui lui plaira, sans aucun salaire. De plus, le preneur ne pourra transporter son marché à d'autres sans l'express vouloir et consentement du bailleur sous peine de nullité du contrat(27).

- l'achat par Pierre de Masparraulte, le 22 novembre 1539, de "...40 muys (1 muid de Paris (matières sèches) = 1 873 litres environ) de plastre cuit en pouldre bon loyal..." pour le bâtiment qu'il entend faire en sa ferme du Grand Val assise à Sucy en Brie. Le vendeur est Claude Coiffier, laboureur, demeurant à Malenoue, qui promet fournir le plâtre en sacs au port de Brétigny, lieu de livraison, pour être transporté jusqu'à la ferme à grain de l'acheteur(28).

Le 5 mars 1555 sont enregistrées au Bureau de la Ville de Paris les lettres de certification pour le seigneur de Chennevières, greffier de Guyenne et secrétaire ordinaire de la reine.

"...Nous, Katherine, par la grâce de Dieu Roynne de France, certiffions à tous qu'il appartiendra que Me Pierre de Masparraulte, greffier de Guienne, est nostre secretaire ordinaire, couché et employé en nostre estat domestique, et payé de ses gaiges comme noz autres officiers ordinaires..."(29)

Pierre I de Masparraulte, seigneur de Chennevières, s'active également au service de Henri II, soit directement, soit sous l'autorité des membres du grand Conseil. C'est ainsi qu'il participe à la "comédie judiciaire" montée par Henri II pour assurer à sa favorite, Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, la pleine propriété de la châtellenie de Chenonceaux.(30)

Le 16 février 1554, il comparait au greffe du Grand Conseil du roi pour surenchérir à l'adjudication des biens saisis d'Antoine Bohier présentement exilé en Italie. Ces biens comportent "... le lieu, chasteau, terre, seigneurie et chastellenie de Chenonceau..." Le seigneur de Chennevières propose 36 000 livres tournois, plus la charge des dépens, frais divers, droits et devoirs seigneuriaux pour l'acquisition de l'ensemble. Cette offre est bien sûr fictive et le domaine sera adjugé par le roi, le 8 juin 1555, à Diane de Poitiers.(30)

A la mort d'Henri II, son épouse, Catherine de Médicis, laisse à la duchesse tous ses biens, sauf le château de Chenonceaux, en compensation duquel elle lui cède celui de Chaumont.

Est-ce en remerciement de ce service qu'Henri II, répondant à la demande de Pierre I, crée un marché hebdomadaire et 2 foires annuelles au lieu de "Chenevières en Brye". Les lettres patentes données à Saint-Germain-en-Laye au mois de juillet 1555 stipulent:

"... A ceste cause ledit seigneur de Chenevières désirant singulièrement la décoration, augmentation, proffict et utilité dudit lieu de Chenevières et pays d'alentour, nous a très humblement fait supplier et requérir que nostre bon plaisir fust y establir deux foyres lan et ung marché par chacune sepmaine ...Pour ces causes et autres bonnes considérations a ce nous mouvans audit lieu de Chenevières créons ordonnons et établissons deux foyres lan et ung marché par chacune sepmaine. Et iceulx foyres et marchés tenir assavoir la première le jour de l'Ascension qui est au moys de may ou juing. Et l'autre foire le jour saint Marceau qui est le troisième jour de novembre et ledit marché au jour de jeudi par chacune sepmaine ..."

Le roi donne ensuite ordre aux autorités de laisser se mettre en place ces foires et marchés, avec la publicité convenable à son de trompe, et autorise le seigneur de Chennevières à construire une halle.

“...Cy donnons en mandement par cesdictes présentes à nos aimez et feaulx les gens de notre cour de parlement, au prévost de Paris ou son lieutenant et à tous noz autres justiciers et officiers présents et advenir, souffrent et laissent ledit seigneur de Chennevières les manants et habitans d’icellui lieu et leurs successeurs, ensemble les marchans et autres allans, usans et fréquentans a icelles foyres et marchés joir et user pleinement, paisiblement et perpétuellement, la faisant crier a son de trompe, proclamer, signifier et publier es lieux circonvoisins et ailleurs ou besoing sera et ainsi qu’il appartiendra. Et pour lesdites foyres et marchés tenir et continuer permequant audit seigneur de Chennevières et à ses successeurs et auxquels nous avons permis et permectons faire contruire et édifier audit lieu de Chennevières en lieu plus commode et convenable halles bancz estaulx et autres choses nécessaires.”(31)

De son mariage avec Jacqueline Rebours, Pierre I de Masparrault eut trois fils. L’aîné, Pierre II, dont nous allons évoquer quelques épisodes de la vie et qui deviendra titulaire de la seigneurie de Chennevières, le second, Gabriel, dont nous avons déjà parlé et le dernier, Martin de Masparrault, qui sera président en la Cour des Aides de Paris.

Après la mort de Pierre I, le 30 mars 1559, son épouse assure la gestion des biens de la communauté et en particulier l’administration de la seigneurie de Chennevières. A sa mort, survenue le 1er octobre 1583, le partage des biens hérités du père et de la mère fera l’objet d’âpres combats judiciaires entre Pierre II et ses deux frères coalisés.

PIERRE II DE MASPARRAULT

Une transaction passée entre Pierre I et Claude Percelat, notaire à Aubigny, au nom et comme procureur de Pierre II de Masparrault (deuxième du nom), le 26 mai 1549, nous apprend qu’à cette date, celui-ci est *“escolier estudiant en l’université de Paris, prieur du prieuré d’Aubigny”(32)* . Il a alors 16 ans environ. Il était habituel, à l’époque, d’affecter les revenus d’un prieuré à un jeune étudiant. C’est ainsi que Martin de Masparrault, son frère, sera en 1564 prieur du même prieuré d’Aubigny sur Loire et de celui de Notre Dame de Saint - Mammès(33). Un acte du 26 janvier 1589 est passé en présence de Gabriel de Masparrault *“... escollier estudiant en l’université de Paris, prieur du prieuré de Pontlons lez Moret...”(34)*.

Le 15 septembre 1554, des provisions pour l’office de Conseiller au Parlement de Paris sont expédiées en faveur de Pierre II de Masparrault afin de remplacer Messire Claude Le Febure (32). C’est le début d’une longue carrière au Parlement de

Paris, particulièrement active pendant la période troublée de la Ligue qui se terminera par la résignation faite par "...Monsieur de Masparraulte de son office de Conseiller de Ville"..., le 5 septembre 1595 (35).

Pierre II, "Conseiller de sa Majesté au Parlement de Paris", épouse le 22 février 1559 Marguerite de Mesmes, veuve de Nicolas Borquin(36), fille de Jean-Jacques de Mesmes, seigneur de Roissy et de Malassise, et soeur de Henry de Mesmes, Chancelier du royaume de Navarre (contrat de mariage établi le 15 février 1559) (37).

Quelques mois après la mort de son père, le 25 juin 1560, Pierre II, "...escuyer, seigneur de Chennevières-sur-Marne et Conseiller du Roi en sa court de Parlement..." passe commande à Nicolas Galempoys, maître menuisier à Paris demeurant rue Saint Paul, "...d'une coche, facon d'itally, garny de quatre roues de boys doré ...



collection privée photographiée. P. Roblin (les parties abîmées du tableau ont été restaurées sur un tirage photographique original par T. Lippi)

Tableau représentant Pierre II de Masparraulte
Seigneur de Chennevières-sur-Marne.

semblable à celle de Monseigneur le cardinal de Lenoncourt ... moyennant la somme de soixante cinq escuz d'or soleil ..."(38). Les véhicules étaient alors très rares dans Paris où l'on se déplaçait surtout à pied et à cheval. Ce coche permet d'afficher un signe de richesse et de notabilité et de manifester la conscience que l'on a de son rang.

COMMISSAIRE DU ROI DANS LE POITOU

L'année 1559 est une année charnière.

Les idées de Luther et de Calvin progressent régulièrement. Henri II promulgue en juin l'Édit d'Écouen qui interdit de manière absolue l'exercice de la religion réformée. Il renforce parallèlement la répression contre les "hérétiques".

Fin juin, le roi est blessé par Montgomery dans un tournoi et meurt le 10 juillet 1559. Va s'ouvrir alors en France une période de guerres civiles où les dissensions religieuses, la faiblesse et les hésitations du pouvoir royal, des ambitions personnelles, des nostalgies féodales et d'autres causes intérieures et extérieures vont plonger le pays dans un demi cahot et faire reculer la relative prospérité économique de la première moitié du siècle.

Pierre II de Masparrault va être mêlé aux guerres de religion comme envoyé du prince pour tenter de pacifier le royaume.

A la suite de l'édit de pacification d'Amboise du 19 mars 1563 qui met fin à la première guerre de religion, Pierre II de Masparrault est envoyé dans le Poitou, la Saintonge, La Rochelle et le pays d'Aunis, comme commissaire du roi pour faire exécuter l'édit.

La Bibliothèque Nationale conserve quelques manuscrits de ses lettres et rapports concernant cette mission(39 et 40).

De sa lettre du 6 août 1563 au chancelier de France, Michel de l'Hospital, datée de Chatellerault où il est resté 8 jours, le résumé ci-après rend compte de son activité:

- Il a fait établir deux lieux de culte pour la religion réformée dans les faubourgs de la ville, l'un privé et l'autre public.

- Il a visité tous les prisonniers se trouvant dans les prisons de la ville; un gentilhomme incarcéré pour hérésie a été libéré; des mesures ont été prises pour accélérer les instructions et procédures de jugement; quelques pauvres gens lors d'une "émotion" populaire liée à la religion ont dit des paroles injurieuses contre la personne du roi et Pierre II demande des instructions à leur sujet.

- Il note beaucoup de dissimulation parmi les officiers de la ville et l'explique par la peur qu'inspirent ceux de la nouvelle religion qui tiennent le plat pays.

- Il signale la plainte des gens de la ville et campagnes alentour, car les compagnies de gens d'armes occupent les champs depuis deux mois et vivent à discrétion sur les paysans, sans rien payer. Il précise que si rien n'est fait pour empêcher la rapine des soldats, le peuple ne pourra pas payer la taille et les autres charges ordinaires.

Après Chatellerault, son mandat le conduit à Poitiers, Saint Maixent, La Rochelle, Fontenay-le-Comte, Lusignan, Saintes, Aulnay, Saint Jean d'Angely et les îles de Marennes.

A La Rochelle, il trouve la ville aux mains des réformés. Le greffier du siège est également greffier du consistoire protestant. La communauté des membres de la nouvelle religion n'est pourtant pas exempte de divisions, mais les catholiques n'osent pas pratiquer leur religion. Il fait restituer les joyaux et reliques des églises, remet les prêtres dans leurs sanctuaires en leur commandant de dire la messe avec défense de les troubler(41).

Les propositions qu'il fait au Chancelier fin 1563, dans des mémoires, illustrent le climat de profonde scission et d'incertitude qui règne dans le pays; il réclame en fait plus d'autorité et de fermeté de la part de Charles IX et de Catherine de Médicis.

Voici quelques unes de ses suggestions:

-Faire écrire, au nom du roi et de la reine, à la cour de Parlement de Bordeaux et aux gens du roi à ce Parlement, des lettres "*un peu roides*" afin que ceux-ci

- n'usent pas de dissimulation à l'égard des commissaires, par connivence ...,
- apportent leur concours aux commissaires sans longueur ou remise,
- punissent rigoureusement les sergents et autres officiers qui refuseraient d'exécuter les ordonnances et mandements du roi...,
- donnent sans réticence les papiers et registres demandés par les commissaires,
- ne fassent pas de réquisitions à l'encontre des ordonnances des commissaires.

- Faire une déclaration mandant aux commissaires de saisir et faire saisir les abbayes, prieurés, cures et autres bénéfices

- où se fait l'exercice de la religion réformée, contre les édits et ordonnances du roi
- où ne se fait pas l'exercice de la religion romaine et ancienne comme il est requis.

-Donner pouvoir aux commissaires de procéder et faire procéder contre les perturbateurs du repos public, les "*infracteurs*" aux ordonnances et édits du roi, les larrons, voleurs et meurtriers de quelque état ou qualité qu'ils soient, jusqu'à sentence définitive inclusivement.

MISSION EN ALLEMAGNE

En 1568, Charles IX envoie le seigneur de Chennevières comme ambassadeur auprès des princes et potentats allemands pour obtenir leur soutien dans son entreprise de pacification du royaume et leur refus de prêter assistance à ses ennemis intérieurs et extérieurs.

Dans une note de dix pages datée du 14 octobre 1568, le roi spécifie au "*sieur de Masparraulte, présentement en Allemagne*", le message qui doit être transmis à ses interlocuteurs. Nous en condenseons ci-après les principaux éléments(42).

- Le roi est leur ami, ancien allié et confédéré, ses prédécesseurs leur ont témoigné bonne volonté tant à l'état de Saint Empire qu'à leurs fortunes propres et il leur demande la réciprocité pour la tranquillité de son royaume, le salut et la dignité de son état royal et la conservation de sa couronne.

- Charles IX évoque ensuite son édit du mois de mars dernier - il s'agit de la Paix de Longjumeau du 23 mars 1568 qui confirme celle d'Amboise et met fin à la deuxième guerre de religion - qui permet l'usage et l'exercice de la religion réformée. Malgré sa tolérance, sa bonté et sa bénignité, les troubles continuent.

"... Et de faict noz fruitz n'ont pas esté si tost ceulliz / et noz granches plaines / que voila leurs estandarts levez grosses troupes de gens en armes / de toutes partz la paix soubs le pied / toutes loix forcées / et nul exercice / que de force / violence iniure / et oppression / ..."

- Le roi leur dit qu'il a été contraint, à son grand regret, de reprendre les armes que Dieu a mis dans ses mains pour la défense de ses peuples. Il espère les manier de telle sorte contre cette inique et téméraire rebellion que la fin fera connaître à toutes les nations que Dieu était avec lui. Celui-ci ne veut pas que, sous prétexte de sa parole, on attente aux souverains magistrats établis par lui sur ses peuples que sont les rois et les princes. Ses interlocuteurs verront combien cette guerre les touche puisque l'issue en est le fondement ou la totale "reversion" des monarchies.

- Charles IX leur demande de ne donner aucun secours d'hommes ou de deniers à ses domestiques et intestins ennemis et de laisser exercer sur eux la justice selon ses lois comme il le fait envers leurs sujets.

- Le roi décrit ensuite l'état lamentable du royaume. Toutes les exactions, cruautés, crimes, ruines, sacrilèges et inversion de valeurs dont son pays est la proie.

- Il fait état du coup de main tenté sur sa propre personne à la veille de la Saint Michel 1567: il s'agit de la tentative d'enlèvement de Charles IX par les protestants, près de Meaux, en septembre 1567.

En conclusion, il charge Pierre II de Masparrault d'assurer ces princes qu'il n'entend pas s'allier au pape pour leur imposer la religion romaine, ni à l'empereur pour remettre en cause l'indépendance de leurs états, mais qu'ils ont besoin d'une France forte et stable afin de garantir l'ordre actuel.

"... Leur voulant bien recorder que sa france leur a toujours esté un assure pavoysgrand (bouclier des fantassins) et un très fort boulevard (ouvrage de fortification) contre l'invasion et tyrannie de ceux qui ont voulu les opprimer. A ce qu'il leur souviene qu'ilz pourront à l'advenir avoir affaire de son mutuel secours. Et que ceste couronne ne meurt point comme les particulières principaultéz meurent et ont souvent besoing de l'appuy et espaule d'une si grande et si antienne monarchye conioint de tout temps avec eulx par la comune extraction des antiens Germaines et Gaulloys."

La Bibliothèque Nationale conserve les manuscrits de deux lettres envoyées par le seigneur de Chennevières au cours de cette ambassade(43). Dans ces correspondances, Pierre II de Masparrault rend compte des entrevues qu'il a eues avec les princes électeurs ecclésiastiques, les évêques de Trèves et de Cologne et annonce son entrevue prochaine avec l'évêque de Mayence. Pour les considérations générales contenues dans les instructions de sa majesté, il lui fera part, de vive voix, des points de vue exprimés par les évêques. En ce qui concerne les affaires particulières, à savoir le passage des colonels des reîtres et de leurs troupes sur leurs terres et la traversée du Rhin, il a obtenu satisfaction aux conditions suivantes: les troupes ne devront faire ni pillage, ni ruine, ne pas être utilisées contre le Saint-Empire et servir uniquement à la défense de la religion catholique et romaine. Le détail des itinéraires sera précisé au roi et à la reine par le porteur des messages.

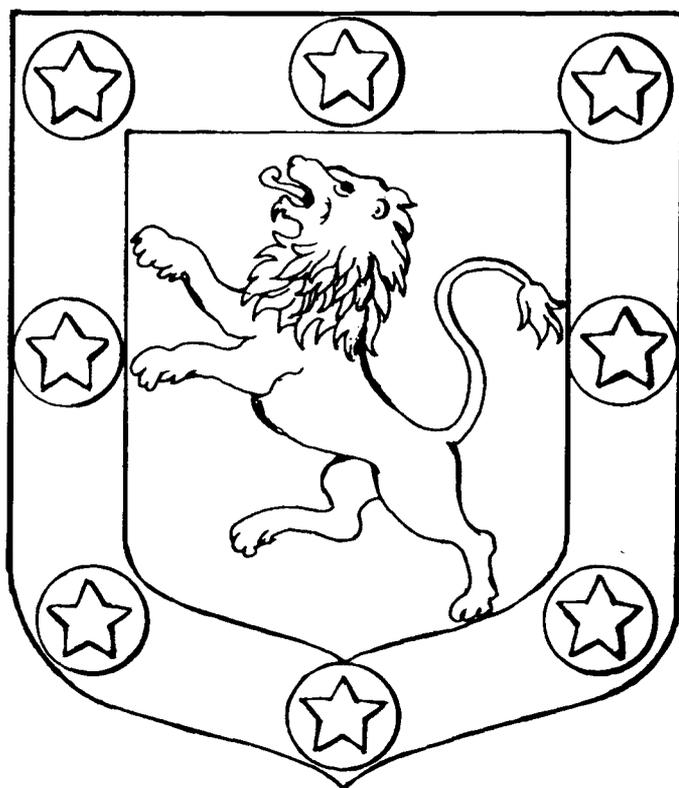
PIERRE II MAITRE DES REQUETES

Le 15 décembre 1568, Catherine de Médicis, en récompense de ses ambassades, le fait Conseiller et Maître des Requêtes de son hôtel.

"... Savoir faisons que nous a plain confians de la personne de nostre aimé et féal Pierre de Masparrault Conseiller du Roy nostre tres cher seigneur et filz en sa court de Parlement de Paris et de ses sens suffisance, integritté, droicture, Loialté, preudhomme, expérience et bonne dilligence. Icelluy pour ces causes et aultres a ce nous mouvans Avons ce jourd'huy Retenu et Retenons par ces présentes lectrez l'estact et office de nostre Conseiller et maistre des requestes ordinaire de nostre hostel pour par Luy en joyr et user dorènavant aux honners, auctoritez, prééminances, prérogatives, privilèges, franchises, Libertez, livraisons, exemptions, hostellages, droictz, proffictz, Revenus et esmolumens accoustuméz et qui y appartiennent et aux gages qui luy seront cy après ordonnéz par les estatiz de nostre maison tant qu'il nous plaira ..."

Il prête le serment requis le 1er janvier 1569(44).

Un brevet (lettre contenant un privilège accordé par le roi, en date du 7 janvier 1570, mentionne le don fait par Charles IX de "...la somme de deux mil livres de pension annuelle audict Pierre de Masparrault, conseiller et maistre des requestes ordinaire de son hostel, en considération des grands services rendus en l'estat..."(45). La réception du seigneur de Chennevières en l'office de maître des Requêtes est faite le 14 janvier 1570(45). Son activité à la Chambre des Requêtes du roi semble particulièrement intense durant la période 1573-1578. Nous avons relevé aux Archives Nationales, sur mille instructions effectuées dans cette chambre, 255 fois la présence de Pierre II de Masparrault. Il a apposé personnellement sa signature sur 107 documents(46).



Blason des armes de la famille de Masparrault

"Le blason porte d'argent au lion de gueule armé et lampassé à la bordure ourlée d'argent couzue d'un fillet de sable, chargée de huit tourteaux de gueule surchargée chacun d'une estoille d'or, scavoir trois en chef, deux en pal et un en pointe." (référence: BN, man, -P.O.1882, 151 recto et verso)

Le seigneur de Chennevières, à la mort de sa femme, en qualité de tuteur et curateur de Henry de Masparraulte, leur fils unique, accomplira pour le fief de Malassise, situé dans la région de Senlis, le devoir féodal de foi et hommage envers le roi (47). Le titre de seigneur de Malassise sera porté par Henry de Masparraulte à son mariage en 1599 (48).

Mais ce fief acquit une certaine notoriété à la suite de la trêve signée le 14 juillet 1570, suivie de la Paix de Saint-Germain (8 août 1570) qui mettait fin à la troisième guerre de religion. Cette paix fut négociée par le maréchal Armand de Biron qui boitait et Henry de Mesmes, seigneur de Malassise. Elle fut appelée par ses détracteurs - catholiques et protestants - *"une paix boiteuse et mal assise"*.

Henry de Mesmes, beau-frère de Pierre II, fut un habile diplomate au service du roi, mais aussi un homme de grande gentillesse épris de science et de poésie. Il accueillit chez lui, à Paris, le poète Jean Passerat qui mourut dans l'hôtel de Mesmes le 14 octobre 1602.

Henry de Mesmes, dans une lettre au seigneur de Chennevières, datée de Blois le 23 septembre 1571, se fait l'écho des ordres du roi au sujet d'une "commission" transmise à Pierre II, à Lyon, et que celui-ci semble négliger en s'en retournant à cheval vers la Touraine.

"... i'en avoi respondu pour vous quand elle vous fut envoiee suyvant ce que vous m'en avies dict, qui m'a un peu mis en peine ne sachant pas vos affaires et les particularités qui pourroit vous avoir ramené. La part que vous m'en feres servira pour vous excuser, come ie feray bien volontiers, et tout autre office qui me semblera estre a vostre bien et avantage ..." (49).

La lettre est signée *"Vostre humble et serviable amy et frère"*.

GASPARD DE COLIGNY

A la même époque, Gaspard de Coligny, l'un des chefs militaires du parti huguenot, reparait à la cour rappelé par Catherine de Médicis. Il prend progressivement une grande influence sur Charles IX qui l'appelle son "père" et le charge de la mise en oeuvre de la paix de Saint Germain.

Au cours de cette période, Coligny apprécie la sincérité du seigneur de Chennevières dans la recherche de la paix et son esprit de justice vis-à-vis des réformés.

En réponse à la demande de Coligny de députer au plus tôt Monsieur de Masparraulte dans le Lyonnais, pour l'exécution de l'édit dont ce pays ne jouit pas, le roi lui confirme, le 14 octobre 1571, qu'il a déjà été pourvu à cette requête (50), ce qu'atteste également la lettre de Henri de Mesmes précédemment citée.

La confiance de l'amiral de Coligny envers Pierre II va encore s'exprimer dans des circonstances tragiques. Le 22 août 1572, un tueur à gages, Maurevert, suscité par Catherine de Médicis, blesse Gaspard de Coligny. Charles IX visitant l'amiral l'informe des dispositions prises pour retrouver le coupable. Il lui demande si les juges désignés lui conviennent.... " *Puisque, sire, vous les trouvez propres*", répond Coligny, " *je m'y accorde bien. Seulement je vous supplie humblement que Cavagnes, l'un de vos maistres des requestes, y soit adjoint, ensemble monsieur de Masparrault et ...*".(51)

Le fait que l'amiral propose un catholique pour être associé aux magistrats désignés par le roi, eux-mêmes tous catholiques, montre en quelle estime il tenait le seigneur de Chennevières.

Deux jours après cet attentat, c'est le massacre de la Saint-Barthélémy dont Coligny est l'une des premières victimes.

Quelques mois après, le 3 février 1573, Pierre II de Masparrault est nommé par le roi " *Conseiller d'Etat ordinaire*".(52)

PIERRE II CONSEILLER D'ETAT

La période de fin 1572 à 1580 est marquée par la poursuite des affrontements entre factions, poursuite interrompue momentanément par quelques accords précaires. A toutes les tractations et tentatives de pacification Pierre II participe activement.

Rappelons quelques événements importants:

- **Juillet 1573: l'Edit de Boulogne met fin à la quatrième guerre de religion. Monsieur, le futur Henri III, est élu roi de Pologne par la diète de ce pays.**
- **30 mai 1574: mort de Charles IX.**
- **13 février 1575: Henri qui s'est échappé de Pologne, est sacré roi à Reims.**
- **6 mai 1576: paix dite de Monsieur (François duc d'Anjou, frère du roi) signée dans les environs de Sens, qui met fin à la cinquième guerre de religion**
- **6 décembre 1576: ouverture des Etats généraux à Blois.**
- **17 septembre 1577: paix de Bergerac - fin de la sixième guerre de religion (Edit de Poitiers: 8 octobre)**
- **26 novembre 1580: traité de Fleix qui termine la septième guerre de religion.**

La Bibliothèque Nationale conserve une partie de la correspondance de Pierre II pendant ces années: plus d'une vingtaine de lettres écrites par Henri III, Henry de Montmorency comte de Damville, Jean de Montluc évêque de Valence, Villars, à Pierre de Masparrault. De nombreuses correspondances de Catherine de Médicis,

Henri III, Henri de Navarre, Damville, Villars, Montluc, Marguerite de Valois, ... parlent du seigneur de Chennevières comme messenger, ambassadeur ou intervenant direct dans les affaires en qualité de commissaire du roi(53).

Le 15 octobre 1572, Villars écrit d'Agen à Charles IX:

"... Je ne veux oublier le soulagement que je reçois de la part du sieur de Masparrault maistre des requestes de vostre hostel, en plusieurs négociations et affaires qui se présentent continuellement tant pour le fait des finances que pour les vivres, dont je luy ay baillé la superintendance ..."(54)

Le 24 novembre 1572, Damville écrit de Beaucaire au duc d'Anjou (futur Henri III):

"... Ledict sieur de Masparrault a traversé d'un bout à l'autre mondict gouvernement et recongneu à l'oeil tout ce que je vous ay escript, des actions des rebelles qui ne pourroit avoir esté myeulx à propos à ce qu'il puisse vous en rapporter à la vérité, ce qui en est ; ..." (55)

Du 25 novembre au 7 décembre 1576, il participe aux Etats du Languedoc et le 5 décembre 1576 le roi écrit à Damville, gouverneur de la province, qu'il charge le seigneur de Masparrault, conseiller en son conseil privé, de l'organisation des chambres mi-partie catholique et protestante(56).

Le 13 décembre 1576, Henri III écrit au maréchal Damville:

"... espérant que ce qu'en avez remonstré aux ministres et le voiage qu'avez fait faire au seigneur de Masparrault devers le Roy de Navarre et le pince de Condé facilitera aultant plus l'achemynement de ce que je vous mande ..."(57).

Ce voyage est confirmé par une lettre de Henri de Navarre au roi.

Le 12 janvier 1578, le roi l'adjoint à Jean de Montluc chargé, avec des pouvoirs étendus, de faire mettre bas les armes aux "religionnaires" du Languedoc et le 24 février 1578 il annonce à Damville qu'il lui envoie le sieur de Masparrault pour l'aider et le 26 mars que celui-ci le conseillera en ce qui concerne la justice.

Catherine de Médicis écrit le 29 mars 1578 à Damville:

"... mon cousin le roy vous envoie le sieur de Masparrault pour vous aider à faire ce qui se présentera pour son service ainsi que plus au long entendrez tant par sa dépesche que par sa bouche ..."(58).

Du 12 au 15 avril 1578, le seigneur de Chennevières participe aux Etats du Languedoc (56). Il participe également aux négociations avec le roi de Navarre qui se termineront par la paix de Nérac, le 28 février 1579, pour le Languedoc et la Guyenne.

De Tours, le 18 avril 1580, Catherine de Médicis écrit au roi:

"... j'ay pris sur cela la résolution que j'escrisois, comme j'ay fait, à mon fils et à ma fille les roy et royne de Navarre par Masparrault qui arriva hier à Bourgueil ; ..."(59)

Les interventions du seigneur de Chennevières semblent donner pleine satisfaction au roi et au maréchal Damville.

Nous apprenons par une lettre de Damville à Monsieur de Parme, datée du 12 avril 1577, que Pierre II s'est fait voler ses chevaux, ses hardes et ses bagages à La Charité et il intercède auprès de son correspondant pour que le roi l'indemnise. Il conclut:

"...A ceste cause Je vous supplie faire en sorte que ledict seigneur de Masparraulte soit récompensé de la perte et qui luy en soit donné quelque assignation. Et en oultre l'obligation qu'il vous en aura je reputeray ce bien qu'il recevra d'elle comme s'il estoit fait à moy mesmes oultre que ce sera luy donner occasion de m'espargner sa vye et biens pour le service de sadicte maiesté comme il n'a fait es occasions qui ce sont présentées pendant qu'il a esté prez de moy ..."(60).

Dans une lettre à son conseiller Pierre II datée du 15 août 1579, Henri III lui exprime son contentement de ses ambassades et rapports (61):

"Monsieur de Masparraulte vous m'avez rendu bon compte par vostre lettre du onziesme de Juillet de tout ce que vous avez negocié avecques mon frère le Roy de Navarre, passant à Montauban dont vous n'eussiez peu vous acquicter plus dignement, et selon mon désir que vous avez fait. J'ay bien peisé et considéré toutes les demandes, et responces qu'il vous a faites, sur ce que vous luy avez remonstré de ma part, semblablement tous les autres poinctz contenuz en vostre-dicte lettre, et le jugement que vous faites du succez que prendront les affaires, sur quoy je me suis très bien souvenu de ce que vous m'en feistes entendre au retour de vostre premier voiage. Je m'attendz que vous aurez depuis trouvé moyen de passer seurement devers mon cousin le maréchal de Dampville pour luy faire entendre mon intention suivant la charge que je vous en ay donnée, et qui est nécessaire pour mon service pour lequel avancer Je m'asseure que vous m'espargnerez jamais chose aucune qui soict en vostre puissance..."

Henri III poursuit cette lettre en laissant poindre quelques doutes sur l'issue des négociations avec le roi de Navarre, mais il les justifie par son désir de pacifier le royaume,

"... je comprendz bien les obstacles et difficultez qui se trouvent pardela en l'exécution de mon intention, et le peu d'occasion que J'ay d'espérer meilleur succez ... Toutefois puisqu'il a pleu à Dieu me commectre la charge et gouvernement de ce Royaulme Je desire m'y conduire tout ainsi qu'un bon père de famille fait envers les siens, plus ilz se montrent enclins au mal et mescongnossans ses grâces, plus il s'efforce de les redresser par douceur au chemin de leur devoir, et leur faire sentir les effectz de sa bonté et paternelle affection. C'est là mon but Monsieur de Masparraulte espérant que Dieu me fera la grâce de toucher le cueur de mes subjectz de telle recongnossance qu'à la fin Je n'auray regret d'en avoir usé de ceste façon neantmoins Je ne veulx en ce faisant estre si indulgent aux ungs que je ne sois encores plus soigneux de la considération des autres que Dieu a mis sous ma protection. Voilà tout ce que Je vous en puis dire,

et que j'espère que L'allée pardela de la royne madame et mère et de ma soeur la royne de Navarre (si chose du monde y peult servir) moderera grandement les aigreurs, et advancera l'establissement de la paix. Je prie Dieu monsieur de Masparraulte vous maintenir en sa sainte garde ..."

AU CONSEIL DES QUARANTE

La période suivante (1581 - 1595) est dominée par la rivalité entre les Valois et les Guises. Ceux-ci veulent extirper "l'hérésie" et conquérir le pouvoir royal. Ils s'allient avec Philippe II d'Espagne (traité de Joinville - 31 décembre 1584). Henri III qui après la mort de Monsieur (10 juin 1584) n'a plus de successeur, se rapproche progressivement du huguenot Henri de Navarre.

Les antagonismes s'exaspèrent. La surenchère se développe contre les religionnaires. Henri III révoque les édits de pacification (18 juillet 1585). Paris agité par les clercs se soulève, dresse des barricades, chasse les suisses et gardes françaises des portes de la capitale (mai 1588). Henri III s'enfuit à Chartres où il signe un "édit sur l'union de ses sujets catholiques" (21 juillet 1588) et donne la lieutenance générale du royaume au duc de Guise (4 août 1588).

Le 16 octobre 1588 s'ouvrent à Blois les Etats Généraux dont les délégués sont majoritairement favorables aux Guises. Le 23 décembre 1588, Henri III fait assassiner le duc de Guise et emprisonné le Cardinal de Bourbon, candidat à sa succession.

La Ligue de l'Union des Catholiques s'organise et s'étend à toute la France. Henri III est à son tour assassiné. Il meurt après avoir désigné Henri de Navarre pour lui succéder. C'est ensuite la longue conquête de son royaume par Henri IV qui trouvera une issue définitive par sa réception officielle, dans le giron de l'église catholique, après l'absolution du pape, le 17 septembre 1595. Ceci mettait ainsi fin à la huitième guerre de religion.

A Paris, un conseil des seize s'est formé autour des piliers de la Ligue, Prévost - curé de Saint Séverin -, Boucher - curé de Saint Benoît - et quelques autres.

Le seigneur de Chennevières, catholique convaincu et ardent défenseur de la royauté française, va vivre intensément toutes les péripéties de cette période insurrectionnelle. En décembre 1589, les parisiens créent entre eux un conseil composé de quarante personnes pour ordonner et disposer des affaires de tout le royaume ; Pierre de Masparraulte est élu à ce conseil pour représenter le Tiers-Etat.(62)

Le duc de Mayenne devient le chef du "Conseil général de l'Union" qu'il élargit aux princes catholiques. Inquiet sûrement du caractère de cette assemblée, il veut en maîtriser la dynamique à son gré. Il se fait nommer, avec la caution du Parlement et le sceau du royaume, pair et lieutenant-général de l'état et couronne de France en attendant des Etats généraux pour élire un roi catholique.

ABUS DE POUVOIR

Depuis la mort de sa mère, le 1^{er} octobre 1583, Pierre II n'a pas oublié ses propres affaires. Il utilise son pouvoir pour servir ses intérêts, ce qui n'est pas du goût de ses deux frères, Gabriel et Martin. Ceux-ci, pendant cette période troublée, se sont retirés à la campagne. Pour ménager l'avenir et faire toutes les réserves appropriées quant aux agissements de Pierre II ils font ensemble une déclaration solennelle devant les notaires le 8 septembre 1589.(63)

“... a dit et déclaré que depuis six ans que seraiet décédée damoysselle Jacqueline Rebours sa mère il auroit esté avec Messire Martin de Masparraulte son frère par toutes voyes à eulx possible, soit de douceur ou de procès, a sujet d'affaires d'avec Messire Pierre de Masparraulte leur frère aysné, que toutes foys quelque dilligence qu'ilz ayent pu faire de le poursuivre ou par amys ou par justice ilz n'auroient jamais peu le condescendre et venir a la rayson pour les finctes subterfuges opposition et appellations infinies dont auroict usé leurdict frère aysne lequel mesme pour embrouiller et augmenter encores davantage leur différens auroict suscitè ausdictz puisnés plusieurs instances criminelles après avoir luy mesmes fait entreprise sur leurs personnes, et maintenant qu'il les veoit estre absens de la ville de paris et retirez aux champs, tant pour fuir et éviter les sinistres et dangereux effectz de ses menaces et mauvaises volontés en leur endroict armé a present de très grand pouvoir et autorité en ladicte ville que aussi pour avoir le moyen de vivre et conserver le reste de leur bien des pilleries et volleries des gendarmes, il poursuict très instamment lesdictz Gabriel et Martin de Masparraulte tant au Chastellet qu'à la court en plusieurs instances ou il auroict tousiours cy devant reculé s'asseurant a présent ce semble plus sur sa grande puissance credict et autorité qu'il n'auroict fait depuis six ans sur son bon droict et justice.”

Gabriel et Martin poursuivent leur déclaration en protestant contre les abus de leur frère Pierre. Ils sont conscients que la situation de pouvoir absolu de la Ligue à Paris n'aura qu'un temps. Ils font toutes les sauvegardes convenables pour l'avenir en vue d'un partage équitable de leur commun héritage.

“que pour ces causes lesdictz Gabriel de Masparraulte (tant pour luy que pour ledict Seigneur Martin de Masparraulte) proteste que toutes les procédures actions jugements que ledict sieur leur frère aysné pourroit faire et obtenir pendant ce temps contre lesdictz puisnés ne puissent leur nuire ne proejudicier ilz entendent se pourveoir a l'advenir contre iceux par toutes voyes deues et raisonnables lors que la force l'autorité et crédict dudict sieur aysné ne pourra empescher le cours de la justice comme elle pourroit faire à présent...”

Henri IV fait le siège de Paris. En juillet 1590, il entre dans Saint-Denis et emporte les faubourgs de la capitale. Malgré l'arrivée du duc de Parme à Meaux et Lagny le ravitaillement de la ville est difficile. Il se pose avec gravité la question du sel. Le Parlement de Paris écrit en octobre 1590 au Parlement de Rouen, à qui il députe un échevin pour obtenir le libre commerce du sel.

"... Messieurs la nécessité dont il a pleu à Dieu nous visiter durant le long siège que nous avons souffert pour la gloire de son saint nom, ne nous a point esté sy fascheux ny sy rude que la misère à laquelle nous nous voyons préparerz, faulte de sel ..." (64).

Mayenne, de son côté, délègue Pierre de Masparrault et du Saussay auprès du Parlement de Rouen pour mener la même négociation (65).

Le 8 mai 1591, le Parlement de Paris, en assemblée, avec la participation du seigneur de Chennevières, délibère sur une lettre de Mayenne leur demandant de députer aux états généraux pour procéder à l'élection d'un roi catholique, qui doivent se tenir prochainement à Reims. Une nouvelle fois cette convocation fut décommandée. Ce n'est que vingt mois plus tard que s'ouvriront les Etats à Paris (66).

Ce même jour de mai 1591 circule dans la capitale la rumeur de la mort de Philippe II, roi d'Espagne, soutien, notamment financier, de la Ligue. Pierre de Lestoile note dans son registre-journal " ... que même ceux de la Ligue qui approchaient de plus près les affaires y croyaient comme de Ribaut, Janin, de Masparrault, et de Dalincourt qui l'écrivit pour véritable à un sien ami ... ".(67)

Les victoires de Henri IV et les tractations menées par certains pour arriver à la paix exaspèrent les ligueurs. Soutenus par les Espagnols et notamment par Don Diego de Ibarra, représentant de Philippe II, ils voient des ennemis et des traîtres partout. Même Mayenne devient suspect à cause de ses attermoissements. Le Conseil des 16 décide, en septembre 1591, l'envoi d'une délégation au duc. Le seigneur de Chennevières est, avec Boucher et Serrault, à la tête de cette députation (68). Ils trouvent Mayenne à Rethel et se plaignent qu'on leur ait retiré le Conseil de l'union et le sceau. Ils demandent la réunion urgente des états généraux, le remplacement de Gondi à l'évêché de Paris, la "purgation" du Parlement et des autres cours, ... (69).

Mayenne les garde deux mois auprès de lui sans rien leur accorder de précis. Pendant ce temps, à Paris, les ultras de la Ligue pendent le président Brisson et deux autres membres des assemblées. Le seigneur de Chennevières reste à Rethel auprès du duc de Mayenne qu'il accompagne ensuite à Laon où ils apprennent les événements de Paris(69). Ces nouvelles troublent profondément Pierre de Masparrault.

Après encore quelques hésitations, Mayenne décide d'aller à Paris. Il lui commande de l'accompagner dans la capitale.

Avant son départ, le 19 novembre 1591, Pierre de Masparrault termine une lettre à Don Diego, où il lui fait part de son grand chagrin des informations venues de Paris. Le seigneur de Chennevières lui reproche tout d'abord de n'avoir pas répondu favorablement à ses demandes de renfort pour le maintien de l'ordre dans la ville:

" ... J'ai été dépesché par mondit seigneur parce qu'il a eu advis certain que la ville se brouilloit fort, à cause que nous n'avons peu obtenir les VI ou VII mil homes, pour l'augmentation de la garnison, dont je vous ay parlé et prié plusieurs fois ; s'estiment pour ce regard estre du tout abandonnez de ceux qui les doivent deffendre et conserver. Et de faict, comme j'escrivois la présente, sont arrivées nouvelles par lesquelles l'on mande qu'il y a eu une très grande esmotion à Paris et a, le peuple, pendu le premier président et quelques conseilliers du Parlement et emprisonné plusieurs, dont on ne scait encors ce qui aura esté faict. Tout y est en armes et en grand hazard de pis. Dieu veulle par sa bonté conserver les gens de bien ! ..." (70).

Le seigneur de Chennevières rappelle ensuite ce qu'il avait dit précédemment au représentant de Philippe II:

" ... mais, Monsieur, cela vous peult informer, que je avois representé à vous tous messeigneurs, la vérité et dict le désespoir où entreroict le peuple, si on ne s'estudioit de luy donner quelque contentement sur noz propositions. Vous ne m'avé pas voulu croire, dont j'ay très grand regret, qu'il se soit jecté à choses si extraordinaires et qui pouvent apporter une très pernicieuse conséquence. Si on m'eut creu ... ce ne fut advenu. Une aultre fois, vostre seigneurie peult estre, aura plus de créance en moy. ..." (70).

Puis Pierre de Masparrault, en conclusion, s'excuse de la passion qu'il exprime et la légitime par l'amour qu'il porte à sa patrie:

" ... vostre dite seigneurie me pardonnera, s'il luy plait, si avecq trop de licence, je luy discours du mal qui me afflige ; car ma patrie perdue, je ne veulx plus vivre ; ..." (70).

BIBLIOTHEQUE DE MARTIN COUVÉ

C'est à cette époque que le seigneur de Chennevières obtient du "lieutenant général de l'estat et couronne de france" des lettres patentes de gratification lui accordant la bibliothèque de Martin Couvé. Messire Martin Couvé, receveur des impôts de la ville, étant absent de Paris avait été considéré comme partisan du roi de Navarre, ses biens avaient été saisis et déclarés confisqués. Il possédait une importante bibliothèque dont l'inventaire et l'estimation furent faits par Guillaume Chaudière, libraire-juré en l'université de Paris.(71)

Les lettres patentes signées par Charles de Lorraine, duc de Mayenne, à Chateau-Porcien, le 8 novembre 1591, stipulent:

"... désirons gratifier le sieur de Masparraulte, conseiller d'estat, en considération des bons et fidelles services qu'il faict journellement à l'union des catholiques faisons don ... de tous les livres qui ont esté trouvez en la maison de Messire Martin Couvé absent et tenant le party contraire à la sainte union ..." (72).

Le 9 juin 1592 est examinée au Parlement de Paris une requête de Pierre II de Masparraulte qui désire entrer en possession des livres de Couvé:

"... Et attendu que quant l'on voudroit procéder à la vente desdictz livres il s'en retireroit si peu de choze que ce seroit fort peu de prouffit pour la ville comme ung chascun scait que les livres en ce temps present sont venuz à non velleur. Et au contraire Il vous est tout notoire que le supplyant s'est tousiours employé des et despuys les troubles en tout ce qu'il luy a esté possible soit de ses biens soit du hazard de sa vye sans refuzer aucune occasion de servir fidellement en ce party" (73).

Le Bureau de la ville donne une suite favorable à la demande, enregistre les lettres patentes et acquiesce à leur exécution.

"... Nous, consentons l'exécution et entherinement desdictes lectres Et en ce faisant que ledict sieur de Masparraulte joysse de l'effect d'icelles Et à ceste fin plaine et entière mainlevée à son proffict desdictz livres saiziz ..." (74).

ETATS GÉNÉRAUX DE 1593

Le 16 janvier 1593, l'assemblée du Parlement de Paris désigne "Messire de Masparraulte, conseiller au Conseil d'Etat", comme député aux états-généraux. La délégation du Tiers-Etat de la ville reçoit plein pouvoir:

"pour traicter, delibérer et conclure les affaires ... pour le bien et conservation de nostre Sainte Religion catholique, apostolique et romaine, manutention de l'Etat du Royaulme, bien et soulagement de la ville, selon la nécessité des affaires et exigence des cas" (75).

Le 26 janvier 1593 s'ouvrent solennellement les Etats du royaume dans la grande salle du Louvre. Ceux-ci vont durer sept mois au cours desquels des conversations avec les catholiques partisans de Henri IV vont permettre l'établissement d'une trêve. C'est au cours de ce temps que le roi de Navarre se déclare convaincu d'adopter la religion catholique. Le 25 juillet il fait sa profession de foi en la basilique de Saint-Denis.

Le seigneur de Chennevières a participé très activement aux délibérations des états. Il y a peu de séances du Tiers-Etat (on se réunit par ordre) où il n'intervienne pas sur les questions en discussion ou ne soit mandaté par ses collègues pour rencontrer les membres du clergé et de la noblesse en vue de rechercher des positions communes.

Au mois de mai un différend de préséance surgit, le légat du pape devant assister à une assemblée des états. Le Tiers-Etat veut que le légat pontifical soit assis à gauche et au même niveau que Mayenne représentant le pouvoir royal; d'autres exigent que le légat siége à droite et au-dessus du lieutenant-général du royaume. Dans la séance du 18 mai, le seigneur de Chennevières se fait l'ardent défenseur des prérogatives de la royauté:

" ... dict, que en ceste compaignie y avoit tous gens d'honneur instructz ès droictz de la couronne ; que nous pensions avoir acquis depuis douze cens ans ceste liberté ; qu'il auroit occasion de se moquer de nous, et monsieur de Mayenne de s'en plaindre ; autrement non ... " (76) .

Puis, répliquant à "ces Messieurs du Clergé", il affirme la longue expérience du Tiers-Etat:

" ... dict que, pendant que messieurs de l'église s'estoient avancés a ce qui est de la parolle de Dieu, messieurs de la noblesse à manier les armes, que ceux du tiers estat s'estoient appliquez à savoir ce qui est des droictz de la couronne ... " (76).

Une trêve est intervenue pour permettre les conversations avec les catholiques favorables à Henri IV. Dans la deuxième quinzaine de juin des débats très animés s'établissent au sujet d'une nouvelle trêve de six mois. Le légat pontifical, Cardinal de Plaisance, y est opposé ainsi qu'à tous contacts avec les représentants de "l'hérétique".

" ... J'ay pensé de mon devoir d'exhorter, prier et adjurer messieurs des trois estatz que, ..., ils veuillent désormais s'abstenir de plus conférer avec eux, et ne permettent en aucune manière qu'il soit parlé ou fait mention en leur assemblée de l'hérétique prétendu roy de Navarre ... " (77).

C'est une tentative ultime pour interrompre les négociations, mais la majorité des députés des trois ordres est favorable à la trêve.

Pierre de Lestoile note dans son registre-journal en date du 22 juin:

" ... Masparraulte, à Paris, commença à parler librement de la treufve ; dont il fut mis par les seize sur le rolle des Politiques ... " (78).

Au cours de la séance du 30 juillet, l'évêque de Senlis est venu dire au Tiers-Etat de la part du Clergé "que s'il y eut jamais l'occasion de se roidir contre l'hérésie, c'est à présent " et, pour cette cause, supplie l'assemblée de recevoir les articles du Saint Concile de Trente. Les délégués de Paris et d'Isle-de-France ne sont pas favorables à

un débat précipité. Par la voix du seigneur de Chennevières, ils exposent les motifs qui s'opposent à une délibération immédiate:

" ... mais que pour cejourd'hui il estoit mal aisé, voir impossible, de pouvoir opiner sur le fait concernant ledict concille, attendu que cy-devant la chambre avoit député des commissaires pour le voir, et vérifier si en icelluy il y avoit point quelques articles qui fussent contre les droicts de la couronne, libertéz, franchises et immunitéz de l'église gallicane, ..." (79).

Après avoir présenté les membres de la commission élus par la chambre du Tiers-Etat, Pierre de Masparraulte poursuit:

" ... que la vérité estoit qu'ils y avoient travaillé et estoient préparéz de ceste affaire, partant estoit très raisonnable d'ouir leur rapport, puisqu'ils avoient esté députéz à cest effect par délibération de toute la compagnie ; autrement seroit une nullité manifeste de passer outre ... " (79).

Puis Pierre II indique qu'il faut également examiner d'autres textes concernant le même sujet:

" ... Davantage lesdicts députéz de paris et d'Isle-de-France desiroient veoir un edict qui fut fait, pour ce regard, avec messieurs les princes après la journée des barricades, et pareillement ce qui en avoit esté résolu et arrêté aux derniers estats de Blois,..." (79).

Le seigneur de Chennevières conclut *" ... Et jusques à ce que cela soit fait ne y peuvent opiner, de peur d'une nullité apparente" (79).*

Toutes ces considérations visaient à sauvegarder l'indépendance et les droits de l'état royal par un examen minutieux des articles du concile. mais les délégués des provinces, sans aucun égard pour ces avis, ont passé outre et adopté la résolution suivante:

" ... Sur proposition faite par messieurs du clergé, concernant le saint concille de trente, ..., le tiers estat a dès à présent receu et reçoit ledict saint concille purement et simplement, et résolu que, par article séparé, le registre sera chargé de supplier très humblement sa sainteté de conserver les privilèges, franchises, libertéz et immunitéz de l'église gallicane, ... " (79).

LETTRE À HENRI IV

Dans un recueil de textes imprimés concernant la légation de Philippes, cardinal de Plaisance, nous avons trouvé le texte d'une lettre adressée par le seigneur de Chennevières à Henri IV.

Cette lettre intitulée "Remonstrance et supplication au Roy de vouloir embrasser la foy de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine" est un document de 48 pages, imprimé à Melun en 1593. Elle a vraisemblablement été écrite en avril - mai, pendant les états généraux. C'est un monument d'apologétique. Pierre II de Masparrault s'applique à y contredire point par point les arguments que les protestants opposent à la foi catholique; il cite abondamment l'Ancien et le Nouveau Testament, les pères de l'église et les conciles.

Le seigneur de Chennevières connaît bien Henri de Navarre avec lequel il a négocié sous le règne de Henri III. Il estime que sa démarche peut être efficace. Henri IV lui garde-t-il de la sympathie de leurs précédentes rencontres? Il est déjà pour Pierre II le seul recours possible pour sortir de l'impasse espagnole. Il s'adresse à Henri IV en l'appelant "Sire".

"...Voyant plusieurs de vos subiets catholiques se travailler à vous affermir et asseurer la couronne de France sur la tête, j'ai pensé les devancer en devoir et de chrestien et de subiet très humble si je travaillais selon mon pouvoir, à vous remonstrer en toute humilité, le moyen de vous en acquérir encore une aultre bien plus riche et excellente, non seulement que celle de cest estat, mais de toute la terre. C'est, Sire, la couronne promise par le Roy des Roys..." (80)

Et il termine sa longue démonstration de l'excellence et supériorité de la doctrine catholique en invitant Henri IV à se convertir:

"...Ce qui nous fera, Sire, pour conclusion, vous supplier en toute humilité, d'embrasser franchement et librement la foy de ladicte sainte Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, ... Ce faisant, Sire, vous mettans en repos, vous mettrez en repos tout le peuple chrestien ; vous vous asseurez la vie éternelle, vous vous asseurez la temporelle ; vous conquérant le ciel, vous conquerrez la terre, à l'honneur de voz ancestres, au salut des hommes et à la gloire de Dieu. Lequel, Sire, je supplie de tout mon coeur, de vouloir assister à vostre maiesté en une tant sainte, utile et nécessaire entreprise, comme vostre très humble et obeissant subiet, De Masparrault." (80)

PIERRE II JUGE-MAGE À MARSEILLE

Le seigneur de Chennevières quitte les états généraux et Paris dans les premiers jours de septembre. Le duc de Mayenne l'a commissionné pour exercer la charge de juge-mage. (Lieutenant-général d'un baillage dans le midi; exerce la justice pour le roi et le bailli) à Marseille. Il est intercepté à Salon par le comte de Carces qui le conduit à Aix, où le Parlement le retient. Le Parlement d'Aix estime sa mission très préjudiciable à son autorité sur Marseille et s'oppose à son départ pour cette ville. Ce n'est qu'au début de l'année 1594 qu'il est libéré contre la promesse de ne pas se rendre à Marseille.

Il quitte Aix en compagnie de l'archevêque Génébrard, un ancien membre du Conseil des seize, ultra de la Ligue. Ils s'acheminent rapidement vers Berre et de là vont à Marseille par la mer (81).

Le lendemain de son arrivée, le seigneur de Chennevières va à l'hôtel de ville où il déclare que l'intention de Mayenne est de poursuivre le parti de l'Union. Il exhorte le peuple à persévérer dans la Sainte Ligue et convoque avec Génébrard, à Salon une assemblée des fidèles pour contrecarrer le Parlement d'Aix qui vient de reconnaître Henri IV pour roi légitime. Génébrard et Pierre II de Masparrault déclarent cette décision contraire aux intentions du Saint-Père. Les ralliements à Henri IV sont de plus en plus nombreux et le Conseil de la Sainte Union, tenu par le seigneur de Chennevières à Salon s'affaiblit de jour en jour... (82). L'entrée du Roi à Paris (le 21 mars 1594) porte un coup décisif à la crédibilité de la Ligue.

Quelques mois plus tard, Pierre II de Masparrault se rallie à Henri IV. Celui-ci ne lui garde pas rancune de son jusqu'au-boutisme ligueur. Il retrouve son siège de conseiller du roi au Parlement de Paris le 19 juillet 1595 (83), mais il résigne cette fonction deux mois plus tard. Le seigneur de Chennevières reste jusqu'à sa mort Conseiller du roi en son conseil privé et d'état, ainsi que Maître des Requêtes de son hôtel.

Pierre de l'Estoile note dans son journal de l'année 1602,
"...Mourust aussi, en sa maison, à Paris, le dernier de cest an, M. de Masparrault, Maître des Requestes, bon serviteur du Roy, comme plusieurs autres, par l'abolition de leur parti de la Ligue." (84)

Pierre ROBLIN
Septembre 1991

FAMILLE DE MASPARRAULTE

Généalogie des Seigneurs de Chennevières-sur-Marne

Pierre I de Masparraulte

o 1501
+ 31 mars 1559

Greffier en chef de la sénéchaussée
de Guyenne
Seigneur de Chennevières-sur-Marne et du
Grand Val (Sucy-en-Brie) et du Buy (La Queue-
en-Brie)

x 26 janvier 1532

Jacqueline Rebours

o ?
+ 01 octobre 1583

Pierre II de Masparraulte

o ?
+ 31 décembre 1602

Conseiller au Parlement de Paris
Conseiller d'état et Maître des Requêtes
Seigneur de Chennevières-sur-Marne, Malassise
et Buy

x 22 février 1559

Marguerite de Mesmes

o ?
+ ?

Henry de Masparraulte

o ?
+ 24 septembre 1625

Conseiller et maître d'hôtel de Marie de Médicis
Seigneur de Chennevières-sur-Marne, Malassise,
Dugny et Buy

x 23 août 1599

Anne Dargouges

o ?
+ 04 avril 1642

Florant I de Masparraulte

o 28 mars 1602
+ 25 octobre 1646

Conseiller au Parlement de Paris
Commissaire aux requêtes du Palais
Seigneur de Chennevières-sur-Marne

x 23 février 1632

Marie Charlet

o ?
+ 30 novembre 1685

Etienne de Masparraulte

o 03 mars 1638
+ mars 1668 à Rome

Chevalier
Seigneur de Chennevières-sur-Marne

x

Marguerite Gemelli

o ?
+ 07 septembre 1686

Florent II de Masparraulte

o ?
+ 07 août 1711

Chevalier
Seigneur de Chennevières-sur-Marne

x 30 juin 1692

Françoise de St Lubin

o ?
+ ?

Antoine de Masparraulte

o ?
+ 05 août 1762

Chevalier de l'ordre de Saint-Lazare
Chambellan de Mgr le duc d'Orléans
Major d'hommes, capitaine des Gardes de la reine
d'Espagne, Maître de camp de dragons
Seigneur de Chennevières-sur-Marne

x 13 août 1715

**Marie Antoinette de
Couterene**

o ?
+ ?

SOURCES ET REFERENCES

ABREVIATIONS

A.d'O.	: Archives du château d'Ormesson sur Marne
AD31	: Archives départementales de la Haute-Garonne
AD33	: Archives départementales de la Gironde
AD94	: Archives départementales du Val-de-Marne
BN,man., :	Bibliothèque nationale, manuscrits
BN, imp., :	Bibliothèque nationale, imprimés
NAF	: Nouvelles acquisitions françaises
P.O.	: Pièces originales
AN	: Archives nationales
AN,MC, :	: Archives nationales, minutier central

- (1) A.d'O., carton n° 25, chemise: Titres de rentes, droits de port
(2) A.d'O., carton n° 25, chemise: ventes, échanges, XVIII^e s.
(3) A.d'O., carton n° 26, chemise: procédures XVII^e et XVIII^e s.
(4) BN,man., P.O.1882, f° 145 v°
(5) BN,man., P.O.1882, f° 145 v° et 146 v°
(6) BN,man., P.O.1882, f° 145 v°
(7) BN,man., P.O.1882, f° 145 v° et 146 r°
(8) BN,man., P.O.1882, f° 146 r° et v°
(9) BN,man., P.O.1882, f° 146 v°
(10) AD33 usuel 21 / L40, tome 19 - usuel I/D16, tomes 1 et 2
(11) AD33 usuel 21 / L40, tomes 44 et 47 - 1B91 et 1B95 man.
(12) AD33 usuel I / D14
(13) AD33 1 B 7 manuscrits, f° 108 v°, ...
(14) AD33 *Ibid*
(15) AD33 1 B 8 manuscrits, f° 140 r°, ...
(16) AD33 1 B 6 manuscrits, f° 196 v°, ...
(17) AD33 *Ibid*,
(18) AD33 *Ibid*,
(19) AD33 *Ibid*,
(20) AD33 *Ibid*
(21) AD33 *Ibid*,
(22) AD33 *Ibid*,
(23) AD33 *Ibid*,
(24) A.d'O., carton n° 36, chemise: fief des Marmousets
(25) A.d'O., carton n° 25, classeur: titres de rentes, droits de port, ...
(26) AN,MC, Etude XIX, carton 177
(27) AN,MC, Etude XIX, carton 151
(28) AN,MC, Etude XIX, carton 152
(29) AD94 Registres des délibérations du Bureau de la ville de Paris, tome 4, page 358 (usuel)
(30) BN,imp., Lk7. 11847, Diane de Poitiers au Conseil du Roi par l'abbé C. Chevalier
(31) Le Vieux St Maur, 2^eme année, n°2, novembre 1924, pages 63 et 64

- (32) BN,man., P.O. 1882, f° 147 r°
 (33) BN,man., NAF 11871, f° 78
 (34) AN,MC, Etude CXVII, carton 31
 (35) AD94 Registres des délibérations du Bureau de la ville de Paris, tome 11, pages 161 et 162 (usuel)
- (36) BN,man., Ibid,
 (37) BN,man., P.O. 1882, f° 147 r° et v°
 (38) AN,MC, Etude XVII, carton 37
 (39) BN,man., Fonds français 15878
 - 6 août 1563: lettre au chancelier de France Michel de l'Hospital (f° 96 r° et v°, 97 r°)
 - 18 août 1563: lettre à la reine Catherine de Médicis (f° 110 r° et v°)
 - 17 septembre 1563: rapport de commission au roi Charles IX (f° 141 r° et v°, 142 r°)
 - 17 septembre 1563: lettre à la reine (f° 149 r° et v°)
 - 10 octobre 1563: lettre-rapport à Charles IX (f° 209 r° et v°, 210 r° et v°)
 - 10 octobre 1563: lettre à Catherine de Médicis (f° 211 r° et v°)
 - 3 novembre 1563: lettre à Michel de l'Hospital (f° 239 r°)
 - 3 novembre 1563: lettre à Catherine de Médicis (f° 241 r°)
- (40) BN,man., Fonds français 15880
 - fin 1563 / début 1564: "mémoires pour la despeche des seigneurs de Bourgneuf et de Masparrault..." signés de Masparrault et vraisemblablement destinés à Michel de l'Hospital (f° 302 r° et v°, 303 r°)
- (41) BN,imp., Lk7. 24921, Histoire de La Rochelle par Denis d'Aussy, tome 2
 (42) Archives de Fonds français, signature A 115, Büschel 28 Stuttgart
 (43) BN,man., Fonds français 15608
 - 13 novembre 1563: lettre à Charles IX (f° 280 r° et v°, 281 r° et v°)
 - 13 novembre 1563: lettre à Catherine de Médicis (f° 282 r°)
- (44) Bibliothèque manuscrit n° 1792 de Besançon
 (45) BN,man., P.O. 1882, f° 147 v°
 (46) AN, Hôtel des Requêtes, V4/1,2 et 3
 (47) BN,imp., 8° Lk7. 40727 - la seigneurie de Malassise de Gustave Macon
 (48) BN,man., P.O. 1882, f° 149 r° et v°
 (49) BN,man., NAF 22071, f° 11
 (50) BN,imp., 8° Ln27. 31472, Gaspard de Coligny amiral de France de Jules Delaborde
- (51) BN, imp., Ibid
 (52) BN,man., P.O. 1882, f° 147 v°
 (53) BN,man., Fonds français 15555 NAF 22071 Manuscrits français 3334
 BN,imp., 8° LC18.97 Histoire du protestantisme français
 BN,imp., usuel N/126, tome 9 supplément Lettres missives de Henri IV, usuel N/109, tome 6, lettres de Catherine de Médicis, etc
- (54) BN,imp., Ibid
 (55) BN,imp., Ibid
 (56) AD31 Manuscrits, registre C2283
 (57) BN,man., Ibid
 (58) BN,man., NAF 22071
 (59) BN,imp., Ibid, tome 7, usuel N/110
 (60) BN,man., NAF 22071, f° 20
 (61) BN,man., NAF 22071, f° 5
 (62) BN,imp., usuel O/137, mémoires pour servir à l'histoire de la France, tome 12, Palma Cayet
- (63) AN,MC, Etude CXVII, carton 31
 (64) AD94 Ibid, tome 10 (usuel)
 (65) AN X1A 9324 B
 (66) AD94 bid

- (67) BN,imp., usuel O/138, 2ème série, tome 1
 (68) BN,imp., usuel O/138, 2ème série, tome 1
 (69) BN,imp., usuel O/136, mémoires d'état de Villeroy - usuel N/420, histoire de France de Ernest Lavisse, tome 6
 (70) Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Mémoires et documents - Espagne, archives de Simancas, volume 329
 (71) AD94 Registre des délibérations du bureau de la ville de Paris, tome 10, page 167 note
 (72) AN, KK1013, f° 230
 (73) AD94 Ibid, page 260
 AN H2 18822
 (74) AN Ibid
 (75) AD94 Ibid
 (76) BN,imp., (in 4°, L45 30U), usuel N/117, procès-verbaux des Etats-Généraux de 1593, pages 196, 197 et 198
 (77) BN,imp., Ibid, page 261
 (78) BN,imp., usuel N/138, page 148
 (79) BN,imp., Ibid, pages 324 et 325
 (80) Bibliothèque Historique de la Ville de Paris - La légation de Mgr Cardinal de Plaisance, tome 30, RES. 550048
 (81) BN,imp., usuel P75, Histoire chronologique de la Provence, tome 2, de Honoré Bouché
 (82) BN,imp., usuel P75, Histoire de la Provence, tome 2, de Gaufridi
 (83) AD94 Ibid, tome 11, page 146
 (84) BN,imp., (8° La 20 38) Mémoires-journaux de Pierre de l'Estoile



ETIENNE BRUSLÉ, UN CAMPINOIS EN NOUVELLE-FRANCE (1608-1632)

Etienne Bruslé est né à Champigny-sur-Marne vers 1592, sa date de naissance exacte n'étant pas connue, les registres paroissiaux entre 1589 et 1601 ayant disparu. Il est issu d'une famille de vigneron, installée dans le village depuis plusieurs générations.

En 1608, Bruslé embarque sur le bateau de l'expédition Champlain. Les circonstances qui ont amené cet habitant de Champigny à rallier Honfleur sont inconnues. L'esprit d'aventure et l'espoir de faire fortune ont pu motiver ce jeune homme de 16 ans. Après deux mois de voyage, Bruslé débarque au Canada et participe à la difficile installation des Français, au Québec. En 1610, Champlain confie Bruslé à un chef algonquin, afin qu'il apprenne la langue indienne et devienne un "truchement" (un interprète). De 1610 à 1625, Bruslé parcourt les territoires des Hurons et des Neutres. Il explore l'Ontario et est sans doute le premier Européen à atteindre les Grands Lacs américains. Bruslé vit à la manière indienne, parle le Huron et l'Algonquin. Ses renseignements permettent à Champlain de dresser la première carte de la Nouvelle-France, publiée en 1612. Bruslé n'oublie pas ses propres intérêts. Il profite de ses périples pour trafiquer dans le commerce lucratif de la pelleterie. Le personnage est rapidement l'objet de critiques et de controverses. Les missionnaires lui reprochent sa vie dissolue, trop éloignée à leur goût des règles morales de l'évangélisation. Bruslé, d'abord bien disposé, hésite à leur apprendre les langues indiennes afin de limiter leur pouvoir. Ses informations concourent cependant à l'élaboration d'un dictionnaire de langue huronne, performance remarquable pour un homme illettré qui signe de ses simples initiales. En 1616, au retour d'une expédition destinée à soutenir une attaque de Champlain et des Hurons, Bruslé est capturé par les Iroquois, ennemis des précédents. Sa libération, dans des conditions demeurées obscures, lui retire la confiance dont il bénéficiait jusqu'alors. En 1625, sous la pression des missionnaires, Bruslé et d'autres "truchements" doivent rentrer en France. Sur le bateau il se lie d'amitié avec un jeune Huron.

De retour dans son village natal, Bruslé gère ses affaires: il semble avoir fait fortune puisqu'il possède une maison à Champigny et une autre à Paris, prête de l'argent à plusieurs personnes et est désigné comme "marchand". En 1626, il épouse une Campinoise, Alison Coiffier. Malgré sa situation confortable, Bruslé pense encore à la Nouvelle-France. Il rend visite à son ami huron à Paris et à Versailles. Il intègre la Compagnie des Cent Associés, créée par Richelieu pour contrôler l'exploitation de la Nouvelle-France. En 1628, Bruslé repart après avoir baillé sa maison de Champigny à son frère. Son bateau est intercepté par les Anglais qui bloquent l'accès au

Québec. Bruslé accepte de collaborer avec l'ennemi et intervient dans les négociations conduisant à la reddition de Québec en 1629.

Bruslé reprend sa vie de coureur de bois, mais au service des Anglais. Il parvient à rétablir les échanges avec les Hurons, pourtant alliés traditionnels des Français. En 1632, apprenant le retour prochain de Champlain, le conseil du village huron où réside Bruslé le condamne au poteau de torture. Les motivations exactes de cette sentence ne sont pas connues: acte de vengeance envers un traître ou acte de compensation envers Champlain que les Hurons ont abandonné? Quoi qu'il en soit, Bruslé sert de repas aux Indiens. En 1633, Champlain, revenu en Nouvelle-France, rassure les Hurons et ne prend aucune sanction contre les tortionnaires de Bruslé.

Personnage controversé, agissant souvent pour son propre compte, mais explorateur et informateur remarquable, Bruslé est une figure presque légendaire du Canada et notamment de l'Ontario dont il a été l'un des premiers à révéler aux Européens la terre et les hommes.

Eric BROSSARD
Société d'Histoire de Champigny-sur-Marne

Sources bibliographiques.

_ *Dictionnaire biographique du Canada*, vol I (1600-1700), Université Laval, 1966, p 134.

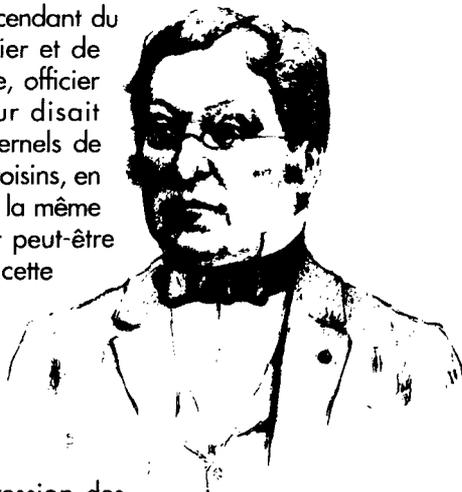
_ JURGENS (Madeleine), *Des rives de la Marne à celles du Saint-Laurent*, Semaine québécoise de Créteil, 1980.

_ SOYEZ (Jean-Marc), *Quand l'Amérique s'appelait Nouvelle-France (1608-1760)*, Fayard, 1981.



COTTENET, PERE ET FILS

On étonnerait sûrement plus d'un descendant du maréchal d'Empire Alexandre Berthier et de Pierre Eugène Cottenet, notaire, maire, officier de la Légion d'Honneur, si on leur disait aujourd'hui que les grands-pères paternels de ces derniers vivaient dans des villages voisins, en Champagne, et y exerçaient tous deux la même profession de tonnelier. Ils n'avaient peut-être aucun lien de parenté (voire), mais cette curiosité vient immédiatement à l'esprit lorsque l'on s'intéresse à Pierre Eugène Cottenet.



Qui était donc ce personnage?

Entre 1770 et 1793, date de suppression des offices, deux notaires royaux ont exercé successivement à Loches-sur-Ource(1): ce sont Nicolas Cottenet et son fils Claude. Sur la même paroisse vivait également un Pierre Cottenet, qui devait être proche parent puisqu'il est né sur place en 1741. Il était avocat au Parlement de Chaumont-en-Bassigny. C'est le fils du tonnelier. La famille était donc aisée. Peu avant la Révolution, Pierre est d'ailleurs qualifié de "bailly du Comté de Vignory, baronnies de La Voivre, Sixfontaines et La Fauche". Deux ans plus tard, il représente la paroisse de Vraincourt à l'assemblée qui doit élire les représentants du Tiers et, dans la foulée, devient officier municipal de Chaumont, capitaine de la garde nationale du lieu, puis procureur-syndic du district de Chaumont en 1794. Dès la constitution de l'an VIII, on le trouve commissaire du gouvernement, et au moment de sa mort, rue de Choignes en 1804, il est commissaire impérial près le tribunal civil de cette ville(2). C'était donc un notable, et l'on ne s'étonnera pas cette fois que son fils Pierre Eugène soit venu chercher fortune à Paris. Et quand je dis "chercher fortune", il faut entendre cette expression dans tous les sens.

Après la mort de son père, donc à l'âge de 16 ou 18 ans, puisqu'il est né le 7 septembre 1788 à Chaumont, Pierre Eugène débarquait en effet à Paris. Entré comme clerc chez Me Chevrier, notaire, il en devint rapidement le principal, et reprit l'étude en 1816, sans doute avec l'héritage paternel. L'année suivante, il épousait à Paris Justine Anne Elisabeth Meo(3) qui lui donna trois enfants, notamment Jean-Baptiste Eugène, dont nous dirons quelques mots tout à l'heure(4).

Fait assez exceptionnel pour être signalé, la France, de 1815 à 1854, ne connaît aucun conflit armé, et comme toujours en pareil cas, les affaires(5) vont bien. Les

Français s'enrichissent avant même que Guizot leur en donne le conseil. Cottenet ne fait pas exception. Au point qu'il revend son étude en 1838 pour devenir chef du 1er bureau de la IVème division (instruction publique, hospices et secours) à la Préfecture de la Seine. Parallèlement, et comme presque toujours en pareil cas, il assume des fonctions municipales: il est nommé adjoint au maire du 1er arrondissement (de 1838 à 42), puis maire de ce même arrondissement de 1842 à la révolution de 1848(6).

Que fit-il après?...En 1858, on le retrouve à Mandres-les-Roses, où il vient d'acheter la "maison Michel". Ne me demandez pas ce qu'était cette maison, ni où elle était, ni même qui était ce Michel. Plus personne ne sait aujourd'hui à Mandres(7). Etant alors âgé de 70 ans, il va y vivre de plus en plus fréquemment, rédigeant son testament (8), et s'adonnant sur place à quelque activité bénévole en créant une société d'encouragement pour la fréquentation scolaire. S'il s'est investi là, c'est bien parce que ce domaine relevait de ses attributions autrefois à la Préfecture de la Seine. Et de fait, il restera président de cette société jusqu'à sa mort, le 20 mars 1869 à Mandres.

Les habitations de Mandres et des communes avoisinantes ayant terriblement souffert des troupes d'occupation pendant le siège, sa veuve revendit la maison dès la fin des hostilités.

Le petit-fils du tonnelier avait acquis une solide fortune, car outre des propriétés à Gillaucourt (Hte Marne), à Villiers-le-Sec (Val d'Oise), et donc à Mandres-les-Roses, il laissait un capital évalué à sa mort à plus de 800 000 frs, non compris la dote de sa femme. Que voilà un notaire homme d'affaires!

Venons-en maintenant à son fils Jean-Baptiste Eugène. On ne sait pas grand chose de lui, sinon qu'il est né le 18 juillet 1818 à Paris, et qu'il fut avocat à la Cour de 1845 à 1863, seulement. Pourquoi si peu de temps? Il est possible que son père, alors âgé de 75 ans, ait fait de son vivant un partage de ses biens pour éviter une trop lourde imposition, et qu'alors, n'ayant pas la nécessité de travailler pour vivre, et étant peut-être plus attiré par la gestion de ses biens que par les effets de manches, il se soit tout simplement éloigné du barreau. Et de fait, on remarque qu'il s'était installé à Saint-Maur (V de M) à la fin de l'année 1868, et que, notable et rentier, il devint conseiller municipal en septembre 1870, et maire de cette commune le 18 février 1874. Mais, là aussi, on voit qu'il ne reste pas longtemps en place puisque, moins de deux ans plus tard, le 11 mai 1876, il démissionne(9). Un instant, j'ai cru qu'il avait repris ses activités d'avocat. Mais non, les almanachs sont muets à ce sujet. Il avait épousé le 28 février 1849 Mélanie Pauline Godfroy, dont l'aisance était comparable à la sienne. Leur contrat(10) en fait foi, puisqu'ils se dotent de façon à peu près équivalente: lui apporte une participation d'un dixième de parts sur un office d'agent de change, plus une avance d'hoirie de 76 000 frs, plus des espérances en espèces; elle apporte 50 000 frs en espèces, plus 100 000 frs à terme. On aimerait savoir ce qu'il fit de sa fortune, surtout agrémentée de l'apport paternel. Malheureusement, le titulaire actuel de l'étude qui a dressé son inventaire n'a pas cru

devoir donner l'autorisation de consulter cet acte(11) en raison de ce qu'il avait moins de cent ans, bien que la famille n'y fit point obstacle. De sorte qu'on ne sait pas non plus quelles furent ses dernières volontés, ni s'il a fait des dons, à la commune de Saint-Maur par exemple. Emile Galtier, dans son "Histoire de Saint-Maur des Fossés" ne dit pas un mot de lui.

Jean-Baptiste Eugène est donc mort le 14 mai 1895 en son domicile parisien, laissant deux enfants, dont on ne sait rien. Son frère, en revanche, eut deux fils, l'un notaire à Paris, l'autre ingénieur sorti de Centrale. Mais, comme n'aurait pas dit Kipling, ceci est une autre histoire qui n'intéresse pas le Val-de-Marne...

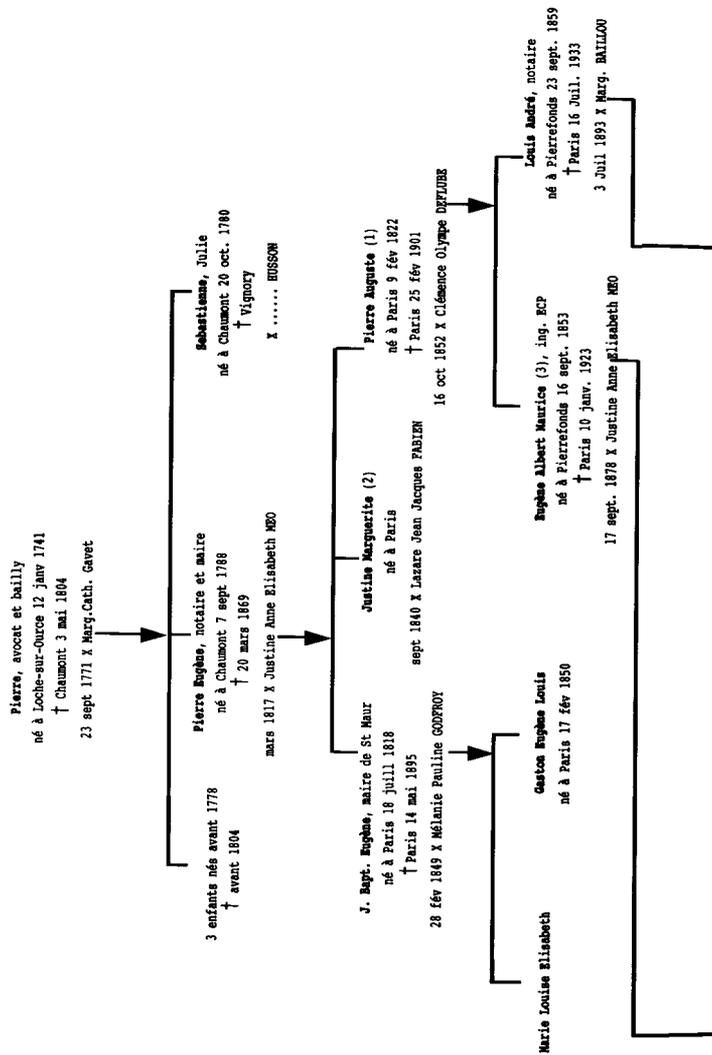
Gérard BLANC CESAN

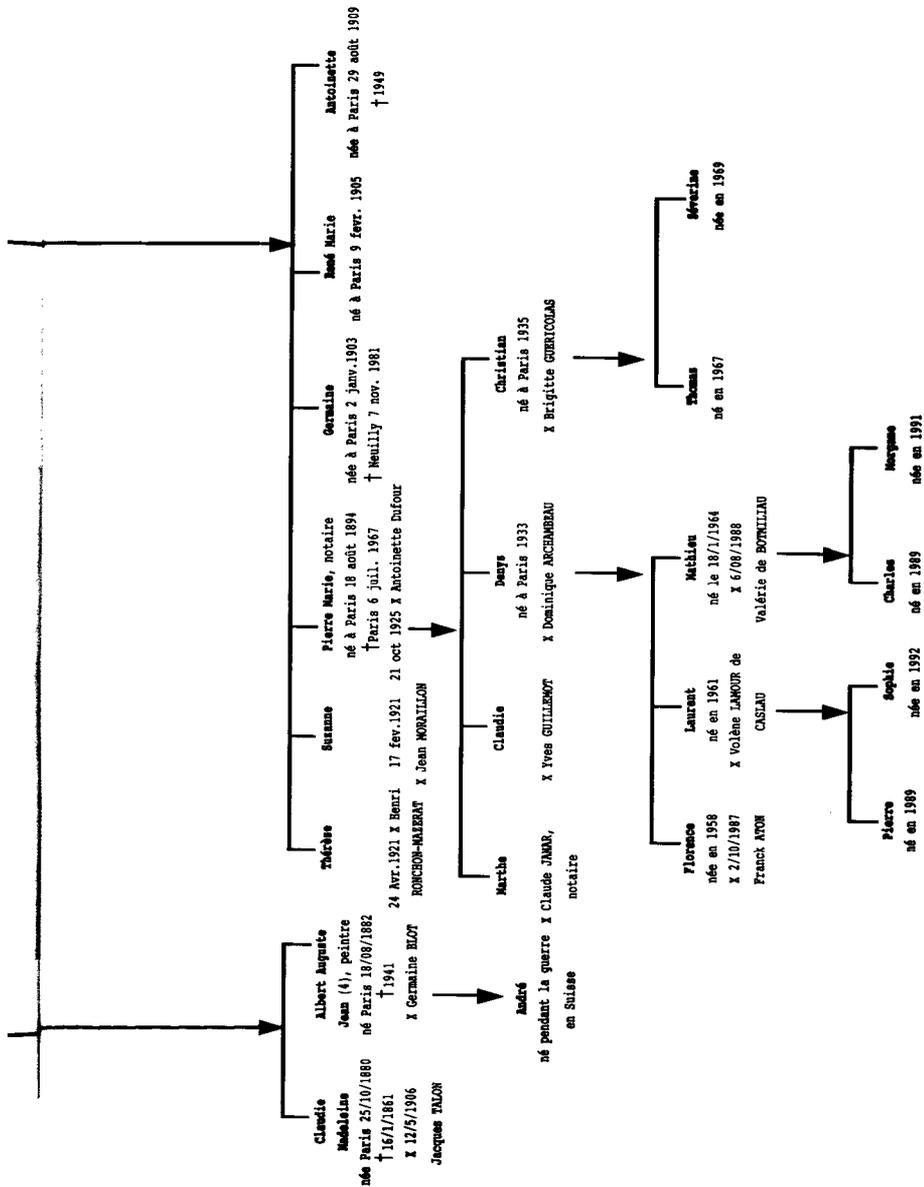
NOTES

- (1) Loches-sur-Ourche est à quelque 50 km de Chessy-les-Prés, d'où est originaire la famille paternelle du maréchal.
- (2) Je remercie le Service des archives de Haute Mame, en particulier son responsable, M. Gallois, qui m'a fourni différents renseignements sur cet avocat et sur ses cinq enfants.
- (3) Contrat des 11 et 12 mars 1817 chez Tardif à Paris (Arch.nat., étude CXXII/ 1838).
- (4) Voir en annexe la descendance de ce notaire, qui se perpétue de nos jours.
- (5) Par "affaires", j'entends le sens ancien de "negotium": un homme d'affaires, être aux affaires; et non le sens moderne de "combinazione" qui tend de plus en plus à remplacer l'autre.
- (6) Pierre Nicol s'est trompé à ce sujet dans son ouvrage "A l'ombre des Thibault" (p.263). Pour confirmation, voir l'almanach royal de l'époque. A noter que le 1er arrondissement correspondait à celui du Ville aujourd'hui.
- (7) Quelle belle occasion de recherche pour la société d'histoire locale, animée par la toujours aimable Mme Le Scanff.
- (8) Date du 18 août 1861, il sera déposé chez Delapalme à Paris seulement le 24 août 1870 (Arch.nat., étude L/1316).
- (9) C'est Léon Piettre, qui avait été nommé conseiller municipal en même temps que lui, qui sera désigné à sa place.
- (10) Chez Moreau, notaire à Paris, le 27 février 1849 (Arch.nat., étude LXXV/ 1203).
- (11) Inventaire après décès du 28 mai 1895 (Arch.nat., étude CV/2029).

Esquisse généalogique

- 1 Son mariage fut célébré à Pierrefonds, pays de l'épouse, mais le contrat fut établi chez Acloque, à Paris (Arch. nat., étude XLII/974).
- 2 Contrat de mariage chez Tabourier, à Paris le 22 septembre 1840 (Arch. nat., étude).
- 3 Fabricant de voitures de luxe, associé à Henry Binder, président de la Chambre syndicale des carrossiers de 1895 à 1914, expert près les tribunaux, président des anciens élèves d'ECP, officier de la Légion d'Honneur.
- 4 Peintre, élève de Lafèvre et Flameng. A exposé aux Artistes français (mention honorable 1912, 2^{ème} médaille 1914, 1^{ère} médaille 1930) et à l'exposition universelle Paris 1937.





AU SUJET DES CHATEAUX DISPARUS DU VAL-DE-MARNE

La restauration du château de Sucy, grâce à la volonté de son maire et de son conseil ainsi que sa métairie, marque sans doute une date dans l'histoire archéologique de la commune et du département. Il s'agit en effet de sauver de la ruine et de l'oubli la splendide demeure des Lambert de Thorigny, édifiée ici, peut-être par Le Vau, dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Il était urgent de réagir, Sucy ne conservant plus que trois de ses cinq châteaux primitifs, ceux de Chaumoncel et de Grand Val ayant été rasés, le premier sous le Second-Empire, le second sous la III^e République.

Combien sont-ils en effet ces monuments d'importance à avoir disparus dans cette partie de l'Île de France, irremplaçables ornements de cette campagne des portes de Paris devenue aujourd'hui sa banlieue? Joyaux sacrifiés le plus souvent à la spéculation, bien plus qu'à l'idéologie car contrairement à ce que croit le grand public, le coupable n'est pas la Révolution qui justement ici, n'a rien détruit, mais des régimes d'apparence, dit-on, plus respectable, le Premier-Empire, la Restauration, la Monarchie de Juillet, le Second-Empire, voire la III^e et la IV^e République ils ont été l'un après l'autre, emportés par les aléas de l'urbanisme sauvage. La liste de ce qui reste tient en peu de pages, comme l'a confirmé récemment un numéro de la revue "Les Vieilles Maisons Françaises" consacré justement au Val-de-Marne!

A quoi bon dans ces conditions, s'attarder à parler de ce qui n'est plus? Justement pour que ce qui demeure soit l'objet de tous les soins et pour que public et corps constitués comprennent bien que la sauvegarde des monuments anciens reste une priorité absolue, mais aussi pour que dans l'imagerie péjorative du mot "banlieue", on n'oublie pas que c'est sur son territoire que fut écrite une partie de l'histoire de France.

Que reste-t-il aujourd'hui du puissant château de Bicêtre édifié par Jean de Pontoise en 1290, et embelli au XV^e par le duc de Berry qui le fit représenter dans ses "Riches Heures" avant que les cabochiens ne l'incendient en 1411 et sur lequel Scudéry avait brodé ces vers,

"vieux château de Bissestre, objet épouvantable où règnent les lutins, le silence et l'effroy où les tristes hiboux, par un cri lamentable font trembler l'âme coupable vous servez de matière à la bonté du Roy".

Rien. Que reste-t-il du célèbre hospice des gueux construit sur son emplacement par Louis XIII en 1634 et qu'à si passionnément étudié Michel Foucauld, devenu par la suite la triste étape des bagnards en partance tel que l'a décrit encore Victor Hugo dans "Les Misérables"? A peine son porche et son puits creusé par Boffrand ! Que

reste-t-il du château des Guise à Arcueil, habité pendant deux siècles par les abbés de Saint Denis? Un tout petit corps de logis du XVI^e siècle flanqué de deux échaugettes. Que reste-t-il du château des Tournelles à l'Hay les Roses? Un ancien corps de ferme et un colombier...

Et Vitry! Encore intact au début du XIX^e siècle, son château, édifié peut-être par Boffrand pour François Parapel, trésorier de l'extraordinaire des guerres un modèle du genre lorsqu'il devint la résidence du Préfet de Police de l'Empire, le Comte Dubois a été stupidement mis à bas en 1905. Dérisoire concession à sa splendeur passée, seul subsiste un petit pavillon, de même qu'à Fresnes, un pan de mur rappelle qu'ici même fut rasé en 1810 le très beau château que Mansart avait élevé en 1630 pour les Brulart de Silléry, demeure habitée au XVIII^e siècle par les abbés de Saint Germain des Prés dont l'un, le cardinal de Berny, y menât grand train à la fin des lumières. Quant à Ablon, il y a beau temps qu'il ne reste rien du château des Pacy.

Disparu aussi le château de Choisy, édifié en 1686 par Jacques IV Gabriel pour la Grande Mademoiselle, successivement propriété du Grand Dauphin, des Louvois et enfin de Louis XV qui l'embellit à profusion et en fit, sur les berges de la Seine, sa résidence favorite. Choisy! Son nom seul évoque toute une partie du XVIII^e siècle, avec les boiseries de Verberkt, les peintures de Peyrotte, Boucher, Oudry, Chardin et Vernet, les sculptures de Bouchardon, le mobilier de Riesener, avec les ombres de Madame de Pompadour, de Voltaire, de Marmontel, et celle des enfants royaux qui venaient ici respirer un air qu'on disait meilleur que ce lui de Versailles! Que subsiste-t-il? A peine les deux pavillons d'entrée! Disparue encore l'abbaye des Chartreux à Villeneuve le Roi, à l'exception d'une partie de sa grange du XIII^e siècle. Disparu enfin le château des Colbert à Villeneuve Saint Georges, rasé en 1827 et remplacé par un autre bien plus banal de même qu'à Boissy Saint Léger celui du Piple, jadis propriété du Maréchal de Saxe, remplacé lui aussi au XIX^e siècle et à Bonneuil, celui du général Mesnier, démoli en 1832.

On a déjà cité Sucy, voici maintenant à Marolles, un autre château détruit, habitée au XVIII^e siècle par le peintre Van Loo et dont ne subsistent que les deux pavillons d'entrée, et Villescrenes où ne subsiste de l'ancienne demeure du premier ministre de Napoléon III, Eugène Rouher (rasé en 1930 seulement!) que le colombier. Quant aux châteaux des Rets, à Chennevières et à celui du Petit-Bry à Bry sur Marne, ils ont été reconstruits au XIX^e siècle. Que dire enfin de l'inqualifiable destruction en 1943, du château du Maréchal Mortier au Plessis-Trévisé, dont il ne reste que la grille?

Saint Maur n'a pas davantage été épargné. Son abbaye fondée par Clovis II était l'une des plus puissantes d'Ile de France. En ses murs logeât Rabelais qui y écrivit une partie de son oeuvre. A ses côtés, le cardinal du Bellay (l'oncle de Joachim qui y reçut les poètes de la Pléiade), y fit édifier par Philibert Delorme une somptueuse résidence qu'achetât en 1553 Catherine de Médicis, laquelle y fit de fréquents séjours. Propriété des Condé Jusqu'à la Révolution, il est démoli au XIX^e siècle, de même que

l'abbaye, dont il ne reste qu'une base de tour dans le jardin public. Créteil, à la même époque, perdait son château des Mêches, rasé par son propriétaire le Maréchal Serrurier qui lui substituait une villa de style néo-classique, de même que Maisons-Alfort voyait le sien remplacé par l'École-Vétérinaire. Quant à celui de Perreux, une fort belle gentilhommière de style Louis XVI, il n'était démoli qu'en 1914, à peu près à la même époque que celui de Charentonneau, ancienne résidence du Maréchal Bessières dont il ne reste que les arcades de son orangerie!

Que reste-t-il encore du château de Beauté sur Marne à Nogent, "le moult notable manoir" dont parle Christine de Pisan et dans lequel avait séjourné au XIV^e siècle Charles V et l'Empereur d'Allemagne et, par la suite, la favorite de Charles VII, Agnès Sorel (à double titre "dame de Beauté")? Rien encore et il faudrait un très grand effort d'imagination pour que l'automobiliste contemporain, en s'engouffrant dans l'échangeur autoroutier, imagine ce lieu tel que le décrivait, il y a cinq siècles, le poète Eustache Deschamps:

"Les Prés sont beaux, les jardins déduisables, les beaux préaulx, fontaine belle et clère, vigne aussi et les terres arables, moulins tournans, beaux plains à regarder, et les beaux sauvoirs pour les poissons garder, galatas grands et adroits, et la belle tour qui garde les destrois, où l'on peut se retraire à la sauveté; par tous les points, le doulz prince courtois, donna le nom à ce lieu de beauté".

La tour était encore debout en 1626 lorsque Louis XIII la fit raser, mais le beau parc a survécu jusqu'au règne de Louis-Philippe où il fut loti, avant qu'à son tour ne soit détruite la maison voisine qui fut pourtant, au XVIII^e siècle, celle de Wateau.

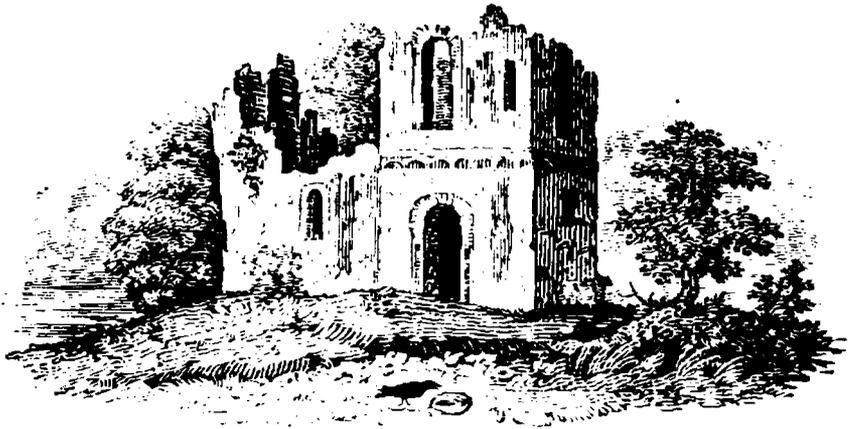
Que reste-t-il du couvent des Minimes de Vincennes fondé par Louis VII en 1164 et qu'avait particulièrement fréquenté le roi Henri II? Un puits, aujourd'hui situé dans l'une des trois îles du lac que l'ingénieur Alphand fit creuser en 1857, à son emplacement. Que reste-t-il des deux châteaux de Charenton? Le premier, dit de Conflans, était au XIV^e siècle propriété de la Comtesse Mahaut d'Artois, popularisée par un célèbre roman contemporain, avant de devenir la résidence des archevêques de Paris qui l'embellirent tant que Ronsard y voyait sous la Renaissance "la plus belle demeure de France. C'est dans ses murs qu'en 1635, Richelieu avait signé les lettres patentes instituant l'Académie Française et qu'en 1663 Molière fit jouer la première de "l'École des Femmes". Pillé par le peuple en 1830, le château de Conflans est bientôt divisé en deux lots et enfin détruit à la fin du XIX^e siècle. Il n'en reste qu'un tout petit corps de logis et un portail.

Le second, dit de Bercy, édifié en 1658 par Le Vau pour le Premier Président Charles de Malon, n'avait rien à envier au précédent en matière de splendeur. Il a été rasé en 1861 pour laisser place... aux magasins généraux, pendant que ses admirables boiseries étaient vendues à l'exposition universelle.

Petit département en territoire, le Val-de-Marne, on le voit, est bien riche... en souvenirs! Cessons à présent cette ballade des châteaux "du Temps Jadis" qui n'est qu'une

parenthèse, car ce qui est fait est fait. Mais soyons vigilants pour qu'à l'avenir, les derniers vestiges de cette vieille terre n'échappent pas au plaisir de notre regard quotidien, au profit des démolisseurs de quelque bord qu'ils soient. Et merci à la municipalité de Sucy d'avoir sauvé l'ancienne et vénérable demeure des Lambert, ce beau morceau du classicisme français au Grand Siècle.

Jean-Pierre Thomas



LE CENTRE DE SANTE MAI POLITZER A ARCUEIL

Le Centre de Santé Mai Politzer est installé dans la Maison de Maître, "Folie" du 18^e siècle, d'un ancien domaine de plaisance ayant appartenu au Docteur Gosselin, Professeur à la Faculté de Médecine de Paris et membre de l'Institut de France, décédé le 30 avril 1887. Cette propriété boisée située dans le quadrilatère formé par la rue du 8 mai 1945 (anciennement rue du "Docteur Gosselin"), la rue Berthollet, la rue Emile Raspail (anciennement "Grande Rue") et la rue Paul Signac (ex rue des Ecoles) a été vendue à la ville le 1^{er} juillet 1930 par la fille du Docteur. Le terrain en nature de parc et de potager (à l'emplacement de l'actuel Centre de Loisirs) était de 19 000 m² et il devait être aménagé en "promenade publique" comme l'indique la décision du Conseil Général de la Seine qui a accordé une subvention à la Commune pour en faciliter l'acquisition. Une parcelle complémentaire de 1060 m² donnant sur la rue Paul Signac devait être achetée par la ville en 1948 pour permettre à ses jardiniers d'y implanter serres et châssis en vue d'assurer la pousse des jeunes plantes.

L'oeuvre du Dispensaire Médical de l'ancienne commune d'Arcueil- Cachan (la séparation entre Arcueil et Cachan a été prononcée par une loi du 26 décembre 1922) a fonctionné depuis le début de la 1^{ère} guerre mondiale mais n'a été installée que le 1^{er} mars 1915 à la Fondation Cousin de Méricourt et Besson dans des locaux mis à cet effet à la disposition de la Municipalité par l'administration de l'Assistance Publique; avaient été alors créés un service de consultations et un service médical de nuit. La date de fermeture de ce premier dispensaire remonte au 31 décembre 1930. Le service du dispensaire municipal d'Arcueil, fondé en 1925, (notamment la consultation des nourrissons) a alors été assuré dans un local situé 1, rue de Provigny à Cachan et à tour de rôle par des médecins de ville assistés d'une sage-femme. Par ailleurs, sur proposition de l'Oeuvre de la Protection du nourrisson a été créé par délibération du Conseil municipal du 21 avril 1934 un service municipal de consultations aux futures mères et nourrissons pour une durée de 10 ans, service installé dans l'ancienne propriété du Docteur Gosselin. De même, le dispensaire municipal réorganisé à plusieurs reprises et en particulier en mai 1935, a fonctionné et s'est sensiblement développé à partir de septembre 1935 dans les locaux du même immeuble, sis au n°56 de la rue du Docteur Gosselin.



Plus tardive a été la création approuvée par délibération du Conseil municipal du 30 janvier 1940, de l'OEUVRE DE LA GOUTTE DE LAIT en faveur de l'enfance dont le but était d'apporter une aide efficace aux jeunes mamans nécessiteuses. La première consultation de femmes enceintes a eu lieu le 22 novembre 1940. En fait l'oeuvre a commencé à fonctionner pleinement le 16 juin 1941 au dispensaire municipal: les frais de première installation ainsi que ceux d'entretien incombaient à la commune cependant que l'administration de l'Assistance Publique participait au règlement des frais de consommation de l'électricité nécessaire à la stérilisation du lait pasteurisé, soit 190 bouteilles par jour en mars 1948. Cette oeuvre a fait place, après la dernière guerre mondiale à un Centre de PMI fonctionnant dans les locaux de la crèche départementale BERTHOLLET, toute proche du moderne centre de santé actuel. Ce dernier établissement porte le nom de Mai Politzer, sage-femme de formation, secrétaire rédactrice à la mairie, détachée au dispensaire municipal à compter d'octobre 1939. Arrêtée le 14 février 1943 avec son époux Georges Politzer, professeur agrégé de philosophie au lycée d'Evreux, elle a été transférée comme déportée politique au camp d'Auschwitz (Pologne) où elle est décédée en juillet 1943 après de cruelles privations. Son buste de bronze sculptée par Louis Derbré, artiste arcueillais est visible dans le hall d'accueil.

Robert Touchet



L'EGLISE NOTRE-DAME D'ALFORTVILLE (1892-1992)

L'année 1892 a été une année fertile en événements. Trois d'entre eux ont concerné de près ou de loin les Alfortvillais, qu'ils fussent alors catholiques ou incroyants.

1. Abolition en France du travail de nuit des femmes (1)
2. Défaite du roi du Dahomey, Behanzin, malgré la vaillance de ses guerriers et de ses amazones. Dahomey! nom de rêve attribué à l'un des quartiers en formation vers le sud d'Alfortville. On y installe un marché à structure métallique, on y fonde le syndicat des rues du Dahomey que préside Elisée Renaud. Rue des Camélias, de Flore, des Pensées seront alors viabilisées.
3. 1892 c'est aussi la bénédiction et l'inauguration solennelle de la chapelle paroissiale N.D. d'Alfortville par M. François Marie-Benjamin RICHARD, par la grâce de Dieu et du St Siège apostolique cardinal prêtre de la Sainte Eglise Romaine du titre de Sainte Marie in Via, archevêque de Paris.

La présence du plus haut dignitaire de l'église de France le 25 mars 1892 sur les terres marécageuses d'Alfortville nous indique déjà que ce troisième événement ne saurait être considéré comme mineur. Il traduit en fait le subtil rapport des forces politiques et religieuses dans la III^e République, tout juste âgée de 22 ans. Il révèle en même temps le visage d'une église qui commence à peine à s'accommoder du régime republicain. Il confirme enfin que le message de Jésus le Nazaréen est bien parvenu sur les terres du confluent Seine-Marne.

C'est précisément le centenaire de ce troisième événement qui nous rassemble aujourd'hui. Fêter un ou une centenaire n'implique ni la morosité ni l'inquiétude. D'autant que cette centenaire a survécu aux outrages du temps: les inondations de 1910 et de 1924 ou l'incendie du dimanche 14 août 1932, provoqué par la foudre. D'autant également que notre centenaire a vécu au rythme de la commune d'Alfortville et dans une République où les églises catholique, protestante, israélite exercent un service public reconnu rétribué mais très réglementé.

Impossible en effet de comprendre la naissance et les premiers pas de l'église N.D. d'Alfortville sans nous rappeler les deux premières étapes de la Troisième République:

- 1870-1899: les Républicains Opportunistes, prudents, modérés sont favorables au maintien du Concordat de 1801 signé entre Napoléon Bonaparte et les représentants du Pape Pie VII;
- 1899-1906: les Républicains Radicaux veulent et réalisent la Séparation de l'Etat et des Eglises, séparation conforme au programme de stricte laïcité qui les inspire.

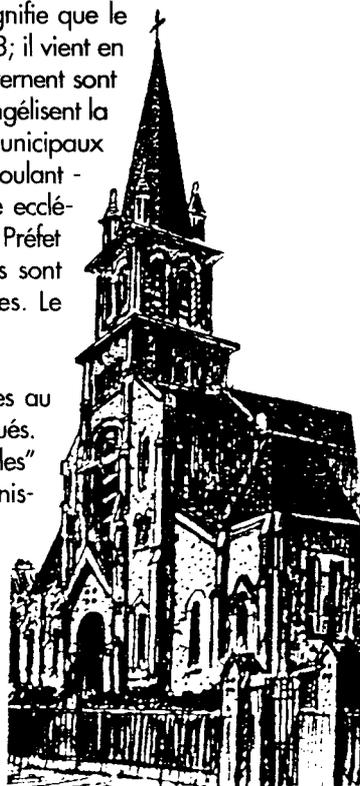
Dans cette République concordataire des années 1870-1905, rappelons-nous aussi que, jusqu'en 1892, tous les catholiques alfortvillais appartiennent à la Paroisse Saint-Rémi de Maisons-Alfort.

Une longue et délicate naissance

Le cadre du Concordat

Eclairée par les documents historiques, l'inauguration du 25 mars 1892 apparaît comme l'aboutissement du long processus commencé vers 1860; à cette date le hameau d'Alfortville le sort de terre. Ses habitants, incroyants ou catholiques vivent à l'heure du Concordat. Mais en quoi précisément ce Concordat les concerne-t-il? Réponse: en trois domaines.

En premier lieu une stricte réglementation concerne la hiérarchie ecclésiastique. Le chef de l'Etat nomme les évêques reconnus ensuite par Rome. Le Ministre des Cultes veille à ce que tout ecclésiastique observe une attitude loyaliste à l'égard du régime. Participant au service public des Cultes, les évêques et les curés bénéficient du privilège du costume ecclésiastique, ont droit à une pension de retraite, reçoivent un traitement versé par le biais d'un mandat trimestriel acquitté par le percepteur de la commune. Concrètement cela signifie que le pasteur de St Rémi risque quelques ennuis en 1883; il vient en effet d'affirmer en chaire que "ceux qui nous gouvernent sont des déclassés et font la désolation de ceux qui évangélisent la population". Cela signifie aussi que les arrêtés municipaux pris par certains maires des nouvelles banlieues voulant - comme à Alfortville - interdire le port du costume ecclésiastique, ces arrêtés sont aussitôt annulés par le Préfet de la Seine. Deuxième domaine: les catholiques sont également incorporés à des paroisses délimitées. Le Concordat prévoit que la Paroisse coïncide avec le canton. Au début du 19^e siècle, il y a 3 000 cantons en France donc 3 000 paroisses, établies au chef-lieu de canton, dirigées par des curés rétribués. Les autres paroisses du canton nommées "succursales" à raison d'une au moins par commune sont administrées par des desservants ou succursalistes mal ou pas rétribués. Pour des raisons financières, l'état ne favorise pas la multiplication des paroisses. Toute création nouvelle est étudiée soigneusement par l'administration (Préfet de la Seine par exemple) et par la hiérarchie religieuse (le Cardinal Richard). Il en est de même pour les succursales et pour les chapelles. Dans tous les



cas l'intervention du chef de l'Etat est requise, c'est lui qui donne le titre d'affectation par décret en Conseil d'Etat.

Autrement dit, quel sera le vrai statut de l'église d'Alfortville: paroisse, succursale, chapelle paroissiale, chapelle vicariale liée à Saint Rémi?

Par ailleurs, deux lois des jeunes années républicaines nous intéressent:

- 17 juillet 1880: une loi instaure autour des édifices culturels un périmètre de protection dans lequel il est interdit d'ouvrir cafés et établissements similaires;
- 1884: l'article 70 de la Loi municipale stipule que le Conseil municipal est "toujours appelé à donner son avis sur les circonscriptions relatives aux cultes". Dans le cas de N.D. d'Alfortville, une succession d'avis défavorables peut-elle empêcher la construction du bâtiment religieux? Réponse négative; l'autorité préfectorale demande un avis, pas une autorisation.

Troisième domaine réglementé par le Concordat: L'administration des biens et ressources des églises. Elle relève de la Fabrique, établissement public soumis aux 114 articles du décret impérial signé le 30 décembre 1809. St Rémi de Maisons-Alfort dispose donc de sa Fabrique et N.D. d'Alfortville en 1892 aura sa propre Fabrique, composée d'un conseil de 9 Fabriciens et d'un bureau de 3 marguilliers élus par les premiers. Les Fabriciens doivent être catholiques, domiciliés dans la paroisse, choisis parmi les notables. Ils disposent à l'église de places privilégiées? celles du banc d'œuvre placé face à la chaire. Cinq sont nommés par l'évêque, quatre par le préfet. Le curé et le maire de la commune sont membres de droit de la Fabrique. Nouvelle question: un maire de Maisons-Alfort, libre-penseur comme le maraîcher Philippot portera-t-il quelque intérêt à la Fabrique de Saint-Rémi? Un maire d'Alfortville, vénérable d'une loge maçonnique épaulera-t-il la Fabrique de l'église Notre-Dame?

Or la Fabrique est le pilier de la vie temporelle de la paroisse. Elle veille à l'entretien du lieu de culte, elle administre les aumônes, les biens, les dons, les produits des quêtes, des locations des bancs, des prie-dieu, des chaises et aussi tous les produits du casuel.

Des tarifs précis frappent donc les pratiques religieuses, tarifs variables selon la classe choisie par le demandeur. A N.-D. d'Alfortville comme ailleurs, il y aura 10 classes de mariage ou d'enterrement, plus une classe gratuite pour les indigents. En 1910 à Notre-Dame, un mariage de première classe coûte au minimum 781, 50 F et avec les suppléments facultatifs 1 300 F. Un mariage de la 10ème classe: 10 F. Il y a ainsi autour des autels et des églises un bruit d'argent permanent. Bruit dénoncé en vain par des prêtres et des évêques. Bruit qui donne aux anticléricaux un argument supplémentaire pour dénoncer avec Proudhon "le Dieu monnayable".

Paroissiens à Saint-Rémi

L'église des premiers catholiques Alfortvillais, Saint-Rémi, remonte au XIV^e siècle. Jusqu'à la Révolution, les sonneries de ses cloches ont rythmé le déroulement de la

vie quotidienne. Dans la tourmente des années 1792-1793, l'église est un moment transformée en temple de la raison, puis en temple de l'Être suprême(2) Le curé Flaust et son vicaire Jacques Dufour sont arrêtés; le 2 septembre 1792, Dufour est exécuté dans le jardin des Carmes de Paris avec 200 autres prêtres (ce pour quoi il sera béatifié en 1926 par le Pape Pie IX). L'ordre napoléonien remet les choses en place. Ainsi n'est-on guère surpris de voir le 22 juillet 1807 le Ministère de l'Intérieur demander à l'archevêque de Paris l'établissement d'une chapelle à l'intérieur du domaine de l'école Vétérinaire construite en 1765 et qui appartient à l'Etat. L'Ecole abrite 250 élèves (internes à 90 %) et quelques 60 personnes. Sa chapelle est aussi ouverte aux familles des terres environnantes, familles d'Alfort, puis familles d'Alfortville. Plusieurs Alfortvillais écrivent en 1878 à son éminence le Cardinal-archevêque de Paris. Parmi les signataires on relève le nom de "Le Boulanger", contre-maître à l'usine à gaz: "Monseigneur, la route est longue, qui va de nos hameaux jusqu'à St Rémi; elle est isolée, exposée aux intempéries et très peu sûre. Alors, laissez-nous continuer à fréquenter la chapelle de l'école vétérinaire."

Oui, mais lors des trois moments fondamentaux de l'existence, il faut bien aller jusqu'à Saint-Rémi. Et là notre poignée de catholiques alfortvillais rencontre les locataires successifs du presbytère de Maisons: J.-B. Marty, né à Bergame dans le royaume lombardo-vénétien, curé de Maisons de 1865 à 1873; M. de Torrini, né à Nice, ville du royaume de Piémont-Sardaigne, ville attrayante que de Torrini finit par rejoindre en 1883. Cette année 1883 est précisément une année qui fait jaser dans les chaumières maisonaises. La chapelle de l'école vétérinaire est en effet détruite. Par qui? Par le directeur de l'école "franc-maçon et libre penseur", écrit le curé de Maisons au Cardinal de Paris.

Levons tout de suite l'hypothèse d'une Franc-Maçonnerie présentée comme agent premier de la déchristianisation des terres du Confluent. En 1849, la Franc-Maçonnerie représentée par le Grand-Orient de France et la Grande Loge Nationale de France se définit comme une institution philanthropique et philosophique ayant pour objet l'exercice de la bienfaisance, l'étude de la morale universelle, des sciences et des arts, la pratique de toutes les vertus. Le tryptique Liberté-Egalité-Fraternité peut résumer ses objectifs. Jusqu'en 1877 la croyance en un Grand Architecte de l'Univers est bien affirmée dans le Code maçonnique (5 références).

Si les Maçons respectueux du Grand Architecte contestent après 1870 les activités de l'église catholique, c'est qu'ils veulent comme les Républicains radicaux rompre les liens étroits noués depuis des siècles entre l'église et la monarchie. L'église catholique n'a cessé de soutenir le régime impérial de Napoléon III; elle s'efforce encore en 1873 de favoriser le retour du Comte de Chambord sur le trône de France. La Maçonnerie, elle, se trouve de plus en plus engagée dans la défense de la République et l'exaltation de la raison, de la science. Alors en 1877, le Grand Orient de France supprime les références au Grand Architecte de l'Univers; la Grande Loge pour sa part les conserve(3).

titutionnelle qui, après avoir perdu le monde ouvrier, continue de voir dans la République la fille de la Révolution, c'est-à-dire le mal. Ainsi d'une France "fille aînée de l'église" on est passé déjà à une "France, pays de mission". C'est ce que montre Martine Brugnot dans sa remarquable étude consacrée à "La Fabrique de Maisons-Alfort au XIX^e siècle". L'anémie des pratiques religieuses ne cesse de s'approfondir: 10% de communicants en 1856, 6 % en 1864. Seulement 5 à 10 % de pratiquants réguliers. En octobre 1877, plus de 83 % des électeurs de la paroisse votent en faveur d'un candidat radical - socialiste - religieux. En 1878, François Augustin Bourguignon(4) perd son fauteuil de maire, détenu depuis 1871 pour deux motifs: président du conseil de Fabrique, Bourguignon affiche avec trop d'ostentation son catholicisme. De plus, comme premier adjoint du maire Véron, Bourguignon a servi le Second Empire et personne n'a cru à son ralliement à la République qui surgit le 4 septembre 1870.

La disparition de la chapelle de l'école vétérinaire s'insère donc dans toute cette évolution. Elle heurte bien entendu les catholiques déjà secoués par les activités anticléricales du maraîcher Alfortvillais Pierre Philippot, devenu maire de Maisons un court instant. Ce dernier supprime le traitement du vicaire, remet en cause l'entretien de St Rémi, refuse tout crédit à la Fabrique de l'église. A noter parmi les Fabriciens de Maisons les noms de Louis Warnier et de J.-B. Surloppe, futurs premiers maires d'Alfortville. Bien que catholique, Louis Warnier n'est pas du tout rejeté ou méprisé par ses voisins incroyants. La preuve: Warnier est membre de la Commission d'initiative pour l'indépendance du hameau Alfortvillais, présidée par le pharmacien libre-penseur Paul-Gabriel Meynet. Tous deux mènent à bien la conquête de l'indépendance d'Alfortville, survenue en 1885.

A cette date, la nouvelle commune abrite 6 600 habitants; ils seront 8 000 en 1892. Minoritaires au sein de cette population, les catholiques ne sont pourtant pas des citoyens complexes. Tout simplement parce qu'ils sont des pionniers comme les autres, pionniers affrontés à des problèmes de vie ou de survie quotidienne. Immigrés qui accueillent en permanence d'autres immigrants: les Parisiens chassés - déjà - par la cherté des loyers, les rentiers tranquilles à la recherche de calme et de verdure, et toutes les escouades de Bourguignons, Champenois, Auvergnats, Nivernais, Limousins, Francs-Comtois... La plupart de ces déracinés ont laissé quelque part leurs convictions religieuses. La Vierge noire du Puy, les grands pardons bretons, les processions des rogations dans les campagnes noyées de soleil... tout cela est bien loin. A présent, il faut vivre dans des maisons inconfortables, boire l'eau douteuse des puits ou de la Seine elle-même. A présent le travail est la loi suprême dans des établissements plus ou moins insalubres et bruyants: forges, laminoirs, usines à gaz, manufactures d'Ivry, Choisy, Vitry, entrepôts de Bercy, de Charenton. Les salaires restent minimes, les transports collectifs inexistant, à part le rail vers Paris et ses tout récents "trains ouvriers".

Que l'on soit catholique ou incroyant, on est patriote, nationaliste. Un jour, c'est sûr, il faudra en découdre avec les Prussiens, reprendre l'Alsace et la Lorraine. Dans cette



agglomération réduite, menacée par les fleuves, une démocratie participative s'installe très tôt. C'est d'ailleurs un catholique bon teint Louis Warnier qui est choisi en 1885 comme premier maire de la cité. Ecole, cimetière, routes, digues, il faut tout construire. Warnier ne pense pas qu'il soit urgent de bâtir une mairie; il le dit, n'est pas entendu, se retire sans amertume en 1886. Atteint d'apoplexie le 20 février 1890, il est inhumé le 23 au cimetière de Maisons-Alfort après célébration d'un office religieux à St Rémi. Son successeur J. B. Surloppe, catholique affiché est un homme d'initiative. Il pose la première pierre de la Mairie le lundi de Pâques 11 avril 1887. Et sur les plans de l'architecte parisien J. B. Preux s'élève très vite une modeste bâtisse frappée de la devise républicaine. Dans la foulée, J. B. Surloppe veut répondre à l'attente des catholiques fatigués de fréquenter encore St Rémi de Maisons-Alfort. La marche à pied est longue, éprouvante pour les vieillards et les malades. Elle est de surcroît périlleuse puisqu'il faut traverser les voies du Paris-Lyon sur lesquelles circulent 207 trains par jour tant dans un sens que dans l'autre. D'où les accidents, d'où les frayeurs des mères et grands-mères qui voient leur progéniture s'en aller au catéchisme de St Rémi. Et puis Alforville devenue commune indépendante se doit d'avoir sa propre église. Alors J. B. Surloppe réussit à faire voter par le Conseil municipal le 31 août 1886 le principe d'un emprunt de 400 000 F au Crédit foncier pour divers travaux, 20 000 F étant réservé pour l'achat d'un terrain destiné à la construction d'une église. Le P.O.S.R. minoritaire a voté contre. "Faites une école, pas une église!" a dit son porte-parole Jaclard. Ainsi le conseil municipal entre dans la logique du Concordat: après le terrain, la commune devra vraisemblablement financer la construction de l'église, puis l'entretenir et enfin subventionner le pasteur de la dite église.

Pourtant, sans explication le Conseil municipal ajourne le 13 octobre 1886 l'achat du terrain pour l'église. Quelques raisons peuvent être signalées: l'hostilité des socialistes-révolutionnaires, la nécessité de terminer la mairie, le souci d'ouvrir enfin un cimetière à Alfortville-même car les corbillards de la Fabrique de Saint-Rémi continuent de transporter les défunts par-delà les voies du P.L.M. Effectivement la mairie est inaugurée; le cimetière ouvert le 1er mai 1888 avec une cérémonie laïque menée par les libres-penseurs et les révolutionnaires. On décide de lancer une souscription pour édifier un monument à la Libre pensée. Le citoyen Jules Fort, 123 rue Véron, secrétaire du P.O.S.R. est membre de la commission du monument. Or, le 8 août sa fille Anna âgée de 26 mois décède brusquement. Dans cette terrible épreuve, Fort accepte un enterrement religieux le 10 août, ce qui lui vaut d'être immédiatement expulsé de son parti.

A cette date, les catholiques vivent de difficiles moments. La municipalité Surloppe n'est plus en place. En mai 1888 les électeurs ont donné l'avantage aux radicaux et révolutionnaires hostiles à l'influence religieuse; le nouveau maire, Paul-Gabriel Meynet, on le sait, ne veut pas d'église dans la commune. Les catholiques n'ont donc qu'une issue: l'offensive.

Bataille pour un clocher

Le 27 septembre 1888, F. Bourguignon, président du conseil de la Fabrique de Maisons envoie au Conseil municipal d'Alfortville une missive dans laquelle il demande l'autorisation d'ouvrir une église à Alfortville sur un terrain acquis rue Louis Blanc (ex rue Saint Antoine) par une initiative privée. Par 14 voix contre 5 et 2 abstentions, le Conseil municipal rejette sans débat cette demande. Motif: offense à la dignité du conseil municipal(5). Les notables catholiques regroupés dans une commission présidée par J. B. Surloppe lancent alors une pétition en faveur de la construction gratuite d'une église. Mot clé: "gratuite"; il doit rassurer les contribuables, il peut écarter la crainte d'une église à la charge de la République. La commission veut aussi alerter les autorités laïques: préfet de la Seine, ministre des Cultes.

On exalte les libertés: liberté de conscience, liberté communale.

On s'appuie sur des arguments concrets: une église c'est la fin du cauchemar apporté par la traversée des voies ferrées. Une église c'est la garantie d'un commerce local florissant lié aux fêtes religieuses, c'est l'assurance de ventes immobilières fructueuses. Et tandis que les bénévoles s'en vont de quartier en quartier, de rue en rue, d'immeuble en immeuble présenter la pétition, chaque camp s'appuie sur des forces extérieures essentielles:

- lois de la République pour les opposants à l'église. En prévision de la pose de la première pierre de l'église (été 1889), le maire P. G. Meynet interdit toute cérémonie religieuse sur la voie publique comme sur tout autre emplacement accessible à la vue du public. Cet arrêté municipal du 24 août 1889 est approuvé par l'autorité de tutelle, le préfet de Police Lozé;

- les catholiques ont une carte unique, mais c'est la carte maîtresse, celle de l'Archevêché de Paris. La commission Surloppe écrit au cardinal, demande audience, l'informe du climat local, l'invite à ouvrir un chantier même fictif pour soutenir le moral des pétitionnaires. Or, le peuplement accéléré du département de la Seine, l'essor de nouvelles banlieues posent de graves problèmes à l'Archevêché. Le cardinal Guibert, archevêque de Paris de 1872 à 1886, avec l'aide du baron Mackau (une des têtes de file du parti royaliste) a créé une œuvre destinée à construire des lieux de culte dans les secteurs qui en manquaient: la société des édifices religieux. Le cardinal Richard, successeur de Mgr Guibert et interlocuteur de la commission Surloppe reprend cette initiative en fondant l'œuvre des églises nouvelles, œuvre amplifiée à partir de 1931 par le Cardinal Verdier, œuvre popularisée alors sous le nom "Les chantiers du Cardinal".

Ainsi tout s'éclaire à présent:

M. Henri Pelgé, acquéreur du terrain rue Louis Blanc, est le bras droit du cardinal Richard. Né à Paris le 8 mai 1837, vicaire général de Paris et archidiacre de St Denis en 1882, il sera nommé par le pouvoir civil évêque de Poitiers le 29 janvier 1894, nomination validée par Rome le 18 mai. Bien évidemment, ce terrain de 2 773 m² rue Louis Blanc, H. Pelgé n'en a nul besoin. Il le donne à la Fabrique le 5 juillet 1890. Ainsi, dès 1890, l'érection d'Alfortville au rang de paroisse du diocèse de Paris est projetée. Le conseil de Fabrique de St Rémi, consulté par l'Archevêché, émet un avis favorable, évoquant une fois de plus le danger du P.L.M.

L'argent nécessaire à la construction de l'église et du presbytère est donné par Mlle Marie Alexandrine Adèle Roland-Gosselin(6), petite fille d'Alexandre Roland-Gosselin, premier agent de change de ce nom à Paris, fille unique de Gustave Roland-Gosselin et de Delphine MARTIN du NORD, dont le père Nicolas-Ferdinand avait été procureur général à la Cour de Paris, puis ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce et ministre de la justice en 1840 sous Louis-Philippe. A la tête d'une fortune considérable, Marie Roland-Gosselin avait choisi de consacrer cet héritage aux œuvres de charité chrétienne. Et d'abord le financement de six bâtiments religieux: l'église et le presbytère d'Alfortville, l'église de l'immaculée conception dans le XIII^e arrondissement de Paris, Notre-Dame de l'Espérance au Petit-Ivry, l'église du Saint-Esprit à Choisy-le-roi, Sainte-Lucie à Issy-Plaine, plus un édifice religieux dans le nord de la France après la Première Guerre mondiale. Convaincue comme l'apôtre St Jean que "celui qui n'aime pas son frère qu'il voit, ne saurait aimer Dieu qu'il n'a jamais vu", Mlle Marie Roland-Gosselin n'a cessé de distribuer sa fortune. A Chatenay-Malabry, dans sa propriété La Roseraie, elle entretient la maison des sœurs de St Vincent de Paul, une école libre, un orphelinat de 60 jeunes filles.

L'opposition résolue des municipalités Meynet - Mothiron - Laurent est ainsi inopérante face aux décisions communes de l'Archevêché et des autorités républicaines. Tout au plus les édiles municipaux peuvent manifester leur mauvaise humeur, le 25 février ou le 20 mars 1892 par exemple.

Un mois avant l'inauguration, le 25 février, l'architecte parisien Hippolyte Nitot invite les membres du Conseil municipal à une visite commentée de l'église et de ses annexes. Il s'agit d'une affaire privée, répond la majorité des conseillers, cela ne nous concerne pas.

Le 10 mars, le Préfet de la Seine signale au Maire le décret en date du 10 février 1892 qui érige une chapelle paroissiale à Alfortville et autorise le trésorier de la future Fabrique à accepter les donations à cet établissement, donations Pelge-Roland Gosselin. Dans la ligne du Concordat, le préfet demande au maire des propositions pour la nomination des membres du Conseil de la Fabrique d'Alfortville; 5 doivent être nommés par le cardinal, 4 par le préfet. Au cas où le maire l'aurait oublié, le préfet rappelle que les Fabriciens selon l'article 3 du décret du 30.12.1809 doivent être catholiques, notables, domiciliés à Alfortville. Enfin, le préfet annonce que l'archevêché de Paris s'engage à payer pendant 10 ans le desservant à la place de la commune; il rappelle l'obligation des communes envers leurs paroisses: assurer un traitement minimum de 300 F au desservant. Considérant que la construction de l'église est une affaire privée, le maire ne transmet aucun nom de futur fabricant. Ce qui n'empêche en rien le déroulement du processus prévu par le Concordat. Le 10 février 1892, le décret du chef de l'état autorise quant aux effets civils l'érection en chapelle paroissiale de la chapelle d'Alfortville. En mars 1892, le cardinal Richard s'appuie sur ce décret, sur l'avis du conseil d'état en date du 28 décembre 1819, sur le décret du 30 décembre 1809, sur l'ordonnance royale du 12 janvier 1825 pour ériger la chapelle en chapelle paroissiale quant aux effets religieux (c'est donc tout le territoire de la commune d'Alfortville qui devient paroisse) et pour désigner les 5 membres du Conseil de Fabrique: MM. Gilbert Alexis, propriétaire 24, rue des Camélias, Hahusseau Désiré, propriétaire 34, quai de Mame, Clos Jean-Louis rentier 15, rue Boulay, Daunot Nicolas, propriétaire 37, rue Deterville, Morand Joseph, propriétaire 15, rue Boulay, tous domiciliés au Perreux. Le vicaire général de l'archevêché se charge d'informer le maire de la nomination du curé, M. Benjamin PERISSE, précédemment vicaire à l'église de l'immaculée conception, église construite par Mlle Roland-Gosselin, on l'a vu. Simplement, le nouveau chapelain ne sera pas payé par le ministre des Cultes et l'église ne sera pas entretenue par la commune.

Au fait, pourquoi la nouvelle eglise porte-t-elle le nom de "Notre-Dame"? Pourquoi pas St Pierre, St Joseph? Sans doute pour trois raisons:

- le 25 mars, jour de l'inauguration coïncide avec la fête de l'Annonciation
- Notre-Dame est un terme qui connaît au 19^e siècle une large diffusion. Ce terme appliqué à la Vierge Marie est apparu au XII^e siècle, époque de l'amour courtois et du culte de la femme. Au XIX^e siècle, toute une série d'apparitions (rue du Bac, La Salette, Lourdes, Pontmain) renforce la dévotion à Marie;
- la généreuse donatrice, Mlle Roland-Gosselin, porte comme premier prénom Marie.

Ainsi, voulue par des catholiques décidés et entreprenants, financée par une chrétienne au grand cœur, épaulée par la complicité objective de l'archevêché et de la république, la nouvelle maison de Dieu ouvre tout grand ses portes il y a 100 ans, le 25 mars. Cette communauté d'intérêts église-république persiste jusqu'en 1905, c'est-à-dire pendant l'adolescence de Notre-Dame d'Alfortville. Persistance de plus en plus difficile à dire vrai malgré les nouvelles directives que le Pape Léon XIII donne aux catholiques de France et donc aux catholiques Alfortvillais.

Une jeunesse difficile

Des catholiques républicains

En cette fin du XIX^e, l'obéissance au Souverain Pontife est pour tout catholique un impératif absolu. De 1846 à 1878 à Saint-Rémi de Maisons-Alfort, les paroles intransigeantes de Pie IX face au monde moderne ne suscitent pas d'émotion particulière. Or en février 1878, le nouveau pape Léon XIII s'efforce d'améliorer les rapports entre l'église et les états. En France, la république s'est confortée et les républicains contrôlent le sénat, la chambre, la présidence. Si l'église veut défendre ses intérêts, elle doit donc séparer sa cause de celle de la monarchie. Léon XIII ne peut intervenir lui-même; il ne peut non plus s'appuyer sur l'un des 5 cardinaux métropolitains, surtout pas sur le cardinal Richard. Né à Nantes en 1819, mort à Paris en 1908, François Marie Benjamin Richard est le 2^e enfant d'une famille de petite noblesse Vendéenne. Arrivé à Paris en 1875 comme coadjuteur du Cardinal Guibert, il ne cache alors pas ses sympathies monarchistes. En juillet 1886, il succède au cardinal Guibert. "D'une haute taille, d'une maigreur ascétique, il marchait cassé en deux. Sa figure accentuée, osseuse, longue, pâle, dont toute la lumière était comme repliée en dedans vers l'âme, semblait détachée d'un vitrail du XIII^e siècle". Ainsi nous le décrit, à son avènement, le révérend père Lecanuet. Alors, Léon XIII utilise l'archevêque d'Alger, le cardinal Lavignerie qui, en novembre 1890, devant les officiers monarchistes d'une flotte médusée, porte un toast au ralliement des catholiques à la république. Dans tous les milieux l'émotion est considérable. Mais un souhait pontifical ne peut en un instant renverser les siècles d'allégeance à la monarchie. Nos cinq cardinaux métropolitains se taisent. Le 2 mars 1891, tandis qu'un clocher commence à dominer les bâtisses de la rue Louis Blanc et de la rue des Coquelicots, le cardinal Richard prône non pas le ralliement à la république, mais la neutralité. Alors Léon XIII se fait insistant. Le 16 février 1892, un mois avant l'inauguration de N.-D. d'Alfortville, sa nouvelle encyclique "Au milieu des sollicitudes" met les points sur les i: les institutions viennent de Dieu, c'est dans leur cadre qu'il faut améliorer les lois. Les catholiques ne peuvent désertier la vie politique. Il leur faut présenter des candidats. Ainsi Léon XIII demande d'accepter non pas une république abstraite mais, écrit A. Dansette, la république de 1892 "d'inspiration positiviste, scientiste, naturaliste, qui méconnaît la mission divine du catholicisme". Toujours réticent, le cardinal Richard organise "l'Union de la France chrétienne", qui est en fait un comité de royalistes. Rome lui fait alors comprendre que ce n'était pas cela qui était attendu.

Ainsi, au moment où le prélat installe Benjamin Périssé comme curé de N.D. d'Alfortville, la politique pontificale réconcilie "l'église et la république, l'église et la société moderne puisque la république est l'expression politique de la société moderne" (A. Dansette). Cette transformation des mentalités ne peut qu'être bénéfique aux catholiques d'Alfortville accusés jusqu'alors d'être les adversaires du régime républicain. Et cette évolution ne peut que conforter les activités de M. le Curé Périssé. Activités d'un prêtre de banlieue qu'il nous faut maintenant découvrir.

Prêtre en banlieue

M. Benjamin Périssé habite tout seul l'élégant presbytère de style roman, propriété de la Fabrique d'Alfortville. Ses activités quotidiennes sont celles d'un prêtre et d'un curé de paroisse. Comme tous les prêtres du XIX^e siècle, M. Périssé ne dort guère plus de 7 heures par nuit. Il prend rapidement ses repas, médite pendant une heure, lit chaque jour le bréviaire romain, rend visite au Saint-Sacrement, récite le chapelet, pratique une lecture spirituelle, n'oublie pas son examen particulier ni la prière du soir. Comme pasteur de Notre Dame, Benjamin Périssé célèbre la messe chaque jour à 6h30. En 1905, trois messes dominicales s'échelonnent à 7h, 8h, 10h. Depuis 1896, M. le Curé bénéficie de l'aide d'un vicaire, J. Duchesnay d'abord, l'Alsacien Konrad Estof par la suite.

La grand'messe du dimanche est un temps fort de la vie paroissiale. Il s'agit d'une messe chantée par le chœur des chanteuses avec l'autorisation de M. l'Archidiacre. Ces chanteuses alternent d'ailleurs avec l'unique chantre paroissiale. La grand'messe permet la publication des mariages et le sermon du haut de la chaire. C'est le seul moment où la langue Française retient l'attention des fidèles, car les vêpres à 14h30 ne comportent aucune instruction et le latin reste la langue de tous les offices religieux, même si la quasi totalité des paroissiens ne perçoit ni le sens ni la richesse de cette langue dite "morte".

Avec ses grilles étroites pour séparer le pénitent du confesseur, le confessionnal en bois accueille pécheurs et pécheresses, chaque matin avant la messe, chaque samedi après-midi et veille de fêtes. Une clientèle privilégiée, celle des enfants de la première communion, est confessé tous les mois. Ces enfants âgés de 12 ans suivent les cours de catéchisme chaque jeudi à 13h30 et chaque dimanche à 8h30; les cours sont dispensés par M. le curé, son vicaire, les soeurs de charité et quatre dames catéchistes. C'est une entreprise bien difficile que ces catéchismes: comment introduire des enfants à demi-illétrés dans le monde de l'invisible? C'est aussi, comme déplore M. le curé, une entreprise souvent sans lendemain. Une fois la cérémonie de la 1^{ère} communion terminée, les enfants entrés dans la vie adulte disparaissent, happés par le travail ou plongés dans l'indifférence ambiante. Un phénomène général à travers tout le pays. M. Périssé anime aussi plusieurs groupes qui mobilisent essentiellement des femmes: la confrérie de la Sainte-Vierge, la confrérie du Saint-Sacrement, l'association de dames pieuses qui adorent le Saint-Sacrement le vendredi toute la jour-

née, l'association de la Sainte-Famille pour la sanctification du dimanche, l'œuvre pour la propagation de la foi, l'œuvre de St François de Sales. Il faut aussi, dans la droite ligne de l'évangile, rendre visite aux malades, secourir les pauvres et il y en a beaucoup dans la paroisse, sans sécurité sociale, sans allocation chômage, sans R.M.I. Il faut encore vêtir ceux qui sont nus, donc rassembler et distribuer des vêtements. Opération que le maire Ferdinand Laurent, peu suspect de cléricisme, cite en exemple à ses conseillers le 27 juillet 1895, pour inciter ces derniers à majorer les crédits de la caisse des écoles, afin d'habiller les écoliers trop pauvres pour assister à la distribution des prix dans une tenue décente.

M. le curé peut compter sur le dévouement d'une demi-douzaine de personnes. Et d'abord sur le vicaire présent depuis 1896, non logé au presbytère, non rétribué par l'état, puisque Notre-Dame est une propriété privée. Le vicaire doit pourtant disposer d'un revenu minimum de 3 100 F. La Fabrique lui verse 1 800 F, le casuel donne quelque 500 F. Pour le reste, Benjamin Périssé sollicite l'aide de l'archidiacre de St Denis. Nous avons trois lettres en ce sens, écrites en 1896, 1897, 1900, toutes terminées par la formule de politesse: *"Je suis, Monsieur l'Archidiacre, votre très humble et très obéissant serviteur"*.

M. le curé peut compter également sur un couple logé dans les dépendances de l'église: le sacristain qui fait fonction de suisse; sa femme âgée de 37 ans, concierge, chaisière et qui, en vertu d'une dispense assure le ménage du presbytère et de l'église. Il y a aussi un organiste, un souffleur, un chantre. Et puis le conseil de Fabrique et le bureau des Marguilliers veillent à l'entretien de l'église et s'intéressent à son temporel. La Fabrique n'est pas riche car les dons sont rares, les legs inexistants. Le casuel rapporte peu, vu la pauvreté des pratiquants permanents ou occasionnels. *"Pour faire tomber les convois civils très nombreux autrefois - écrit B. Périssé le 7 décembre 1896 - je dois montrer beaucoup de désintéressement et faire gratuitement la moitié au moins des services religieux"*.

Le pasteur de Notre-Dame bénéficie enfin de la totale abnégation des sœurs de Saint Vincent de Paul, appelées par Mlle Roland-Gosselin et installées en 1894-1895 dans la maison en briques rouges située 46, rue Louis blanc. Admirables femmes que ces filles de la charité, dont la rue forme le véritable cloître. Courage et optimisme, foi chevillée au corps, ouverture d'esprit et tolérance, esprit de pauvreté sont les armes des deux premières sœurs: sœur Marie, née Mathilde Vallat, sœur Agnès, née Delphine Lebranle, auxquelles s'adjoindront sœur Gabrielle et sœur Suzanne. Seules infirmières (bénévoles) à cette époque, les sœurs aux blanches cornettes s'en vont à pied par n'importe quel temps soigner à domicile les tuberculeux et les bronchitiques, les vieillards et les enfants, les blessés et les estropiés. Leur dispensaire donne gratuitement des consultations médicales et des soins appropriés; un médecin est là une ou deux fois par semaine. Les sœurs assurent aussi les catéchismes, s'occupent du patronage des filles. Inauguré le 18 Août 1895 leur ouvroir initie les jeunes filles à la couture, au tricot; ce qui permet à certaines d'entre elles d'acquérir une profession et à toutes de se préparer au rôle de mère de famille

Ainsi la présence d'une église confortable, le labeur de M. Périssé et de ses auxiliaires, les œuvres d'apostolat enraient temporairement le mouvement d'indifférence religieuse. Que l'église remplisse d'emblée sa fonction, il suffit d'ouvrir les premières pages des registres paroissiaux pour s'en convaincre. Le 25 mars 1892, jour de l'inauguration, on enregistre deux baptêmes: celui d'Henri Daunot, né le 9 décembre 1891, fils d'Eugène Daunot, notable catholique, celui de Victorine Herman, née le 30 mai 1890, 2, rue des Camélias. Le 26 mars voit le baptême d'André Renouard, âgé de 3 ans, le 27 mars Martin Marcelle, le 3 avril Augustine Acastille. 4 avril, 17 avril, 18 avril, les baptêmes se poursuivent. Une seule cérémonie peut même concerner quatre frères ou sœurs, exemple les Quignand Alfred, Alice, Fernand, Yvonne, tous baptisés le 18 avril. Même activité pastorale en ce qui concerne les mariages: le 26 mars 1892, Thierry Alfred, plombier et Josèphe Barbier, journalière, sont les premiers Alfortvillais à se donner le sacrement de mariage. Le 7 avril, c'est le tour d'un conducteur d'omnibus et d'une cuisinière; le 9 un facteur des postes et une modiste. Cependant une étude étirée sur la longue durée révèle des périodes de stagnation, de déclin, de variations. La pratique religieuse n'accomplit pas de percée spectaculaire. Les paroissiens de Notre-Dame restent minoritaires. Plus que quiconque M. Périssé en a conscience, comme il a conscience des limites de son action. En 1905, il le dit à Mgr Lefèvre, archidiacre de St Denis en tournée d'inspection: *"La paroisse est pauvre... Le Temple matériel est sinon achevé, presque achevé. Le Temple spirituel n'est pas achevé... Il reste tant à faire dans cette paroisse. Si la majeure partie de la population est restée croyante dans le fond, si elle a conservé quelques traditions-chrétiennes, c'est la faible minorité qui est vraiment pratiquante. Pusillus grex. C'est un bien petit troupeau."*

La cohabitation de la mairie et de l'église

Un dernier point mérite quelques minutes de réflexion: l'évolution des rapports entre les deux bâtiments si voisins, mairie et église. Au vu des documents on serait tenté pour les années 1892-1910 de mettre l'accent sur les difficultés de cette cohabitation. Il ne pouvait en être autrement dans une période où les retombées de l'affaire Dreyfus, la lutte contre les congrégations, la marche vers la séparation des églises et de l'état entretenaient à travers toute la nation un climat passionnel. Par contre, après 1912, un climat nouveau, d'acceptation sinon de dialogue s'installe et s'amplifie. Une péripétie locale parmi d'autres nous permet d'entrevoir le climat original de cette époque: l'affaire des cloches. En juin-juillet 1894, des lettres d'invitation annoncent la bénédiction des cloches de l'église Notre-Dame par son éminence le cardinal Richard. Ces cloches ont été fondues par M. Amédée Bollé, au Mans.

La première cloche offerte par les paroissiens à pour parrain M. Roger Appert et pour marraine Mlle Anne-Marie Appert(7) la deuxième acquise par la Fabrique à pour parrain le Docteur Carlos Mennessier, la troisième, due à de généreux souscripteurs étrangers à la commune à pour parrain Joseph Zwiener et pour marraine Mme Veuve Pellé. Quant à la quatrième, parrainée par Eugène Godefin et Mlle

Surloppe, elle est donnée par M. le Curé et le couple Henri Pellé. En droit strict, le conseil municipal n'est nullement concerné par cette cérémonie. Mais voilà! la deuxième cloche offerte par la Fabrique interpelle l'assemblée municipale; sur ses flancs en effet, il y a, disent certains, une inscription: "M. Lemainque, maire d'Alfortville, président de droit du conseil de Fabrique". Par cette astuce, pensent certains édiles, les catholiques pourraient un jour ou l'autre engager la commune dans une participation à l'entretien du temple religieux. Le 23 août 1894, le conseil municipal adopte donc un texte de protestation contre ladite inscription *"attendu quelle pourrait donner lieu à une interprétation fâcheuse et laisser croire que le conseil à ce moment du baptême des cloches a paru modifier son attitude et admettre l'existence d'une paroisse et d'une Fabrique qu'il n'a jamais reconnues"*.

L'incident a probablement poussé le groupe local de la libre pensée, rattaché à Bry-sur-Marne, à prendre son autonomie le dimanche 7 octobre 1894, jour de la fondation de "La Vérité sociale" qui a pour secrétaire le fils Giraud, domicilié rue Labbé. S'ils sont honnêtes, les libres-penseurs peuvent d'ailleurs enregistrer une évolution dans les prises de position politique et sociale des catholiques. Ils sont ainsi une centaine de chrétiens ou de curieux à se rassembler salle Miclot, 23, rue de Morville, afin d'entendre l'abbé démocrate Garnier. Ils ne sont pas nombreux en France, les abbés démocrates, une demi-douzaine peut-être. Minuscule avant-garde de l'église, ces prêtres à la personnalité affirmée ont pris au sérieux les affirmations de Léon XIII, pape "républicain", on l'a vu, pape social également. Son Encyclique Rerum Novarum bat en brèche les thèses du libéralisme économique, reconnaît le droit d'association des travailleurs qui, affirme le Pape *"se sont vus avec le temps livrés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effréné"*.

Pourtant les ministères Waldeck-Rousseau et Emile Combes accentuent une laïcisation hostile aux congrégations religieuses et à l'institution église elle-même. Politique que la nouvelle municipalité Alfortvillaise présidée par J. B. Preux entend bien répercuter sur le plan local et qui concerne au premier chef l'abbé Périssé lui-même. En particulier, l'apparition en 1903 de la "société des cérémonies civiles d'Alfortville". C'est l'époque des baptêmes civils à la mairie, des enterrements civils, des mariages civils où le discours du maire remplace l'homélie du curé, où le parfum des fleurs supplée aux vapeurs de l'encens. Mais tout cela n'arrive pas à ébranler la toute jeune église Notre-Dame. Finalement, Benjamin Périssé restera le grand ordonnateur des rites baptême-mariage-sépulture. Pourquoi? Sans doute parce qu'avec Blaise Pascal, il est finalement plus rassurant de prendre, sans risque aucun, un pari, une option sur une vie éternelle noyée dans l'amour et la lumière divine. Par ailleurs, les républicains laïques n'ont bâti aucun édifice spécifique tourné vers l'accueil des familles, ils n'ont pas trouvé les mots ou les gestes susceptibles de mobiliser les parents des nouveaux-nés, des jeunes mariés, des défunts.

Enfin l'élection d'une municipalité socialiste-révolutionnaire en 1904 a porté un coup fatal à la recherche de rites strictement civils. Pour les nouveaux élus, il n'est absolument pas question de reconnaître l'église Notre-Dame; mais la lutte prioritaire n'est

plus axée contre la religion. "Le nommé Dieu est moins dangereux que le nommé Capital" pensent les camarades de Jules Cuillerier, disciples de Jules Guesde plus que de Jean Jaurès.

D'ailleurs, la loi du 9 décembre 1905 reconnaît la séparation des églises et de l'état, conforme au strict principe de la laïcité. Le service des cultes cesse d'être un service public, c'est la fin d'un concordat qui d'une manière certaine asservissait l'église au pouvoir politique, c'est la grande liberté des enfants de Dieu qui peut désormais s'exercer.

Dans l'immédiat, que vont devenir les biens des Fabriques? A qui vont aller les bâtiments religieux, églises, évêchés, presbytères? L'intransigeance de Rome empêche la création d'associations culturelles aptes à recueillir et gérer tous ces biens. Concernée par les lois de 1905, 1907, 1908, Notre-Dame d'Alfortville comme toutes les églises n'est en rien menacée d'interdit ou de fermeture. Seul se pose le problème de sa propriété, problème réglé après 1909 par la demande en restitution déposée par M. Pelgé et Mlle Roland-Gosselin. M. Périssé et ses fidèles vivent tout cela en chrétiens, comme ils vivent la tragédie des années 1914-1918. Années d'union sacrée qui rapprochent la mairie et l'église, l'église Notre-Dame et la mairie, ne serait-ce que pour l'inhumation des nombreux combattants balayés par la mitraille ou les gaz. Mais quelques semaines avant l'armistice, le 25 septembre 1918, B. Périssé, muni des sacrements de l'église s'éteint en son presbytère à l'âge de 72 ans. Le samedi 28 septembre, la nef de Notre-Dame est pleine à craquer. Dernier adieu d'une communauté à celui qui, pendant 27 ans, a prié pour les Alfortvillais, a sillonné toutes les rues de la commune, a pénétré dans d'innombrables demeures, a été le confident silencieux de multiples drames humains. Le chanoine Roland-Gosselin préside la cérémonie. Au premier rang de l'assistance se tient Mlle Roland-Gosselin, fondatrice de l'église et bienfaitrice permanente de la paroisse. Tout le clergé des communes avoisinantes occupe le chœur. On note aussi la présence, impensable dix ans auparavant, des délégués de la municipalité et du conseil municipal, la présence également de certains directeurs et directrices des écoles communales. Sans fleurs ni couronnes, un cortège accompagne au cimetière le corps émacié du premier curé de Notre-Dame d'Alfortville (dont en 1992 on chercherait en vain le nom sur une plaque de rue ou de monument, phénomène commun à celui qui frappe tous les grands ancêtres de la commune: les Warnier, Surloppe, Meynet, Mothiron, Laurent, Lemainque, Preux). Sans bruit, sans prosélytisme orgueilleux, Périssé avait bien rempli la tâche que le Cardinal lui avait confié ce 25 Mars 1892. Certes, le chantier, le temple spirituel est inachevé. Les pratiquants sont peu nombreux et la paroisse reste un milieu protégé, milieu clos dans une banlieue où la prédominance des travailleurs a supplanté depuis longtemps l'influence des notables, des rentiers et autres résidents qui disposent de loisirs pour réfléchir et pour prier.

Mais derrière Périssé, une lignée de pasteurs va s'employer au fil des ans à insérer l'église dans la cité. L'activité des laïcs n'est plus limitée à la rue des Coquelicots, devenue rue Jules Cuillerier. C'est un engagement affirmé dans la vie communale; témoin les activités parmi d'autres de Louis Loreau ou de Marcel Gauge, compagnon de la libération. Oui, notre vénérable centenaire aurait ce soir beaucoup à nous

conter et raconter. L'histoire de l'île Saint-Pierre et de sa curieuse église toute en ciment édiflée sur pilotis, l'histoire de la chapelle Saint-Louis, rue du Pont d'Ivry, l'histoire des curés Stalter, Divol, Fay, Maréchal, Tiberghien, Bugaret, Prévot, Berteaux, Rodemacq, pernet, l'histoire d'une mission de France originale qu'animait Robert Maréchal épaulé par Paul Guéry, fondateur du C.A.R.P.O.S., par Maurice Ducreux, ouvert sur l'universalité des choses, par Philippe de Fontanges, par Jacques Cordonnier, tourné vers la jeunesse Alfortvillaise, par Jean Schyrr, vice-président de la F.N.D.I.R.P.

Un patrimoine architectural unique

25 mars 1892 - 25 mars 1992: en un siècle, que de changements sont intervenus à l'ombre du clocher de N-D d'Alfortville! La tolérance a succédé aux furies passionnelles; l'estime a remplacé l'opposition. Voilà pourquoi en cette fin de XX^e siècle la mairie, l'église Notre-Dame et son presbytère, la maison des sœurs restent des témoins irremplaçables d'un passé fabuleux où la foi en l'homme et la foi en Dieu faisaient vivre la conscience des Alfortvillais. Patrimoine architectural unique, cette trilogie nous rappelle en permanence cette passionnante aventure.

LOUIS COMBY

- (1) *Qui avec le repos hebdomadaire obligatoire des femmes et des enfants a pu renforcer l'effectif des usagers de N-D d'Alfortville.*
- (2) *La Fabrique disparaît comme toutes les Fabriques en France.*
- (3) *C'est l'époque de Renan, de Pasteur, d'Eiffel, de Peugeot, de Pierre et Marie Curie.*
- (4) *Ancien ouvrier menuisier ou charpentier, il avait acquis par son travail une certaine aisance. Le libre-penseur Meynet considéré Bourguignon comme un homme simple, sans morgue de parvenu, bon, loyal, humain, mais "réactionnaire parce que catholique".*
- (5) *Egalement, respect des promesses électorales.*
- (6) *Née le 8 août 1851, décédée à Paris, 47, avenue George V, en 1932.*
- (7) *Mlle Roland-Gosselin était la mère adoptive du Colonel Appert.*



CONFERENCES DE CLIO 94

VINGT ANS D'ARCHÉOLOGIE À LA QUEUE-EN-BRIE

En 1963, la Queue-en-Brie se présente comme un village de 1000 habitants environ, et situé à une vingtaine de kilomètres à l'Est de Paris sur la RN 4.

Niché dans la verdure et traversé par la rivière Morbras qui vient de Pontcarré en Seine-et-Marne, il est entouré des villes d'Ormesson, Noisieu, le Plessis-Trévisé. Là semble bien commencer le Plateau de Brie.

Si quelques documents d'archives, les monuments, la toponymie locale permettaient de retracer une histoire fertile en événements, rien n'avait jamais été entrepris jusqu'à cette date sur le plan archéologique.

Cette année là, un événement vient bouleverser la vie paisible caudacienne: c'est l'ouverture d'un centre hospitalier - très largement ouvert, qui permet un contact immédiat avec les villageois. De nombreuses expositions s'y tiennent avec la participation des Sociétés Archéologiques des environs.

Le Groupe Nature Caudacien voit le jour en 1969. Sa vocation, au départ, est l'étude et la protection de la Nature. Très rapidement une équipe de jeunes de 12 à 14 ans est formée au baguage des oiseaux, en liaison avec le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris.

Les lieux-dits la Pierre Lai, les Bordes, les Murets, n'ont bientôt plus de secrets pour eux. C'est au cours de ces actions que les premiers silex sont découverts fortuitement à la surface de sol: lame néolithique aux Marnières, gros éclat paléolithique dans l'hôpital même, voire également un splendide polissoir calant le pied d'une scie circulaire dans une ferme encore active en haut du village.

Explorons donc le pays: nous trouvons l'Eglise Saint-Nicolas (XIIIème siècle), un restant de donjon médiéval (XIIème siècle) cité par Victor Hugo dans "Notre Dame de Paris", son chevalier Phoebus est le commandant de la garnison qui y est basée.

Il est fait état aussi d'un château dont la chapelle, plus ancienne que l'église, était vouée à saint-Leu. Où se trouvait donc ce château? Enfin un très beau lavoir sur la rive du Morbras, que le Groupe Nature Caudacien décide de restaurer. Il s'agira, pour les enfants, de l'opération "Ver de Vase"

Les tuiles immergées sont repêchées par les garçons, lavées par les filles et replacées sur le toit... par les parents qui ne veulent pas être en reste!

Au bout d'un mois, après deux passages à la télévision dans l'émission " les Animaux du Monde" de F. Delagrange, on remonte puis on descend la rivière en pataugeant, en quête de quelque bestiole à tourmenter.

C'est alors que cette prospection livre, à l'aplomb du Donjon, des tessons à glaçure

verte moyennageuse ce qui conduira d'abord à des investigations au pied même de la muraille - avec découverte d'une fosse profonde contenant des ossements humains et incomplètement explorée - puis sur le flanc sud de l'église où une fouille durera 10 ans et mettra en évidence une nécropole du Bas Moyen Age. En 1970 on ne parle guère de céramique parisienne dite "Flammulée" sauf peut-être à Chelles, Lagny, Melun. Grâce à la Queue-en-Brie, un élan sera donné à une série de rencontres annuelles sur ce sujet: d'abord de caractère régional (Montereau-Beauvais) puis de niveau international à Créteil où l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne seront représentées. Durant cette époque:

- Une thèse de doctorat en chirurgie dentaire est élaborée à partir de 77 maxillaires et 632 dents sélectionnées par Bernard Sueur de Chelles.
- Les pièces anatomiques présentant des signes pathologiques sont étudiées au laboratoire d'Anthropologie de la Faculté de Médecine de Caen chez le Professeur Dastugue. Là encore une thèse est établie sur les déviations rachidiennes et Michel De Bouard analysera des fragments de vitraux et diverses scories métalliques.
- Quelques centaines de dents isolées sont examinées également au C.H.U. de Créteil.
- Le laboratoire d'Anthropologie du Muséum d'Histoire Naturelle recueille la totalité des 536 squelettes mis au jour et effectue une étude complète d'un échantillon de population assez rare pour cette époque (Docteur Roville Sausse).
- Sont repertoriés quantités d'objets d'os, de métal, de dents animales, de verre qui n'ont malheureusement pas fait, quant à eux, l'occasion de la même synthèse régionale comme cela en avait été le cas pour la céramique.

Des lacunes cependant dans l'interprétation de ces objets dont on ne comprend pas toujours la signification et que l'on ne peut que comparer à ceux qui sont visibles dans divers Musées de France comme à Guiry en Vexin ou d'Espagne comme à Ampurias - et qui élargissent la datation de la nécropole au Mérovingien, peut-être même au Gallo-Romain. Divers outils de silex néolithiques sont également présents, ce qui ne simplifie pas la tâche. Signalons encore une coquille Saint-Jacques perforée qui y sera l'indice de la présence d'un pèlerin allant - ou revenant! - de Saint-Jacques de Compostelle ce qui permettra, là encore, la participation à un travail collectif de l'ASPAV, "élaboré" par notre regrettée collègue Monique Bedhom. 1973. Nouvel événement d'importance. Les pelles mécaniques s'activent sur la plaine des Bordes. La ville nouvelle ou plutôt le "centre ville" sort de terre.

De nouveau, ce sont les enfants des écoles, bien avertis désormais, qui auront l'excellent réflexe de nous récolter des tessons d'une poterie cette fois beaucoup plus ancienne, et qui décident d'une opération de sauvetage lors de laquelle des foyers seront identifiés y compris de véritables creusets de coulage de fer, datables par la céramique sigillée présente, du même siècle, et réparables par l'énorme quantité des scories disséminées sur le terrain. Ils restent d'ailleurs en place sous l'actuelle école Jean Zay.

Ajoutez à cela les cartes postales, les photos, les vieux outils conservés pieusement dans l'ancienne Poste devenue pour les besoins de la cause "Maison de la Nature" qui feront l'objet de la constitution en 1977, par décret municipal d'une " collection municipale" officialisant ainsi un véritable "dépôt de fouilles". Inscrit d'ailleurs dans divers guides, il est aisément accessible sur simple rendez -vous.

A l'heure actuelle, les prospections de surface se poursuivent avec surveillance systématique de tous les chantiers ouverts dans la commune: urbanisation, EDF, Téléphone, Eau, etc...

La mise en valeur des monuments est proposée - notamment celle du Donjon où un véritable Musée de Site pourrait être instauré, sans oublier l'hypothétique Menhir de la Pierre Lai et la quinzaine de puits à explorer au village pour celles et ceux qui se sentiraient une vocation de spéléologues.

Rappelons-nous l'importance de l'action des enfants dans cette expérience lorsque l'on popularise la recherche elle-même et que l'on publie les résultats collectivement.

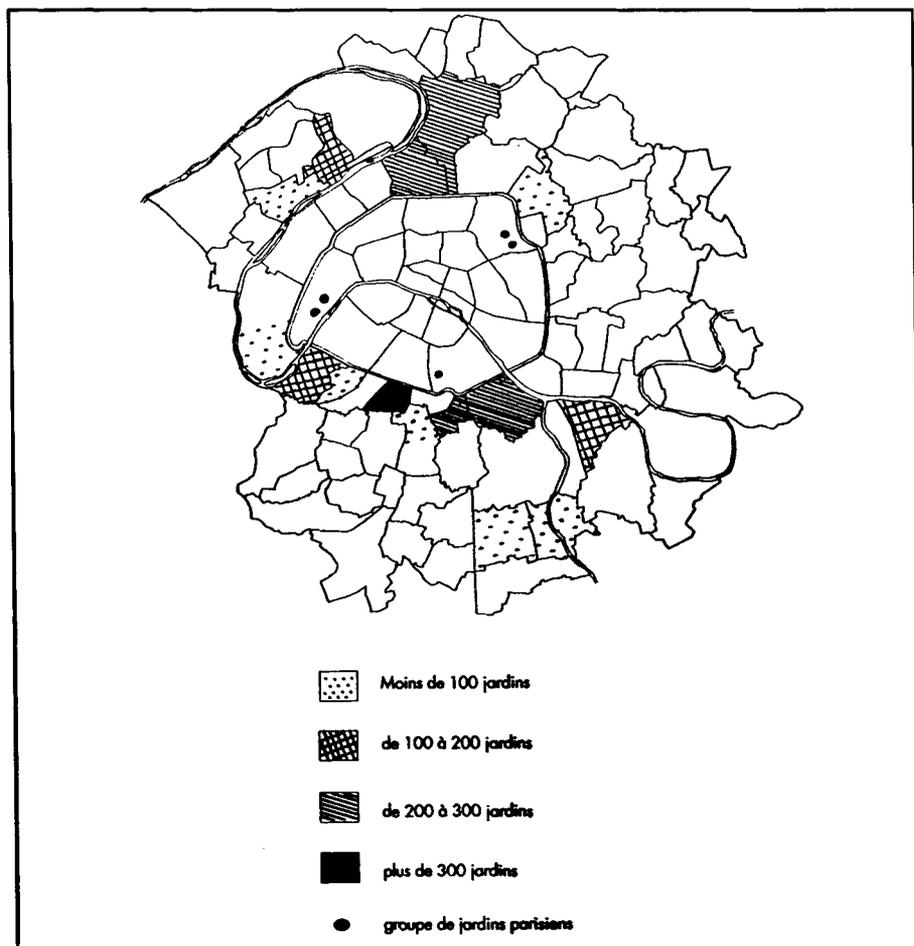
Remercions chaleureusement l'appui de l'Archéologue départemental et de ses collaborateurs, ainsi que notre sympathique Directrice des Archives du Val -de -Marne.

Guy PESIER
Georges SUCHET



LES JARDINS OUVRIERS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE JUSQU'EN 1940.

Lieu de forte sociabilité, les jardins ouvriers de ce début de siècle ont fait partie du paysage de la banlieue et de l'espace des populations qui y habitaient. Ils ont représenté, pour des ruraux émigrés depuis peu, le moyen de garder un contact avec la terre et, pour ces derniers comme pour les parisiens chassés de la capitale, le moyen de s'adapter à un espace nouveau à la fois urbain et rural. Ils se sont insérés parmi les jardinets déjà existants, reprenant les mêmes caractères et la même disposition.



Les jardins ouvriers ?



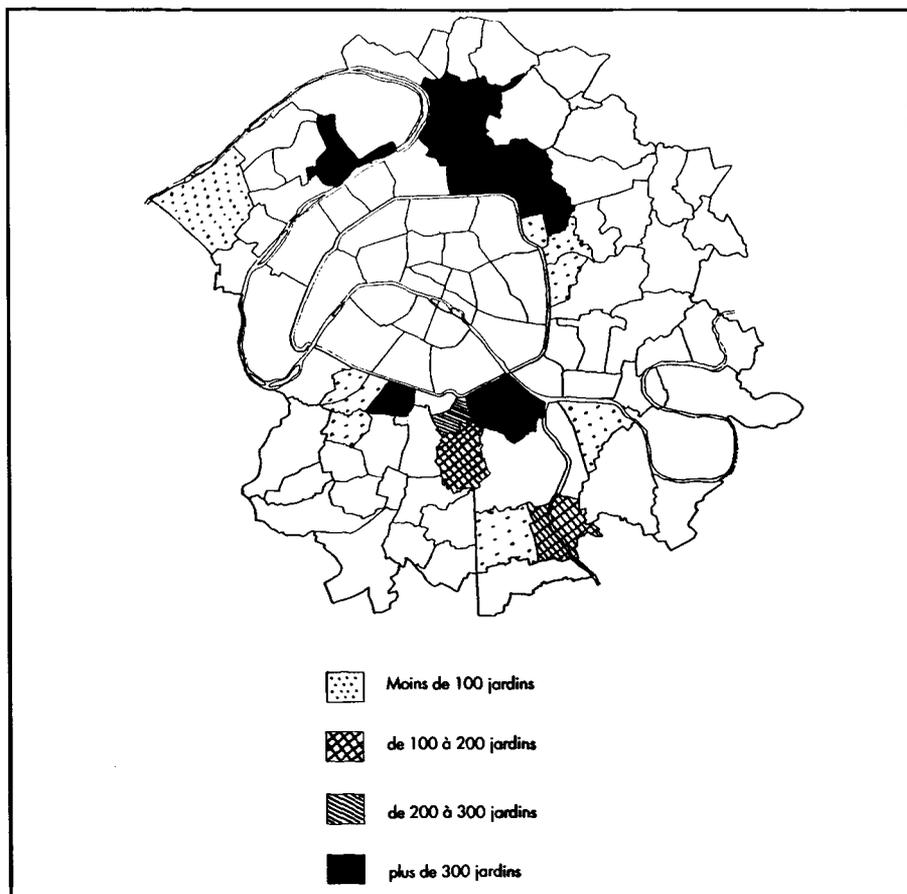
Ce sont ces lotissements de parcelles de terre, dissociés de l'habitat et loués à bas prix par une association qui les remet à des familles de travailleurs à condition que ceux-ci les cultivent eux-mêmes et pour leurs propres besoins. Créée en 1896 par l'abbé Lemire, prêtre démocrate-chrétien et député du Nord, la Ligue du Coin de Terre et du Foyer a voulu faire de ces minuscules petits jardins un moyen d'épanouissement et de rééducation pour la famille ouvrière: l'espace compensatoire du taudis, le réservoir d'air pur susceptible de prévenir tuberculose, anémie et rachitisme, la source de travaux variés qui compensent le travail asservissant de l'usine, éloignent du cabaret et permettent le regroupement de la famille.

Avec sa population ouvrière misérable et son industrialisation agressive, le département de la Seine constitue un terrain merveilleux pour expérimenter l'oeuvre des jardins ouvriers et en mesurer les bienfaits. Les premiers jardins y sont créés en 1899, quelques-uns dans Paris même. Mais c'est surtout dans la proche banlieue qu'ils vont se développer, s'insérant avec difficultés dans un paysage urbain très dense. Les terrains sont loués à la Ligue du Coin de Terre et du Foyer par des municipalités, l'Assistance Publique, des compagnies de chemin de fer, des particuliers, par le Génie Militaire même qui lui concède des terrains sur les forts et les fortifications. On les trouve surtout dans les communes les plus ouvrières, donc les plus industrielles et les plus pauvres, au nord (Saint-Denis, Saint-Ouen, Pantin, Aubervilliers) ou au sud (Ivry, Arcueil, Chatenay), en lotissements de plus en plus grands et de plus en plus éloignés de la capitale. Les jardiniers semblent bien représentatifs de ces populations modestes, d'origine rurale, installées récemment en ville et qui souhaitent retrouver dans le jardin ouvrier un arrière-goût du pays natal. Il semble d'ailleurs qu'ils aient amené avec eux certaines traditions culturelles. Les lots sont en principe accordés aux familles les plus nombreuses et les plus modestes. Après la première guerre mondiale, l'oeuvre, qui s'adressait surtout aux ouvriers, s'ouvre à des catégories socio-professionnelles plus diversifiées: employés, fonctionnaires. Les parcelles, 150 à 200 m² en moyenne, sont soigneusement clôturées. Les hommes viennent y travailler le soir en semaine s'ils ne demeurent pas trop loin, le samedi, la semaine anglaise se généralise à partir de 1936. Le dimanche, femmes et enfants les y rejoignent. Si le jardi-

nage est un travail individuel par excellence, on se rencontre toutefois pour échanger graines, outils, ou conseils par dessus les clôtures. On aide le voisin malade ou la veuve chargée d'enfants à arroser ou bêcher sa parcelle. Le dimanche, on se rend visite dans les "tonnelles", petits abris que la plupart des jardiniers ont edifiés. Tous se retrouvent en outre pour entretenir les parties communes, effectuer les gros travaux de terrassement et d'adduction d'eau.

Des concours de jardinage sont organisés régulièrement par la Ligue, mais ce sont les fêtes de jardins qui avec leurs processions, chorales, séances théâtrales, chansons enfantines et compliments rassemblent, pour leur préparation, les familles, des semaines à l'avance. Ces fêtes sont particulièrement brillantes à Ivry où le groupe, très dynamique (550 parcelles en 1928), fut considéré par la Ligue comme son groupe modèle.

A Ivry, comme ailleurs, ces fêtes permirent aux œuvres de se faire connaître et de s'implanter plus facilement dans la commune, parmi les œuvres sociales déjà existantes. Elles favorisèrent aussi l'insertion des jardiniers parmi la population locale. Les



CHRONOLOGIE

- 24/ 11/ 1896: Fondation de la "Ligue du Coin de Terre et du Foyer".
- 1899: Création de jardins ouvriers dans la banlieue de Paris par des Conférences de Saint Vincent-de-Paul.
- 24 et 25 octobre 1903: Premier congrès international de jardins ouvriers.
- 12 avril 1906: Loi "Strauss". Accorde des prêts et immunités fiscales aux petits jardins dépendant d'une maison.
- 10 avril 1908: Loi "Ribot". Accorde des prêts aux jardins ouvriers.
- 3 août 1909: Décret reconnaissant la Ligue d'utilité publique.
- 23 décembre 1912: Les sociétés de jardins ouvriers agréées peuvent bénéficier de prêts et aides des communes, départements, hospices, hôpitaux, Caisses d'épargne, Caisse des Dépôts et Consignations.
- Juillet 1916: Le Ministère de l'Agriculture alloue à la Ligue une subvention pour être affectée à l'achat de semences et outils.
- 1er janvier 1917: Le Génie concède à la Ligue une partie des terrains des fortifications.
- 26 février 1921: Loi dotant les sociétés de jardins ouvriers, dont les statuts ont été approuvés par le Ministère du Travail, des avantages assurés aux sociétés d'habitations à bon marché.
- 5 décembre 1922: Loi codifiant les lois antérieures sur les habitations à bon marché et la petite propriété. S'applique aux sociétés de jardins ouvriers qui peuvent ainsi bénéficier de prêts.
- 11 juillet 1926: Célébration du trentenaire de la Ligue.
- 3 octobre 1926: Fondation de l'Office International des Fédérations de jardins ouvriers.
- 1927: Reprise des derniers jardins ouvriers parisiens.
- 7 mars 1928: décès de l'abbé Lemire.
- 25 janvier 1933: Loi "Thoumyre" qui accorde des prêts aux sociétés de jardins ouvriers.
- 18 août 1940: Loi organisant la réquisition des terrains urbains inutilisés.

**Société des Jardins Ouvriers de Paris et Banlieue Oeuvres de jardins situées
dans le Val-de-Marne**

<i>Localisation</i>	<i>Création Suppression.</i>	<i>Nbr de jardins</i>	<i>Gestion</i>
ALFORTVILLE Grand Marais	1920-1925 1940-	115 68-609	Mairie Ligue?
ARCUEIL	1913-1923 1940-	50-66-62 75	Ligue Ligue?
CACHAN	1940-	171	Ligue?
CHAMPIGNY Fort	1941- 1941-	25 217	Ligue? Ligue?
CHARENTON Fort	1899-1906 1940-	12-24 260	Conf.St Vinc.Paul Ligue
CHEVILLY	1940-	112-174	Ligue
CHOISY Boivin I	1906-		Ligue
Boivin II	1911-		Ligue
Abattoirs	1911-		Ligue
Chalets	1912-		Ligue
Villeneuve	1920-		Ligue
Gondoles	1920- 1940-	17	Ligue Ligue
CRETEIL	1940-	185	Ligue
FRESNES	1940-	374	Ligue?
GENTILLY	1941-		Ligue?
IVRY Hospice,fort	1909-	53-747	Ligue
rue Carnot	1910-	44-40	Ligue
Perdrier	1913-1920 1940-	10-24 85-287	Ligue Ligue?
JOINVILLE	1940-	24	Ligue?

KREMLIN-BICETRE	1907-1913	20	Ligue
Jean Saleilles	1914-	26-12	Ligue
rue Ch. Gide	1925-1946	31-25-28	Ligue
Fort	1920-	170-234-493	Ligue
	1941	101	Ligue
L'HAY-LES-ROSES	1940	245	Ligue?
MAISON-ALFORT	1906	20-134-54	Ligue
Grésillons-			
Charentonneau	1921-1923	30	Conf.St Vinc.Paul
	1940	1052-1101	Ligue?
NOGENT-SUR-MARNE	1940-		Ligue?
ORLY	1940	159-177	Ligue?
RUNGIS Fort	1945	44	Ligue?
SAINT-MAUR	1941	22	Ligue?
SAINT-MANDE	1899?	7	Conf.St Vinc.Paul
THIAIS Launay	1910-	14-60-52	Ligue
	1940-		Ligue?
VILLEJUIF Redoute			
Htes Bruyères	1932-	17-169	Ligue
	1940	73-123	Ligue?
VINCENNES	1940-	5	Ligue?
VITRY	1911	60	Ligue
	1940		Ligue?

(1) Le tableau ne concerne que les oeuvres affiliées à la Ligue, jusqu'en 1947. La première date correspond à la création du groupe, la seconde à sa suppression ou à l'année à partir de laquelle il n'est plus pris en compte par la société.

(2) Le premier chiffre indique le nombre de jardins la première année, les suivants le plus grand nombre et le plus petit nombre de jardins, si celui-ci à beaucoup varié.

*Réalisations de la Société des Jardins Ouvriers
de Paris et Banlieue*

<i>Année</i>	<i>Nombre de Jardins</i>	<i>Nombre de Groupes</i>	<i>nombre moyen de jardins par groupe</i>
1904 mai	4	1	4
1905 juin	57	5	11,4
1906	128	10	12,8
1907 déc.	346	17	20
1908 déc.	519	19	27,3
1909 déc.	779	25	31
1910 déc.	911	29	31,4
1911 déc.	1239	37	33,4
1912 déc.	1420	36	39,4
1913 déc.	1515	36	42
1920 juin	2571	32	80
1921 juin	3293	31	106
1922 mai	3345	29	115
1923 mai	3803	27	140
1924 mai	3640	23	158
1925 mai	4129	25	165
1926 mai	4338	19	228
1927 avr.	5886	21	280
1929 juin	4693	19	247
1930 juil.	4668	18	259
1931 juin	4259	20	212
1932 juin	4450	20	222
1933 juin	3884	19	204
1934 juil.	3867	19	203
1935 juil.	3671	19	193
1937	3420		
1939	4100	20	205
1940 déc.	3220		
1941 sept.	13711		

Fruits et légumes cultivés dans les jardins

Abricot	Mâche ou doucette
Ail	Melon
Arroche ou Belle dame (légume)	Navet
Artichaut Betterave Cardon (plante voisine de l'artichaut)	Oignon
Carotte	Oseille
Céleri	Panais (racine comestible)
Céleri rave	Pe-Tsai ou chou de Chine
Chou	Pêche
Chou de Bruxelles	Petits pois
Ciboulette	Pissenlit
Citrouille	Poireau
Cornichon	Poire (sorte de bette)
Courge	Potiron
Crone du Japon	Pourprier
Echalotte	Radis
Epinard	Raisin
Fève	Salade
Fraise	Salsifis
Framboise	Scorsonère (sorte de salsifis)
Giraumon	Soja Tétragone (sorte d'épinards)
Groseille	Thym
Haricot	Tomate
Lentille	Topinambour

Bibliographie

Le fonds de la Ligue du Coin de Terre et du Foyer, association toujours en activité et dont le siège est situé rue Saint-Romain à Paris, a constitué la source principale de cette étude. Il contient notamment:

- 48 cahiers manuscrits de l'abbé Lemire ainsi que ses discours,
- les comptes-rendus des congrès, assemblées générales annuelles et séances du conseil de la Ligue,
- la collection complète de son bulletin mensuel *Le Coin de Terre et le Foyer*,
- de nombreuses brochures relatives aux jardins ouvriers, au mouvement terrianiste, au jardinage, à l'enseignement ménager, à la condition ouvrière...

Nous avons consulté également les archives départementales du Val-de-Marne (série 2 Fi: photographies et cartes postales de jardins ouvriers) ainsi que les archives de la Société Saint-Vincent-de-Paul (dossiers relatifs aux conférences ayant géré des groupes de jardins).

Il existe de nombreux ouvrages récents relatifs aux jardins ouvriers; citons parmi eux:

- DUBOST Françoise: *Côté Jardins*. Paris, Scarabée et Compagnie, 1984. 176 p
- Id.: *Les Jardins de Créteil*. Traverses n° 5/6, octobre 1976, pp.192-203
- MONEDIAIRE Gérard: *Des Jardins ouvriers; Clameurs sur, Murmures dans*. Thèse urbanisme, Université des Sciences Sociales de Grenoble 11, 1984, 2 vol.
- PHILIPPONNEAU Michel: *La Vie rurale de la Banlieue parisienne....* Paris, A. Colin, 1956. 597 p.

et sur l'abbé Lemire:

- MAYEUR Jean-Marie: *Un prêtre démocrate: l'abbé Lemire, 1853-1928*. Paris, Castelman, 1968. 698 p.



SOMMAIRE DE NEUF ANS DU BULLETIN "CLIO 94" (1983 - 1991)

Etudes communales

- ALFORTVILLE

"La commune dans la nation: destins individuels et
vie républicaine (1560-1939)" (conférence de L. COMBY)n°7 p. 76-78

- ARCUEIL

"Au fil des registres paroissiaux" (J. LE TOUZE)n°4 p. 18

- BOISSY SAINT LEGER

"Sam' suffit..!" (conférence de R. GUILLEMARD)n°9 p. 143-145

- BRY SUR MARNE

"Rôles de la taille à Bry-sur-Marne en 1741" (N. MOUROT)n°1 p. 50

- CHAMPIGNY SUR MARNE

"La bataille de Champigny" (conférence de J. MONFRAIX)n°7 p. 79-81

- CHARENTON LE PONT

"Les métiers populaires à Charenton 1750-1850"

(conférence de P. RUER)n°6 p. 71-73

"Le Charenton des protestants au XVII^e siècle" (J. FLEURY)n°8 p. 42-72

"Sur la maison de Charenton" (conférence de P. LEVESTRE)n°8 p. 142-147

- CHENNEVIERES SUR MARNE

"A propos d'un cent cinquantaire, le vieux Clodoche"

(J. RANCE)n°4 p. 54-55

- CHEVILLY LARUE

"Les Spiritains au coeur de Chevilly Larue" (J. HEIDMANN)n°9 p. 86-109

- CHOISY-LE-ROI

"La tuilerie de Choisy-le-Roi" (H. BOUGIE)n°8 p. 86-108

- CRETEIL

- "La ferme de Pompadour" (M. BOUCHARD et M. JURGENS)n°3 p. 28-37
"Pierre Leroy de la Photerie, chapelain
de Notre-Dame des Mèches" (M. JURGENS)n°4 p. 14-17
"Le Philanthrope à l'aubergiste" (M. JURGENS)n°6 p. 22-26
"Novembre 1987, le centre hospitalier intercommunal
de Créteil a cinquante ans" (R. LEGROS)n°6 p. 51-61
"Créteil 1944" (M. JURGENS)n°8 p. 109-130
"Créteil en son terroir: en feuilletant le terrier de 1526"
(M. JURGENS)n°9 p. 27-49

- IVRY-SUR-SEINE

- "Jean-André SAGES à la verrerie d'Ivry-sur-Seine"
(C. CHAUDRE)n°5 p. 20-28

- JOINVILLE-LE-PONT

- "Aux XV^e - XVI^e Siècles, des Robins à Polangis les Valton"
(Y. DERIAUD et G. SAOUTER)n°7 p. 6-32

- LA QUEUE EN BRIE

- "les fouilles archéologiques de la nécropole de la Queue-en-Brie"
(A.S.P.A.V.)n°5 p. 3-9

- MAISONS-ALFORT

- "Le dernier maître de la poste aux chevaux d'Alfort"
(M. JURGENS)n°5 p. 29-38

- MANDRES-LES-ROSES

- "Les mariages à Mandres aux XVII^e - XVIII^e siècles"
(P. NICOL)n°3 p. 3-7

- RUNGIS

- "14 juillet 1790, la fête de la Fédération à Rungis"
(P. DELEPAUT)n°4 p. 19-21
"Le débit des eaux de Rungis, essai d'analyse (P. DELEPAUT)n°5 p. 15-19

- SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- "De la formation géologique à la fondation de l'abbaye;
caractère du terroir de Saint-Maur" (conférence de P. GILLON) ...n°6 p. 62-64

"Un crime à Saint-Maur en 1880" (G. SAOUTER)n°8 p. 80-85

- SAINT-MAURICE

"Quelques réflexions sur la découverte d'un sarcophage dans
un chantier en cours de rénovation à Saint-Maurice"

(P. G. HARMANT) n°9 p. 50-76

- SUCY-EN-BRIE

"Echanges et migrations entre villages: l'exemple de

Sucy-en-Brie au XVII^e siècle" (M. et F. BALARD)n°1 p. 30-50

"Le presbytère du curé Postel" (F. BALARD)n°6 p. 27-31

"Vivre au village: Sucy-en-Brie au XVII^e et au XVIII^e siècles"

(conférence de F. BALARD)n°6 p. 68-70

"Un gentilhomme de Sucy, homme d'affaires et grand commis

ou le destin de Pierre Benezech (1749-1803) pendant

la Révolution" (J.P. THOMAS)n°7 p. 48-58

"Un personnage d'Anatol France en Val-de-Marne ou

l'adjudication de Madame de Sainte-Amaranthe /

Madame de Rochmaure dans le roman 'les Dieux ont soif' "

(J.P. THOMAS)n°8 p. 73-79

- VILLECRESNES

"Le Menhir du mont -Ezard à Villecresnes" (A. SENEÉ)n°7 p. 3-5

- VILLENEUVE-LE-ROI

"Villeneuve-le-Roi 1870: l'affaire Schurck" (P.A. VINCENT)..... n°9 p. 110-123

- VINCENNES

"Les soldats "mortes payes" à Vincennes au XVII^e siècle"

(P. DANGLE)n°4 p. 8-13

"La Sainte Chapelle de Vincennes" (conférence C. BILLOT)n°4 p. 58-59

"Les Montmorency à Vincennes" (C. TROQUET)n°5 p. 10-14

"Au fil des registres paroissiaux" (P. LANGLOIS)n°5 p. 39-40

"Naissance et avatars de la paroisse de Vincennes"

(P. DANGLE) n°6 p. 3-18

"Une affaire de banc d'église à Notre Dame de

Vincennes (1722)" (P. LANGLOIS et T. VALERI)n°6 p. 19-21

"Les assemblées primaires du canton de Vincennes 1790-1791"

(P. LANGLOIS)n°7 p. 35-47

"Chirurgiens et sages-femmes de Vincennes aux XVII^e
et XVIII^e siècles" (P. LANGLOIS)n°8 p. 12-41

- VITRY-SUR-SEINE

"Au fil des registres paroissiaux" (J. LETOUZE)n°4 p. 18

"Au fil des registres paroissiaux" (C.E.G.H.I.F. 94)n° 5 p. 41-42

"Au fil des registres paroissiaux" (C.E.G.H.I.F. 94)n°7 p. 33-34

"Propriétés, fiscalités, doléances 1787-1789 Vitry-sur-Seine"

(conférence de M. TRAVERSAT)n°8 p. 131-133

"Marie-Angélique Fitte de Soucy, baronne de Mackau,

sous-gouvernante des enfants de France" (A. CARVILLE)n°9 p. 77-85

Etudes départementales

- ARCHEOLOGIE

"Les anciennes carrières de la région parisienne"

(conférence de M. VIRE)n°3 p. 38-39

"Le silex et la parole" (conférence d'E. BOEDA)n°4 p. 56-57

"Céramiques médiévales parisiennes"

(conférence de J. NICOURT)n° 5 p. 43-46

"Archéologie et urbanisation: l'exemple des sites du début de

notre ère dans le Val-de-Marne" (conférence de P. ANDRIEUX) ..n°7 p. 73-75

"Bilan des dernières recherches archéologiques dans

le Val-de-Marne" (P. ANDRIEUX)n°2 p. 19-22

- AGRICULTURE ET MONDE RURAL

"Les élites rurales du sud de Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles"

(conférence de J.M. MORICEAU)n°3 p. 43-47

"Vivre en Val-de-Marne au XVIII^e siècle"

(conférence d'A. CROIX)n°3 p. 48

"Les comices agricoles de Seine-et-Oise (1834-1941)"

(C. CHAUDRE)n°4 p. 22-48

- ECOLE

"De 1860 à 1890, l'école primaire"

(conférence de L.R. PAILLOUX)n°4 p. 68-70

- GUERRE DE 70

"La guerre de 1870 dans la banlieue de Paris, le carnet de route de Constant Breteille" (G. SAOUTER)n°2 p. 28-49

- GUERRE DE 14

"Les hopitaux auxiliaires en Val-de-Marne, ni pendant la guerre de 1914-1918" (C. CHAUDRE)n°6 p. 39-50

- GUERRE DE 39-45

"La Résistance dans le sud-est de la région parisienne"
(M. ZARKA)n°7 p. 59-72

"Conseiller municipal sous Vichy" (conférence de M. RAULT)n°8 p. 141

- GUINGUETTES

"Les guinguettes des barrières (1830-1870)"
(conférence de F. GASNAULT)n°5 p. 52

- METHODOLOGIE

"Rencontres de hasard" (C.E.G.H.I.F. 94, M. JURGENS,
J. DELEFOSSE, C. CHAUDRE)n°1 p. 5-8

"Rencontres de hasard" (Idem).....n°2 p. 5-18

"Rencontres de hasard" (Idem).....n°6 p. 31-32

"Bilan de l'inventaire dans le Val-de-Marne"
(conférence de D. HERVIER et M.A. FERAULT)n°3 p. 40-42

"Pour restaurer notre patrimoine"
(conférence de D. MOUFLE)n°4 p. 60-61

"Habitants du Val-de-Marne chez les notaires parisiens"
(M. JURGENS)n°1 p. 9-29

"Pour une méthodologie de l'archéologie" (M. CLEMENT)n°4 p. 71-73

"Eléments de recherches bibliographiques pour
les périodes anciennes" (P. GILLON)n°6 p. 78-80

"Centre d'entraide généalogique de France fondé en 1953"
(conférence de R. AUBLET)n°9 p. 140-142

"Un fond d'archives méconnu: le fond de l'archevêché
de Paris aux archives de l'assistance publique" (P. GILLON)n°8 p. 5-11

BIBLIOGRAPHIE VAL DE MARNAISE

"Bibliographie Val de Marnaise" (C. BERCHE)n°1 p. 51-52

"Bibliographie Val de Marnaise" (C. BERCHE)n°2 p. 52-53

"Bibliographie Val de Marneise" (C. BERCHE)	n°3 p. 55-56
"Bibliographie Val de Marneise" (C. BERCHE)	n°4 p. 74-77
"Bibliographie Val de Marneise" (C. BERCHE)	n°5 p. 56-59
"Bibliographie Val de Marneise" (C. BERCHE)	n°6 p. 80-86
"Bibliographie Val de Marneise" (C. BERCHE)	n°7 p. 94-99
"Bibliographie Val de Marneise" (C. BERCHE)	n°8 p. 148-153
"Bibliographie Val de Marneise" (C. BERCHE)	n°9 p. 146-156

- MONUMENTS

"Architectures d'usines dans la Val de Marne" (conférence d'O. CINQUALBRE)	n°4 p. 65-67
"A vent, à eau, des moulins en Ile de France" (conférence de J. VERDIER)	n°5 p. 50-51
"Les orgues dans les édifices publics du Val-de-Marne" (conférence de P. DUMOULIN)	n°5 p. 53-55
"Représentation du Val-de-Marne dans l'art" (conférence de J. van WAERBEKE)	n°6 p. 65-67
"Les lotissements dans l'actuel Val-de-Marne 1860-1930" (conférence de A. FOURCAUT)	n°6 p. 74-77
"Un siècle d'architecture sportive dans le Val-de-Marne" (conférence de C. ROCHANT)	n°7 p. 91-93
"Architectures et architectes des bords de la Marne aux XIX ^e et XX ^e siècles" (conférence de M.A. FERAULT)	n°9 p. 136-139
"Les forts du Val-de-Marne" (N. de CASTES)	n°4 p. 49-53
"Présences royales et aristocratiques aux XIV ^e et XV ^e siècles en Val-de-Marne" (V. VILLETTE, J.F. HOLVAS et I. LAMOT)	n°9 p. 8-26

- PERSONNAGES

"Il court, il court, la banlieue,... ce peintre délicieux: Charles Albert Capaul" (G. BLANC CESAN)	n°9 p. 124-135
"Les automnes de Diderot en Val-de-Marne" (F. GUERE)	n°3 p. 8-22
"Diderot et les encyclopédistes en Val-de-Marne 1760-1770" (conférence de D. TEYSSEIRE)	n°8 p. 134-136
"Evocation de quelques personnalités du Val-de-Marne au cours de la première moitié du XIX ^e siècle" (J. DELEFOSSE) ...	n°6 p. 33-38

- POLITIQUE

"Les conseillers municipaux de la banlieue est entre les deux guerres" (conférence de C. PENNETIER)	n°7 p. 87-90
--	--------------

- REVOLUTION

- "Fêtes et cérémonies pendant la Révolution française dans
le district de Bourg la Reine" (conférence de M. LANGUMIER)n°3 p. 49-54
"1789-1889 la commémoration du centenaire de la Révolution"
(conférence de K. MOLINES)n°7 p. 82-86
"Patrimoine et vandalisme sous la Révolution" (S. BIANCHI)n°8 p. 137-140
"Séquestres révolutionnaires en Val-de-Marne" (C. CHAUDRE) ...n°2 p. 23-27
"La vente des biens nationaux en Val-de-Marne 1791-1795"
(C. CHAUDRE)n°3 p.23-27

-TOPONYMIE

- "Toponymie du Pays briard" (P. NICOL)n°4 p. 3-8

- TRANSPORTS

- "Promenade à travers l'histoire du chemin de fer de Vincennes"
(conférence de B. SIMONIN)n°4 p. 62-64
"Voyager en tramway dans le Val-de-Marne"
(conférence de P.H. CAUDERLIER)n°5 p. 47-49

B.JAVAUT



OUVRAGES ET TRAVAUX RELATIFS A LA REGION ET AU VAL-DE-MARNE

1 - OUVRAGES

PENNETIER (Claude) et VIET-DEPAULE (Nathalie). Bibliographie localisée des travaux de recherche inédits sur la banlieue parisienne. Paris, Université Paris X, 1991. (collection "Villes en parallèle).

DENIS (Michèle) et MANIEZ (Charlette). Catalogue des microformes. Créteil, Archives Départementales, 1991.

JINGEAUX (Eric). Répertoire provisoire de la sous-série 7 M. Ecole nationale vétérinaire d'Alfort. Créteil, Archives départementales. 1992.

BERTHO (Alain). Ceux du Val-de-Marne, vingt-cinq années de luttes sociales pour un département. Paris, Messidor, 1991.

COHEN (Jean-Louis) et LORTIE (André).- Des fortifs au périf. Paris, les seuils de la ville. Paris, Picard, 1991.

CARS (Jean des) et PINON (Pierre). Paris-Haussmann. Paris, Picard, 1991.

LE BAS (Antoine). Architectures du sport, 1870-1940, Val-de-Marne, Hauts-de-Seine, Paris, éd. Connivences, 1991. Collection "Cahiers de l'Inventaire".

NARCE (Françoise). Charles Pathé, un destin hors du commun. Dans Notre département la Seine-et-Marne, n° 24, mai 1992.

Monseigneur Robert de Provençères: premier évêque de Créteil. 1907 - 1992 dans C.A.P. n° 168, avril 1992 p. 1-28.

PIERRARD (Pierre). Naissance d'un diocèse dans CAP n° 157, p. 9-15

(Exposition - Sceaux. Musée de l'Ile-de-France). La rivière de Seine et ses peintres à Paris et en Ile-de-France. Sceaux 1991.

(Exposition - Villejuif - Laboratoire départemental d'archéologie) Pierres à témoins - Créteil, Conseil Général, 1991.

Délégation à l'action artistique de la ville de Paris. Cent jardins à Paris et en Ile-de-France - Paris, 1992

2 - TRAVAUX MONOGRAPHIQUES

CRETEIL

BOULOUQUE (Claudine). Louis Guillaume le poète et les autres. Catalogue de l'exposition et actes du colloque tenu à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, 1991.

Les années 70 à Créteil. Choisy-le-Roi, CAUE, 1991.

FRESNES

Les années 60 à Fresnes. Choisy-le-Roi, CAUE, 1991.

VILLETTE (André). J'étais maire de Fresnes. Paris, éd. ouvrières, 1991

GENTILLY

Gentilly fête... Robert Doisneau, photographe, Gentilly, 1992

FERNANDEZ (Madeleine) et PINTA (Pierre). L'église Saint-Saturnin. 13 siècles d'histoire. Gentilly, 1992.

MAISONS-ALFORT

Autour des lieux-dits de Maisons-Alfort. Maisons-Alfort AMAH, 1991.

Les années 30 à Maisons-Alfort. CAUE, Choisy-le-Roi, 1991.

IVRY-SUR-SEINE

DELBREL (Madeleine). Indivisible amour: pensées inédites. Paris, éd. Centurion, 1991.

JOINVILLE-LE-PONT

AUBRY (Pierre) et ARLES (Michel). Joinville-le-Pont à la Belle-Epoque.- s.l. 1920

NOGENT-SUR-MARNE

GUY-LOE (Maurice). La naissance de la maison nationale des artistes de Nogent-sur-Marne - Nogent-sur-Marne, 1991.

ROBLIN (Jean). Nogent-sur-Marne, la mémoire retrouvée. Nogent, 1991.

SAINT-MAURICE

LEVER (Maurice) Donatien, Alphonse, François, marquis de Sade. Paris, Fayard, 1991.

SEVESTRE (Pierre). La Maison de Charenton de la fondation à la reconstruction (1641-1838) dans histoire des sciences médicales, XXV 1, 1991.

THIAIS

LAPORTE (Robert). Elus municipaux de Thiais 1790-1990 deux siècles au service de la commune. Thiais, 1991.

VILLENEUVE-LE-ROI

VINCENT (Pierre-Alfort). Villeneuve-le-Roi, 1870... Villeneuve-le-Roi, 1991

VINCENT (Pierre-Albert). Paris 1870... ultime espoir. Villeneuve-le-Roi, 1991.

VINCENNES

HODEIR (Catherine) et PIERRE (Michel). 1931. La mémoire du siècle, l'exposition coloniale. Paris éd. complexe, 1991.

(Exposition - Vincennes - Hôtel-de-Ville). Vincennes en son hôtel de ville 1891-1991.- Vincennes, 1891.

Vincennes. Inventaire des richesses architecturales et urbaines. Choisy-le-Roi, CAUE, 1991.

Ville de Vincennes. Archives municipales. Archives de la société des amis de Vincennes - 1) inventaire de la bibliothèque, 2) inventaire des cartes et plans, 3) inventaire des estampes, 4) inventaire de la bibliothèque.

PREAUD (Tamara), ALBIS (Antoine d'). La porcelaine de Vincennes, éd. Adam. Biro, 1991.

VITRY-SUR-SEINE

1939-1945. La Résistance à Vitry. Vitry-sur-Seine 1992.

Apprendre Vitry. Vitry - Hôtel de Ville, 1991.

3 - PERIODIQUES

MNÉMÉ 94 - Revue du cercle d'Etudes généalogiques et démographiques du Val-de-Marne.

.n° 1, automne 1990

Les recherches généalogiques dans le Val-de-Marne p. 6-12

Familles du Val-de-Marne p. 13-16

Horsains et aubains p. 17-20

Au hasard des archives

.n° 2, hiver 1990-1991

mêmes rubriques

.n° 3, printemps 1991

mêmes rubriques

.n° 4, automne 1991

HENON (M.). Le "devenir" des maisons habitées par mes ancêtres, p. 15-20

VIEILLES MAISONS FRANCAISES. n° 139, octobre 1991 - Val-de-Marne

HERVIER (Dominique) et FERAULT (Marie-Agnès). Des villes et des campagnes, p. 20-29

BERCHE (Claire). Sur les chemins de l'eau, p. 30-37

DAUVERGNE (Pierre) et DOUINEAU (André). La rose, l'orchidée et le lilas, p. 38-43

CHAUVEAU (François). Les années 30 p. 44-49

BOIRET (Yves). L'avenir de Vincennes p. 50-53

CASTET (Nicole de). Résidences de charme, p. 54-63

MOUFLE (Dominique) et BALARD (Michel). Sucs, p. 64-65

POISSON (Georges). A la recherche des châteaux perdus, p. 66-73

MOUFLE (Dominique). L'abbaye et les églises, p. 74-79

FERAULT (Marie-Agnès). Maisons de santé p. 80-85

LAVALLE (Denis). A la mémoire du siège de Paris, p. 86-90

ARCUEIL: "Arch. Echo"

n° 24 juillet 1991, dernier numéro
Les dominicains d'Arcueil (suite et fin) p. 4-5
La fin de la Commune de Paris p. 10-15

CRETEIL: "Le Petit Massueux"

n° 33 Printemps 1991

JURGENS (M.). Une étoile pour Créteil, p. 6-10
RAYMOND (M.). Les anciens maraichers de Créteil, p. 10-12
JURGENS (M.). Une famille de marchands de quatre saisons à Créteil p. 13-17
Le Petit Massueux, N° 34 été 1991
BOURREAU (J.). Colombiers d'ailleurs (en passant par la Touraine), pp. 5-8
JURGENS (M.). La Saint-Fiacre à Créteil, pp. 9-10

n° 35, automne 1991

JURGENS (M.) Une maison caméléon (pavillon Madeleine Bouget au C.H.I.C.) 10-15
JURGENS (M.).- Autour de la duchesse de la Force, p.p. 14-17, 19

n° 36 hiver 91-92

JURGENS (M.). Notre Dame des mèches, pp. 10-13

Les cahiers du Petit Massueux, n° 10 1991

Créteil en son terroir, les lieux-dits

n° 37 Printemps 1992

CONROUX (P.). Colombiers de nos provinces pp. 2-4
DANDOIS (R.). La pièce Gobert pp. 5-7
JURGENS (M.). Du bateau-lavoir au cochon de lait, pp. 8-17

NOGENT-SUR-MARNE: "Bulletin de la société historique et archéologique de Nogent-sur-Marne et de son canton"

n° 14, 1990-91

GABE (H.). La maison de la Fontaine, pp. 62-65

PELE (J.) L'usine Armet de Lisle à Nogent, pp. 66-75

NUGUES (R.). Louis Pasteur: le savant, l'artiste, le bienfaiteur, pp. 77-91

CABOTTE (J.). Contes et légendes des rues de Nogent, pp. 92-95

SAINT-MAUR-DES-FOSSES: "Le Vieux Saint-Maur"

n° 61-62, 1989-1990

GACHE (M.-L.). Le chapitre et les chanoines de Saint-Maur-des-Fossés au XVI^e siècle (1^{ère} partie) p. 3-16

GILLON (P.) Un graveur allemand à Saint-Maur au XVIII^e: Jean Georges Wille et les ruines de l'abbaye de Saint-Maur p. 17-34

SAOUTER (G.) Une grande dame: Edma Aimée Latellier de Valazé ou madame Roger Desgenettes (1817-1891), amie de Flaubert (1821-1886) p. 35-54

GILLON (P.). Alexandre Dumas n'a pas écrit seul "le Père la ruine". p. 55-56

SAOUTER (G.). Madame Trotsky à Saint-Maur p. 57-58

GILLON (L.). A travers les annuaires saint-mauriens p. 59-62

GILLON (P.). Sauvons les archives du XX^e siècle saint-maurien p. 63

VINCENNES: 1 "Bulletin de liaison de l'Equipe de Recherche sur Vincennes et la banlieue Est

Trois bulletins de juillet 1991 à mai 1992: L'avancement des recherches sur Vincennes

2 "Bulletin de la société des amis de Vincennes"

n° 42, 1990

PINTA (Claude). In mémoriam: Marc Lombard, p. 4-10

LANGLOIS (Pierre). Edme Folliot (1728-1804): Le curé de Vincennes dans le vent de la Révolution p. 11-16

HEBRARD (Véronique). Travaux de restauration sur les tours du château au XIX^e siècle, p. 17-32

VILLENEUVE-LE-ROI: "Bulletin du CESAF"

mars 1992

VINCENT (Pierre-Albert).- C'était un joli château

VINCENT (Pierre-Albert).- Seigneur d'Ablon et autres lieux
Charivari et bataille à Villeneuve (en 1776)

VITRY-SUR-SEINE: "Bulletin de la société d'histoire de Vitry-sur-Seine"

n° 20 décembre 1991

CARVILLE (A.). Vitry et ses centrales électriques. p. 2-18

PHILIPPON (J.). La révision du schéma directeur de la région parisienne, p. 19-22

4 - TRAVAUX UNIVERSITAIRES

HOLVAS (Jean-François). Les séjours de Charles V et Charles VI dans l'actuel Val-de-Marne. Mémoire de maîtrise sous la direction de Michel Balard et Jean Chapelot, Paris XII, 1990

VAN WAERBEKE (Jacques). Images d'espaces de la banlieue de Paris (19^e -20^e siècle) Etude de géographie culturelle. Thèse de doctorat d'urbanisme et aménagement sous la direction de Claude Chaline et Bruno Vayssière, Paris XII, 1991

VILLALOBOS (Nadine). Pour la réhabilitation du jardin tropical de Nogent. Mémoire de maîtrise de tourisme, loisirs et management culturel. Université Paris Censier, 1991

HURION (Delphine). La vie au Grand-Val d'après la correspondance de Diderot. Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Madame Menant, Paris XII, 1991. Les jardins ouvriers du département de la Seine jusqu'en 1940.



LISTE DES SOCIETES ADHERENTES

Alfortville	Confluent	P	M. Henri Lesoin 25, rue de Choisy 94140 Alfortville 43 75 15 09
Arcueil	Commission Patrimoine Centre Culturel Eric Satie	V.P.	M. Robert Touchet 113, rue Marins Sidobre 94110 Arcueil 45 47 76 72
Charenton - Saint-Maurice	Société d'Histoire et d'Archéologie de Charenton-St-Maurice	P	Mlle J. Gudin 16, rue V. Hugo 94220 Charenton 48 93 10 90
Chevilly-Larue	Les Amis du Vieux Chevilly	P	M. Marc Delorme 40, avenue J. Brel 94550 Chevilly-Larue 46 87 89 40
Créteil	Les Amis de Créteil	P	Mme M. Jurgens 27, av. de la République 94000 Créteil 42 07 20 05
Ivry-sur-Seine	Association des Amis du Moulin de la Tour d'Ivry	P	M. Grevoul Mairie d'Ivry 94200 Ivry-sur-Seine 46 70 15 71
La Queue-en-Brie	Groupe Nature Caudacien	P	Guy Pesier 13, av. du Mal Mortier 94510 La Queue -en-Brie 45 76 71 63
L'Hay-les-Roses	Les Amis du Vieux L'Hay-les-Roses	P	M. J.G. Engerrand 2, rue du Gué 94240 L'Hay-les-Roses 46 64 71 27
Maisons-Alfort	Maisons-Alfort, Mille ans d'histoire	S.G.	M. Michel Lambert 13, rue du Mal Juin 94700 Maisons-Alfort 43 68 90 94
Mandres-les-Roses	Les Amis de Mandres- les-Roses	P	Mme Le Scaff 1, rue des Chartreux 91800 Boussy-St-Antoine 69 00 74 38

Marolles-en-Brie	Les Amis de Marolles	P	M. J. Quelard 4, rue Antoine Motheau 94400 Marolles-en-Brie 45 99 41 43
Nogent-sur-Marne	Société Historique et Archéologie de Nogent- sur-Marne et du Canton	P	Mme P. Cayrol 106, rue de la Paix 94170 Le Perreux 48 72 00 09
Le Plessis-Tréville	Société Historique du Plessis-Tréville	P	Mme Canda 14, allée des Mésanges 94420 Le Plessis-Tréville 45 76 52 07
Rungis	Société Historique et Archéologique de Rungis	P	M. P. Delepaut 33, bd J. Jaurès 94260 Fresnes 46 68 53 37
Saint-Maur-des- Fossés	Le Vieux Saint-Maur	P	M. Bernard Javault 38, av. Galilée 94100 Saint-Maur 42 83 50 16
Sucy-en-Brie	Société historique et archéologique de Sucy- en-Brie	P	M. Michel Balard 4, rue des Remparts 94370 Sucy-en-Brie 45 90 15 37
Villeneuve-le-Roi	Cercle d'Etudes savantes artistiques, archéologiques de Villeneuve-le-Roi et environs (CESAF)	P	M. P. Vincent 32, bis rue Camille Pelletan 94290 Villeneuve-le-Roi 45 97 46 77
Villeneuve-Saint- Georges	Société d'Histoire et d'archéologie de Villeneuve-St-Georges	P	M. Oblin 84, av. de Valenton 94190 Villeneuve-St-Georges 43 89 06 61
Villiers-sur-Marne	Société Historique de Villiers-sur-Marne et de la Brie Française	P	M. D. Poisson 11, rue A. Quirin 94350 Villiers-sur-Marne 49 30 21 91
Vincennes	Association Cartophile Historique et Archéolo- gique de Vincennes	P	M. J. Lesterpt 52, bd de la Libération 94300 Vincennes 43 98 21 18
Vincennes	Equipe de la Recherche sur le Château de Vincennes		CICV - Bt X Avenue de Paris 94300 Vincennes 43 65 12 51

Vitry-sur-Seine	Société d'Histoire de Vitry	P	M. A. Carville 27, av. Lucien Français 94400 Vitry-sur-Seine 46 80 98 75
Val-de-Marne	Les Vieilles Maisons Françaises	D	Mme N. de Castet 2, rue de la Fontaine Santeny 94400 Villecresnes 43 86 06 12
Val-de-Marne	Association pour la sauvegarde du patrimoine archéologique du Val-de-Marne (ASPAV)	P	M. Alain Senée 18, rue Jean Moulin 91330 Yerres 69 48 68 78
Val-de-Marne	Cercle d'Etudes généalogiques et démographiques du Val-de-Marne	P	M. le Touzé 9, av. des Rochers 94170 Le Perreux 43 24 18 93

COMPOSITION DU BUREAU

Président	M. Michel Balard, Société historique et archéologique de Sucy-en-Brie.
Vice - Présidents	M. Bernard Javault, Le Vieux Saint-Maur. M. Alain Senée, A.S.P.A.V.
Secrétaire	M. Patrick Delepaut, Société historique et archéologique de Rungis.
Secrétaire - adjoint	Mme Madeleine Jurgens, Les Amis de Créteil.
Trésorier	M. Maurice Clément, A.S.P.A.V.
Membres assesseurs	Mme Nicole de Castet, Les Vieilles Maisons Françaises. M. Jean-Pierre Nicol, Les Amis de Mandres-les-Roses.

**CE BULLETIN A ÉTÉ RÉALISÉ AVEC LE MATÉRIEL DE LA SECTION
INFORMATIQUE DE LA MAISON POUR TOUS DE RUNGIS.**

Maison Pour Tous  *Les Parasols*
1, place du Général de Gaulle 94150 RUNGIS. tel: 46 86 64 84

**ONT PARTICIPÉ À SA MISE EN FORME: SONIA DOS SANTOS,
PATRICK DELEPAUT, PATRICK LEVOLLANT ET PATRICK DOS
SANTOS.**

LE VAL-DE-MARNE LORS DU BLOCUS DE PARIS (Janvier 1649)

Au premier plan, les troupes royales commandées par le prince de Condé, coupent le ravitaillement de la capitale révoltée contre les mesures prises par Mazarin.

Tableau de Sauveur Leconte. Musée Condé, Chantilly.